

# Bulletin du Conseil communal

N° 14



**Lausanne**

Séance du 20 mars 2018

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant





## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 20 mars 2018

14<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 20 mars 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	400
<b>Première partie</b> .....	410
<b>Communication</b>	
Absence de M <sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, en début de séance.....	410
Absence de M. Jean-Yves Pidoux, municipal, en début de séance.....	411
Démission de M <sup>me</sup> Véronique Bouchez, conseillère communale.....	411
Démission de M. Claude-Alain Voiblet, conseiller communal.....	412
Demandes d'urgence de la Municipalité pour les Rapport-préavis N° 2017/48 et Préavis N° 2017/55 .....	413
Réponse de la Municipalité à la pétition de M. et M <sup>me</sup> Radoslav et Stoja Pantic et consorts : « Contre le projet d'un salon de prostitution rue Mathurin-Cordier 13 ».....	414
Evaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne .....	414
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Alain Hubler du 14 juin 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? » .....	415
Réponse de la Municipalité à la pétition du Collectif des Riverains de la Maison-Blanche (M. Renaud Lacotte et consorts) : Développement des Râpes : de la cohérence SVP ! ».....	416
<b>Communication – Dépôt</b>	
Question écrite de M. Alain Hubler : « A propos de la mise en valeur des restaurants lausannois ».....	417
Postulat de M <sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ».....	417
Postulat de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance de CFL comme la loi l'exige ! » .....	417
Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ? ».....	418
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ».....	418
Interpellation de M <sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ».....	418
Interpellation urgente de M <sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « La maison de la Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisira-t-elle l'opportunité ? .....	418
<b>Question orales</b> .....	418
<b>Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe</b>	

**Mivelaz « Pour une “grenette solaire” à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la Feuille des Avis Officiels n°42 du 27 mai 2014 »**

Rapport-préavis N° 2017/48 du 5 octobre 2017.....	428
Discussion .....	428

**Projet de construction d'un bâtiment sis rue Saint-Martin 10-12-14-16-18, dans une démarche de « Société à 2000 watts », comprenant 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, les locaux de la Soupe populaire et l'Espace, un dépôt d'entretien et des vestiaires pour le Service de la propreté urbaine et le Service des parcs et domaines, un parking souterrain de quinze places de parc voitures et huit places scooters ainsi que cinq places de parc voitures, huit places vélos et cinq places scooters extérieures - Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 10'417 en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 415'800.- pour le financement des équipements d'exploitation et le mobilier (CFC 3 et 9) du PUR et le mobilier (CFC 9) des locaux du Service social Lausanne - Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL - Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL.**

Préavis N° 2017/55 du 30 novembre 2017 .....	441
Discussion .....	441

**Deuxième partie.....** 449

**Communication du Bureau.....** 449

**Interpellation urgente de M. Louis Dana et consorts : « Des nervis d'extrême droite tentent de faire respecter l'ordre à Genève. Bientôt dans les rues lausannoises ? »**

Développement photocopié.....	450
Discussion .....	451

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Du contrôle de police à la mort »**

Développement photocopié.....	457
Discussion .....	457
Réponses de la Municipalité .....	458

**Ordre du jour**

**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications

**B. QUESTIONS ORALES**

**C. RAPPORTS**

R31. Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.

- R32. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- R33. Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRESIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.

- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SIL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THERESE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRE MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.
- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PETITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI.

- R80 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82 Rapport-préavis N° 2017/48 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014. (CD, FIM). DENIS CORBOZ.
- R83 Préavis N° 2017/55. Projet de construction d'un bâtiment sis rue Saint-Martin 10-12-14-16-18, dans une démarche de « Société à 2'000 watts », comprenant 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, les locaux de la Soupe populaire et l'Espace, un dépôt d'entretien et des vestiaires pour le Service de la propreté urbaine et le Service des parcs et domaines, un parking souterrain de quinze places de parc voitures et huit places scooters ainsi que cinq places de parc voitures, huit places vélos et cinq places scooters extérieures – Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 10'417 en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 415'800.- pour le financement des équipements d'exploitation et le mobilier (CFC 3 et 9) du PUR et le mobilier (CFC 9) des locaux du Service social Lausanne – Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL – Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL. (SCS,CD,LEA,FIM). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.

## **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **INITIATIVES**

- INI33. Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour que la caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement ». (12°/13.02.18) [CD]. DISCUSSION PREALABLE.
- INI34. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (12°/13.02.18) [FIM/LEA]. DISCUSSION PREALABLE.
- INI35. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (12°/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION PREALABLE.
- INI36. Postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Pour une journée des piétons dans certaines zone de la Ville à intervalles réguliers ». (12°/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION PREALABLE.
- INI37. Postulat de Mme Latha Heiniger : « Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois ». (13°/6.03.18). DISCUSSION PREALABLE.
- INI38. Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (13°/6.03.18). DISCUSSION PREALABLE.
- INI39. Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (13°/6.03.18). [EJQ]. DISCUSSION PREALABLE

- INI40. Postulat de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! ». (13<sup>e</sup>/6.03.18). [EJQ]. DISCUSSION PREALABLE
- INI41. Postulat de M<sup>me</sup> Géraldine Bouchez et consorts : « Label VilleVerte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? ». (13<sup>e</sup>/6.03.18). [LEA]. DISCUSSION PREALABLE
- INI42. Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (13<sup>e</sup>/6.03.18). [CD]. DISCUSSION PREALABLE

### INTERPELLATIONS

- INT49. Interpellation urgente de M. Louis Dana et consorts : « Des nervis d'extrême droite tentent de faire respecter l'ordre à Genève. Bientôt dans les rues lausannoises ? ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Du contrôle de police à la mort ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [SE/14.9.17]. DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1<sup>e</sup>/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [SE, EJQ/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT23. Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [EJQ]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT26. Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [SCS/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT27. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [CD, LEA/30.11.17]. DISCUSSION.
- INT28. Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SE, FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT29. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Lausanne et sa dette abyssale ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.

- INT30. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT31. Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts contre la fermeture d'offices postaux. (5<sup>e</sup>/31.10.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.
- INT32. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [LEA/07.12.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R DE VENNES ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [CD/21.12.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM/01.02.18]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16<sup>e</sup>/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8<sup>e</sup>/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M<sup>me</sup> Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18) DISCUSSION.

Prochaines séances : 24.4.18 (18 h et 20 h 30), 8.5.18 (18 h et 20 h 30), 22.5.18 (18 h et 20 h 30), 29.5.18 (18 h et 20 h 30), 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h

et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). VALENTIN CHRISTE.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 14.11.17 Préavis N° 2017/49 : Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II. Extension d'une servitude de superficie. (SE, LEA, CD). ALAIN HUBLER.
- 5.12.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 5.12.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS.

- 16.1.18 Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Préavis N° 2017/54. Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2012) – Mobilité douce – Octroi d'un crédit pour l'étude des projets et la réalisation des mesures en priorité A.(FIM, LEA). COMMISSION PERMANENTE DE POLITIQUE REGIONALE.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/56. Dispositif communal de mise en œuvre des mesures liées à la protection des données personnelles – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour la désignation d'une ou d'un délégué aux données informatiques » – Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un accès libre aux données informatiques publiques » (LEA). HENRI KLUNGE.
- 30.1.18 Préavis N° 2017/57 "Requalification de la route de Berne (RC 601) - Tronçon compris entre les Croisettes et le Chalet-à-Gobet" (FIM/SIL). VERONIQUE BEETSCHEN.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CRISTE.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/59 "Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives / Réponse aux postulats et résolution de Mme Léonore Porchet" (SE). DENIS CORBOZ.
- 30.1.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.): « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». [FIM] COMMISSION DES PETITIONS.
- 30.1.18 Pétition de M<sup>me</sup> Edna Chevalley (109 sign.): « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». [FIM] COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Préavis N° 2018/01 - Projet Métamorphose - Plaines-du-Loup, périmètre du plan partiel d'affectation 1 – équipement des parcelles, phase préliminaire – Métamorphose – études générales et travaux préparatoires – Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser quatre pistes de chantier incluant les réseaux souterrains et pré-aménager des espaces publics à l'intérieur du périmètre du plan partiel d'affectation 1 des Plaines-du-Loup – Demande de crédit d'ouvrage pour réaliser des travaux préparatoires sur les plans partiels d'affectation 1 et 2 des Plaines-du-Loup et le secteur sud des Prés-de-Vidy – Demande de crédit d'étude pour des études générales Métamorphose. (CD, SE, SCS, LEA, EJQ, FIM, SI). ALAIN HUBLER.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.): « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». COMMISSION DES PETITIONS.

- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/02 : « Plan partiel d'affectation "Prélaz II" concernant les terrains compris entre l'avenue de Morges, l'avenue de la Confrérie, les limites sud et est de la parcelle n° 869, la limite est de la parcelle n° 870, le chemin de Renens et le plan partiel d'affectation légalisé n° 681 du 31 janvier 1997 - Abrogation du plan partiel d'affectation n° 711 du 12 septembre 2003 - Inscription d'une servitude de passage public à pied, à vélos et autres moyens de mobilité douce en faveur de la Commune de Lausanne sur la parcelle n° 832, plan du 3 mai 2017» (CD). VINCENT VOUILLAMOZ.
- 06.3.18 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 06.3.18 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! » (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple » (CD). ANDRE MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STEPHANE WYSSA.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CELINE MISIEGO.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- 20.3.18 Rapport-préavis N°2018/04 « Réponse au postulat de Mme Florence Germond "Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial" » (EJQ/SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- 20.3.18 Préavis N°2018/05 : «Transfert d'un site de déchiquetage de bois en plaquettes forestières en forêt pour maintenir l'alimentation de l'usine de valorisation énergétique TRIDEL S.A. en combustible local » (LEA, SiL). MATHIEU MAILLARD.

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14°/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6°/1.11.16) [CD]. DISCUSSION.
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13°/31.1.17) [CD]. DISCUSSION.

- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SCS]. DISCUSSION.
- 3.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [SE]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 14.11.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.1.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? ». (8<sup>e</sup>/05.12.17) DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10<sup>e</sup>/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Swiss Expo, ville de Lausanne : je t'aime, moi non plus ». (11<sup>e</sup>/30.01.18). DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [SE].. DISCUSSION.

- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où ira INEOS avec le Lausanne-Sport ? ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [SCS]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12<sup>e</sup>/13.02.18) [CD]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M<sup>me</sup> Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13<sup>e</sup>/06.03.18). DISCUSSION.

## Première partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Aude Billard, Xavier Company, Manuel Donzé, Alice Genoud, Dominique Gigon, Line Golestani-Droël, Claude Nicole Grin, Sébastien Kessler, Anita Messere, Fabrice Moscheni, Johan Pain, Roland Philippoz, Stéphane Wyssa

Membres absents non excusés : MM. Vincent Rossi, Nicolas Tripet

Membres présents 83

Membres absents excusés 13

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 98

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

---

**La présidente** : – J'annonce l'arrivée aux environs de 19 heures de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et l'absence de M. Jean-Yves Pidoux de 19 heures à 20 heures.

### Communication

Absence de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, en début de séance

Lausanne, le 26 février 2018

Madame la Présidente,

Sollicitée par la SIA Vaud pour prononcer une allocution lors de leur Assemblée générale ordinaire, je vous prie d'excuser mon retard à la séance du Conseil communal du mardi 20 mars prochain.

Je rejoindrai dès lors la séance aux environs de 19h00.

Par avance, je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède et vous adresse, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

La directrice : Natacha Litzistorf

---

### Communication

Absence de M. Jean-Yves Pidoux, municipal, en début de séance

---

**La présidente** : – Avant de passer deux courriers, je profite aussi de souhaiter un bon anniversaire à M<sup>me</sup> Graziella Schaller. (*Applaudissements*)

---

### Communication

Démission de M<sup>me</sup> Véronique Bouchez, conseillère communale

Lausanne, le 14 mars 2018

Madame la Présidente,

Après un an et demi passé au sein de cette institution, je suis dans la tristesse de devoir vous annoncer ma démission du Conseil communal de Lausanne pour raison de santé, à dater du 15 mars 2018.

C'est donc malgré moi que je quitte ces séances du mardi soir, ces discussions politiques intenses, vivantes et plaisantes. La politique locale a cette richesse qui nous permet à toutes et tous de rendre à notre Ville un peu de ce qu'elle nous donne. A travers la défense nos valeurs de gauche comme de droite nous souhaitons arriver à des résultats qui sont là pour le bien commun. Une ville durable, où il fait bon vivre : c'est au fond ce que l'on cherche toutes et tous à construire. Les règles de construction diffèrent juste selon le côté de l'hémicycle.

Je tiens à remercier, tout d'abord, toutes et tous mes collègues de parti. Pour les Verts, personne n'est indispensable et je pars donc l'esprit léger car je sais que la personne qui me remplacera défendra tout aussi ardemment que moi nos valeurs. Je souhaite aussi saluer l'ensemble des membres de la Commission n°56 et en particulier son Président pour le superbe travail de révision qui a été entamé. Ce sera l'un de mes regrets : ne plus pouvoir participer à ces travaux. Je remercie également Monsieur le Secrétaire Communal pour le travail remarquable qu'il accomplit au quotidien. Merci aussi aux huissiers et au personnel communal qui nous permettent de siéger dans ces excellentes conditions.

Enfin, mes derniers remerciements vont à l'ensemble des élu-e-s de notre Ville, en particulier, Madame la Présidente du Conseil qui, semaines après semaines, supporte et dirige brillamment nos débats. J'ai eu énormément de plaisir à siéger à vos côtés et je vous souhaite à toutes et tous une excellente continuation.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations,

(Signé) *Géraldine Bouchez*

**La présidente** : – M<sup>me</sup> Bouchez est entrée le 1<sup>er</sup> juillet 2016 au sein de notre Conseil et nous lui souhaitons tous nos bons vœux de rétablissement et lui adressons toutes nos pensées positives pour la suite.

---

## Communication

### Démission de M. Claude-Alain Voiblet, conseiller communal

Lausanne, le 17 mars 2018

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs, Chères et Chers Collègues,  
Monsieur le Secrétaire général,

Après plus de treize ans passés dans les rangs de notre Conseil communal, c'est avec regret, mais aussi avec le regard tourné vers l'avenir que j'ai pris ma décision de remettre mon mandat.

A la citation de mon nom par notre Présidente, nombreux s'exclameront enfin, alors que d'autres je l'espère exprimeront un petit regret. En ce qui me concerne, j'ai placé ma priorité dans le respect de l'accomplissement de ce mandat qui m'a été confié par une partie de l'électorat lausannois. Aujourd'hui, je me rends à l'évidence, en fonction de mes attentes au niveau de ma vie privée et professionnelle, je ne suis plus en mesure de répondre aux exigences indispensables à l'exercice de ce mandat de conseiller communal car désormais une partie de ma vie s'écrit en Russie.

En effet, ces derniers mois mon emploi du temps est venu contrarier mon engagement dans le mandat de Conseiller communal. Comme je ne veux pas donner raison au proverbe « qui trop embrasse, mal étirent » je me résigne à vous faire parvenir cette décision.

Ce courrier, Madame la Présidente, me donne l'occasion d'adresser quelques mots à toutes celles et tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de débattre depuis le début des années 2000 en proposant des pistes politiques dans l'optique du bien commun pour notre Cité.

Souvent nous avons des avis divergents. Parfois nous avons prononcé des mots qui allaient au-delà de notre pensée, mais je suis convaincu que chaque Conseillère et chaque Conseiller, qu'il soit de gauche comme de droite, représente un groupe de citoyens et qu'en finalité, c'est l'addition de la vision de chacun de nous qui rend notre démocratie riche et vivante.

Cela fait plus de 36 ans que je remplis mon devoir de citoyen par un engagement politique actif répété à différents échelons et dans différentes régions de notre pays. Si je devais retenir un point fort de mon engagement durant toutes ces années, c'est incontestablement ma présidence de notre Conseil communal de Lausanne en 2011-2012.

Encore aujourd'hui je retire une grande fierté de la confiance que ce Conseil m'avait accordée en me désignant à sa tête. Durant cette année de présidence, j'ai donné le meilleur de moi-même au service de l'institution, il ne s'agissait plus de me battre pour mes idées politiques, mais bien de garantir à chaque membre de l'assemblée le meilleur cadre possible pour l'exercice son mandat. Ma fierté vient du fait d'avoir rempli cette mission à la satisfaction de tous.

Permettez-moi enfin d'adresser un message aux élus expérimentés de notre Conseil : Ayez toujours à coeur de transmettre vos encouragements et votre savoir aux jeunes élus, sans tenir compte de leurs idées partisans, pour leur permettre d'éprouver du plaisir dans l'accomplissement de leur engagement en faveur de notre Ville.

Avant de conclure, j'aimerais aussi exprimer des remerciements à la Municipalité, à notre Syndic ainsi qu'à notre secrétaire et son équipe pour leur professionnalisme dans l'accomplissement de leur mandat.

C'est en vous remerciant Toutes et Tous que je termine ma lettre pour prendre congé de vous. Mais rassurez-vous aussi, il est de coutume d'inviter les personnes qui ont présidé ce conseil lors de l'accession d'un nouveau président à sa tête et je ne manquerai pas d'être le plus souvent possible parmi vous lors des années à venir.

En vous souhaitant une très bonne fin de législature et en exprimant mon regret de devoir quitter notre conseil au milieu du gué, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Chères et Chers Collègues, à mes cordiales salutations

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**La présidente** : – Vous l'aurez compris c'est la lettre de démission de M. Claude-Alain Voiblet. Il est entré donc au sein de ce Conseil en 2002 et 2006, il est revenu en 2011 et il termine maintenant son mandat. Faisant partie du Bureau avec lui, je confirme ici que M. Claude-Alain Voiblet a été un excellent président. Nous avons donc ensemble, lui et moi, auditionné les candidats au poste de secrétaire du Conseil communal et avons fait l'excellent choix de notre secrétaire, M. Frédéric Tétaz. Nous lui souhaitons bon vent pour la suite de ses activités politiques.

## Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les Rapport-préavis N° 2017/48 et Préavis N° 2017/55

Lausanne, le 8 mars 2018

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

**Rapport-préavis N° 2017/48 CD/FIM** «Demande d'un crédit d'investissement pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel/Réponses postulat M. Philippe Mivelaz et pétition Association des usagers du parking Riponne ».

**Motif**: Comme indiqué dans le rapport-préavis, le concours d'idée pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel doit être lancé avant fin 2018. Pour le préparer, des mandats doivent être confiées à des prestataires extérieurs, notamment pour l'organisation du concours (BAMO), pour les études techniques relatives à la mobilité et au génie civil, pour la réalisation d'une étude historique, ainsi que des mandats concernant la communication et la concertation qui doivent nourrir le programme du concours et permettre une participation citoyenne satisfaisante en amont. Compte tenu des délais liés aux procédures de marchés publics et de réalisation de ces études, il est impératif que le rapport-préavis soit adopté à brève échéance pour stabiliser les objectifs et la méthode soumis au CC et sécuriser le cadre financier y afférent.

**Préavis N° 2017/55 - SCS/CD/LEA/FIM** «Projet de construction d'un bâtiment sis rue SaintMartin 10-12-14-16-18, dans une démarche de « Société à 2'000 watts », comprenant 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, les locaux de la Soupe populaire et l'Espace, un dépôt d'entretien et des vestiaires pour le Service de la propreté urbaine et le Service des parcs et domaines, un parking souterrain de quinze places de parc voitures et huit places scooters ainsi que cinq places de parc voitures, huit places vélos et cinq places scooters extérieures - Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 10'417 en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 415'800.- pour le financement des équipements d'exploitation et le mobilier (CFC 3 et 9) du PUR et le mobilier (CFC 9) des locaux du Service social Lausanne - Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL - Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL ».

**Motif**: Le permis de construire est délivré et exécutoire, l'urgence doit permettre de commencer les travaux le plus rapidement possible.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

### Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. et M<sup>me</sup> Radoslav et Stoja Pantic et consorts :  
« Contre le projet d'un salon de prostitution rue Mathurin-Cordier 13 »

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 22 août 2017, M. et Mme Radoslav et Stoja Pantic ont déposé au Conseil communal la pétition citée en titre munie de 263 signatures. Le projet contre lequel elle s'oppose était soumis à l'enquête publique du 30 juin 2017 au 31 juillet 2017. La Municipalité, en sa séance du 30 novembre 2017, a pris acte des sept oppositions reçues concernant ce dossier. Elle a décidé, sous réserve du droit des tiers, d'écarter les oppositions et d'autoriser ce projet compatible avec les dispositions de la zone urbaine du Plan général d'affectation (PGA).

Dans ce contexte, elle a pris en considération le fait que les travaux projetés et le changement d'affectation ne contreviennent pas aux dispositions légales et règlementaires cantonales (LATC) et communales (PGA).

Par ailleurs, elle a tenu compte de la configuration particulière des lieux. En effet, les entrées sorties des différentes activités existantes et projetées sont clairement séparées et délimitées. Le futur salon de massage se situe en contrebas de l'entrée principale du bâtiment dans une arrière-cour avec un accès direct séparé de l'entrée principale du bâtiment, située à la rue Mathurin-Cordier 13. Cet accès est peu visible, peu fréquenté, et, surtout, sans liaison avec l'entrée principale du bâtiment. Renseignements pris auprès des services communaux chargés de la sécurité et des questions de prostitution, il apparaît que l'activité envisagée - limitée à une seule personne travaillant sur rendez-vous - n'engendrera pas de nuisances susceptibles de perturber le voisinage. Dans le cas contraire, il sera toujours possible de solliciter les forces de l'ordre pour dénoncer tout comportement inadéquat.

Le permis de construire étant valablement délivré et aucun opposant n'ayant déposé de recours auprès de la Cour de droit administratif et public, la décision municipale est entrée en force. La pétition citée en titre est désormais caduque et peut être retirée des objets en suspens.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

### Communication

Evaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Par la présente, la Municipalité vous communique le rapport d'évaluation de la politique d'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne telle que mise en oeuvre par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) depuis 1995. A cet effet, elle a mandaté pour l'étude l'Unité de politiques locales et d'évaluation des politiques publiques de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne.

Cette étude d'envergure permet à votre Conseil d'avoir une idée exacte de la politique d'animation socioculturelle menée par la Ville de Lausanne. La Municipalité reconnaît la qualité, l'ampleur et la plus-value des prestations délivrées par la FASL. Elle partage globalement le diagnostic posé et les objectifs retenus par l'étude, en particulier en ce qui concerne la gouvernance, la nécessité d'un partenariat renforcé et le pilotage stratégique des prestations. L'amélioration du partenariat avec la FASL et les associations de quartier ainsi que le renforcement du pilotage stratégique constituent ainsi des priorités pour la Municipalité.

Les recommandations adressées à la Ville en ce qui concerne les modalités de mise en oeuvre des objectifs appellent encore un approfondissement de la part de la Municipalité. Celle-ci doit se positionner quant à leur bien-fondé, en particulier en ce qui concerne la coordination entre la politique d'animation socioculturelle et la nouvelle politique publique des quartiers. Au terme de cet examen, la Municipalité précisera le plan d'action qu'elle entend mettre en oeuvre sur la base du rapport d'évaluation qui vous est transmis.

En vous souhaitant une bonne lecture, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Alain Hubler du 14 juin 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Bavaria : Af vidašaug ? »

Lausanne, le 8 mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 14 juin 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts « Bavaria: Afvida~aung? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Alain Hubler:

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité améliore quantitativement et qualitativement le recensement de l'immeuble du Petit-Chêne 10 et des immeubles abritant d'autres établissements analogues, en collaboration avec les Autorités cantonales, afin de renforcer la protection légale de l'aspect de ces établissements tant sur le plan de leur caractère (peinture, boiserie) que leur mobilier ».

### Réponse de la Municipalité

En date du 16 juin 2017, la Municipalité a écrit au Conseil d'Etat pour demander d'ouvrir une procédure en vue du classement en monument historique de la Bavaria et de l'immeuble qui l'abrite, afin d'en assurer la conservation. Le 14 juillet 2017, l'Etat répondait qu'il est « pertinent de réviser la note "3 • obtenue dans le cadre du recensement de la ville

de Lausanne en 1996 et d'attribuer une note •2• à l'ensemble de l'ouvrage». Il ajoutait qu'une mesure de protection prévoyant l'inscription de la brasserie et de l'immeuble locatif à l'inventaire des monuments historiques d'importance cantonale allait être effectuée conformément aux articles 49 et suivants de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Ces dispositions ont été annoncées au propriétaire de l'immeuble qui ne les a pas contestées. A l'heure actuelle, cette démarche est toujours en cours de procédure au Canton.

Par ailleurs, s'agissant de la question générale de la protection légale des bâtiments et de leur mobilier, la commission n° 11/2017 a siégé le 23 janvier 2018 pour la prise en considération du postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrot, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». A cette occasion, ses membres ont pu prendre connaissance des éléments de réponse suivants :

Les bâtiments sont protégés par la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Si un bâtiment comprend du mobilier «par destination», comme le sont par exemple les banquettes et les boiseries de la Bavaria, celui-ci est également inclus dans la protection de la LPNMS.

Par contre, s'agissant du mobilier tel que des chaises et/ou tables de bistrot, le cas est plus complexe. Le Canton s'est doté depuis 2015 d'une nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Il est toutefois peu probable que ces objets puissent entrer dans la définition de l'article 11 LPMI des «Biens culturels mobiliers et éléments du patrimoine immatériel inscrits à l'inventaire». En effet, pour figurer à l'inventaire, ceux-ci devraient avoir selon les lettres a et b de son alinéa 1 : « *un lien significatif avec le Canton de Vaud, en raison notamment de leur auteur, créateur ou découvreur, de leur sujet, de leur histoire, de leur fonction, de leur usage, de leur provenance ou de leur découverte et présenter un intérêt important pour les collections des institutions patrimoniales cantonales, la population ou les visiteurs du canton* ».

La commission ayant choisi à l'unanimité de renvoyer le postulat de M. Benoît Gaillard pour étude et rapport à la Municipalité, il appartiendra dès lors au Conseil communal de se déterminer sur le sort réservé au postulat de M. Benoît Gaillard et par là-même des mesures attendues de la Municipalité.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition du Collectif des Riverains de la Maison-Blanche (M. Renaud Lacotte et consorts) : Développement des Râpes : de la cohérence SVP ! »

Lausanne, le 8 mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 4 mai 2016, M. Renaud Lacotte a déposé au Conseil communal la pétition du collectif cité en titre, munie de 175 signatures. Les projets de construction de sept immeubles pour la réalisation de 42 appartements sur trois parcelles communales (15'045, 15'050, 15'612) contre lesquels elle s'oppose ont été soumis à l'enquête publique du 15 avril au 17 mai 2016.

La Société coopérative immobilière Logacop, en faveur de laquelle deux droits distinct et permanent (DDP) devaient être conclus sur les parcelles communales concernées, avait déposé le projet avant que le Canton n'exige une stratégie relative au redimensionnement de la zone à bâtir. Au vu des nombreuses oppositions reçues concernant ce dossier, la Municipalité a demandé d'évaluer la possibilité de redimensionner le projet.

Dans l'intervalle, le redimensionnement de la zone à bâtir a nécessité de soumettre des parcelles au dézonage. Ce faisant, la Municipalité a renoncé au projet de nouvelles constructions sur les parcelles n°5 15'050 et 15'612, tout en maintenant la possibilité de mettre en valeur la parcelle n° 15'045 à la route du Jorat. Toutefois, de son côté, la société Logacop a renoncé à son projet sur cette dernière parcelle.

Ces trois parcelles sont donc désormais incluses dans le périmètre de la zone réservée des Râpes (à l'enquête publique du 16 février au 19 mars 2018). Dans le cadre de la révision des plans d'affectation de ce secteur, qui devra intervenir dans les cinq prochaines années, ces parcelles seront proposées à évoluer soit en zone agricole soit en zone de verdure.

Ainsi, la pétition citée en titre est désormais caduque et peut être retirée des objets en suspens.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

#### **Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Alain Hubler : « A propos de la mise en valeur des restaurants lausannois »

Lausanne, le 7 mars 2018

(Signé) *Alain Hubler*

---

#### **Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus »

Lausanne, le 6 mars 2018

(Signé) *Alice Genoud et 2 cosignataires*

---

#### **Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance de CFL comme la loi l'exige ! »

Lausanne, le 13 février 2018

(Signé) *Françoise Longchamp et 1 cosignataire*

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ? »

Lausanne, le 20 mars 2018

(Signé) *Romain Felli et 2 cosignataires*

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie »

Lausanne, le 20 mars 2018

(Signé) *Benoît Gaillard et 4 cosignataires*

---

### Communication – Dépôt

Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans »

Lausanne, le 20 mars 2018

(Signé) *Sara Gnoni et 2 cosignataires*

---

### Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « La maison de la Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisira-t-elle l'opportunité ? »

Lausanne, le 20 mars 2018

(Signé) *Sophie Michaud Gigon et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal. J'en ai terminé avec les communications, Madame la Présidente.

---

### Question orales

Question

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Ma question concerne quelque chose qui a été évoqué par M. Tétaz, c'est la Bavaria. On a appris, grâce à un petit article d'une journaliste présente dans la salle, la semaine dernière, que la note 3 de la Bavaria a été poussée par le Canton à la note 2. Et on apprend aussi, en regardant le pilier public, qu'il y a une mise à l'enquête depuis le 13 mars de cette année jusqu'au 14 avril, sauf erreur, concernant les modifications des travaux qui vont être effectués à la Bavaria. Je suppose que la Municipalité suit ce dossier avec attention et j'aimerais savoir si cette conjonction de dates, n'est pas un hasard et pose problème, si la note a été attribuée avant le dépôt de la mise à l'enquête et comment la Municipalité se positionne-t-elle actuellement par rapport à cette mise à l'enquête ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – D’abord vous dire que la Municipalité est évidemment très satisfaite que le Canton ait accédé à cette mesure de classement supplémentaire et cette note 2, puisque c’est suite à une requête de la Ville, précisément de la Municipalité de Lausanne que cette démarche a été faite. Nous avons effectivement souhaité que les mesures de protection puissent être augmentées s’agissant de ce bâtiment. C’est vous dire si nous suivons la demande de permis de construire et les prochaines qui pourraient cas échéant revenir, s’il devait y en avoir, avec attention. Elles sont suivies de très près, de manière à ce qu’elles soient conformes aux dispositions de protection. Donc pour vous répondre, il n’y a pas de risque de ce point de vue là puisque toute demande de permis de construire sur un bâtiment qui est en note 2 doit suivre des règles qui sont extrêmement strictes et précises.

Question

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Ma question s’adresse à M. Oscar Tosato. Le 18 mars 2014, le Conseil communal adoptait le Préavis N° 2004/02, je cite, « Lausanne 2020 – Présentation et soutien d’une candidature lausannoise à l’organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d’hiver 2020 » et le 14 juin 2016 il en faisait de même par le Préavis N° 2016/21, je cite « Jeux olympiques de la Jeunesse d’hiver 2020 – Octroi d’une subvention d’investissement et d’une garantie de couverture de déficit au Comité d’organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d’hiver de 2020 à Lausanne ».

Ces deux préavis avaient été soutenus largement par le Plénum. *Le Temps* de ce jour apporte des ombres inquiétantes à ce projet et ceci dans tous les domaines. Sites mal pilotés malgré un pilote à la tête du Comité d’organisation, une équipe sous pression, des rivalités entre villes. Vous savez mon attachement à cette manifestation et je ne suis pas le seul dans cet hémicycle. Ma question : la flamme des JOJ 2020 serait-elle en passe de s’éteindre avant d’être allumée ou, si elle devait être en veilleuse, pourrait-elle être menacée par l’écoulement inexorable du temps ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Toute organisation de manifestation, et surtout de manifestation de l’importance des Jeux olympiques de la Jeunesse, peut se retrouver à un certain moment face à des embûches. Vous en avez vu quelques-unes, la plus importante c’était celle du retrait de la Ville de Morges pour l’organisation de la compétition de curling, qui ont mené le comité et le CIO à devoir trouver une solution de remplacement. Il y en a d’autres aussi de problématiques, ce sont celles liées à des pistes de ski qui doivent être maintenant aménagées et permettre à des compétitions de se dérouler cet hiver et pour lesquelles toutes les autorisations, d’abattements d’arbres ou de constructions, ne sont pas encore terminées. Il y a, sur tous les sites, quelques problématiques de ce type-là qu’on retrouve absolument dans toutes les organisations de manifestations de cette envergure et je pense que ce sont des éléments qui ont été soulignés par la journaliste du *Temps*.

Aussi pour votre information, vous devez savoir que, suite à l’obtention ces jeux, nous avons un cahier des charges à remplir, fourni par le CIO et que pour cela le Comité de candidature a nommé un président et un CEO qui a la compétence de gérer les différents sites. Et c’est M. Logan qui, sous la direction du président M. Baumann, membre du CIO et président d’une fédération importante, en a la lourde tâche. Et pour tous les sites qui sont hors de Lausanne, ils sont dûment appuyés par le Canton et par le conseiller d’Etat en charge des sports, M. Leuba.

Le journal ensuite fait encore quelques remarques sur la manière de diriger ou de conduire le bureau. Pour M. Logan, ceux qui le connaissent, comme le journal le dit si bien : c’est conduit par un homme qui est un colonel, qui a une habitude de travailler dans une certaine direction, mais avec un très très fort charisme. Et nous essayons donc d’arriver au bout et

nous vous garantissons que nous suivons le dossier de manière à ce que le monde entier soit fier de l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 à Lausanne, dans le canton et en France.

Question

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Ma question s'adresse au syndic, en principe. L'avocat et président d'Amnesty International Turquie, M. Taner Kiliç, est détenu depuis plus de neuf mois pour des motifs éminemment politiques. Le maire de Genève a par exemple récemment écrit une lettre pour demander la libération de M. Kiliç. Et comme vous le savez, la Ville de Lausanne a un passé très important par rapport à la Turquie, notamment avec la signature de l'accord de paix, le fameux Traité de Lausanne, en 1923. Je pose donc la question suivante : est-ce que la Municipalité entend s'engager pour faire libérer M. Kiliç, et si oui par quel moyen ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Dans tous les cas ce serait plus un engagement moral qu'un engagement à faire libérer parce qu'évidemment la parole de la Ville de Lausanne a une portée quand même relative dans ces débats. Peut-être vous dire de manière générale que la Ville de Lausanne, contrairement à celle de Genève qui est très active sur toutes les questions internationales et les prises de position, semaine après semaine, a une approche plus restrictive dans le cadre de ces démarches. Cela dit la Municipalité se déterminera sur cette question lors de sa prochaine séance. Donc je ne peux pas vous donner de réponse. On examinera la question, mais c'est vrai que de manière générale on a une pratique plutôt restrictive en matière de prise de position parce qu'elles sont évidemment extrêmement nombreuses, on est sollicités pour des prises de position de ce type-là plusieurs fois par mois, et il nous apparaît qu'il est important aussi que la parole de la Ville puisse garder une certaine valeur.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Je dois dire que je ne suis pas très rassuré par les propos que viennent d'être énoncés par le directeur des Sports. Franchement c'est vrai qu'on entend parler des jeux olympiques, ceux qui sont concernés, mais on entend souvent, trop souvent à mon gré, des problèmes qui surviennent en cours de route. Les sites, c'est une chose, alors ça on en a abondamment parlé. Avec des propositions qui avaient été faites dans cet hémicycle pour certains sites. Sur le problème du tournoi ouvert, c'est incroyable si la presse nous dit que sur un groupe de huit à dix personnes il y en a quatre ou cinq qui ont démissionné en cours de route. Bon je sais bien, c'est un bon exercice militaire, mais ça n'en est pas un. J'ai un petit peu de la crainte que la direction soit un peu trop militarisée, et je m'explique en ce sens qu'on a affaire à des bénévoles et on a voulu introduire des jeunes qui n'ont peut-être pas résisté parce qu'à un certain moment ils ont été dépassés par l'événement, par le manque d'expérience. Alors personnellement je ne suis pas très rassuré, mais j'ai confiance, malgré tout en la Municipalité, qui va peser de tout son poids pour que cette affaire prenne le bon chemin, et que la flamme va effectivement un jour s'allumer sur le site de Lausanne.

Question

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Ma question s'adresse au directeur des SI, M. Pidoux. Elle concerne le chauffage à distance. Pour répondre à l'augmentation de la demande de raccordements au chauffage à distance au sud de la ville, il semble qu'il y a un projet de construction d'une usine de production de chaleur dans ce secteur. Est-ce que vous pourriez nous expliquer quels sites ont été retenus ou quels sites seraient potentiellement réalistes pour accueillir une telle usine ?

Réponse de la Municipalité

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels :** – La question est d'actualité puisque la Ville de Lausanne, vous le savez, est actionnaire de la Société CADOUEST, qui regroupe également les communes de Renens et de Prilly et qui développe ses activités

dans l'Ouest lausannois. Nous avons fait une analyse fouillée des vagues de froid que nous avons subies en janvier de l'année passée et en février de cette année. Au regard de la puissance disponible et de la marge de sécurité – qu'on appelle en langage technique N-1 – que nous devons avoir pour garantir que l'ensemble des consommateurs de chaleur du chauffage à distance lausannois, que ça soit au nord, sud ou sud-ouest de la ville, soient toujours alimentés. En situation de crise nous aurions un déficit de chaleur sur la partie sud et sud-ouest de la Ville, ce qui fait que nous devons effectivement construire un outil de production supplémentaire dans cette partie qui est en aval et à l'ouest de l'échangeur de la place Centrale.

L'emplacement qui est actuellement retenu est occupé par une chaufferie de l'ancien service du gaz et chauffage à distance, entre le Théâtre Kléber Méleau et le site du SALV. Cette chaufferie existe actuellement et il doit être question d'accroître sa puissance. Ce qui suppose évidemment de construire aussi une cheminée supplémentaire, dont la construction est soumise à des règles complexes prévues par la législation et la réglementation fédérale. Nous sommes actuellement en discussion avec la Direction générale de l'environnement pour savoir de quelle hauteur aurait cette cheminée, ce qui peut être un élément sensible du point de vue du paysage urbain.

Actuellement il y a un PPA qui est à l'enquête qui s'appelle le PPA Malley-Viaduc et, sauf erreur, prévoit des tours ; or dans la législation et la réglementation fédérale les cheminées doivent toujours être plus hautes que les bâtiments environnants dans un certain périmètre. Et nous ne savons pas encore exactement dans quel périmètre nous devons inscrire la construction de cette centrale. En soi, celle-ci ne pose aucun problème, alors que la construction d'une cheminée, elle, pourrait poser problème.

#### Question

**M. Georges-André Clerc (PLC) :** – Ma question s'adresse à M. le syndic Grégoire Junod. J'ai été interpellé en tant que conseiller communal par des citoyens présents à la sauterie, entre parenthèses, réunion « Prix des lecteurs » ayant eu lieu au Palace le samedi 17 mars 2018. Ces derniers s'interrogent sur le faste de cette manifestation et surtout sur le coût pour les finances communales. Je vous remercie donc par avance de me donner le coût de celle du 20 janvier 2018.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Ce que vous qualifiez de « sauterie », qui d'ailleurs du point de vue formel signifie petite réunion dansante, sont en fait les rendez-vous qui sont organisés dans le cadre du « Prix des lecteurs » de la Ville de Lausanne avec l'ensemble des auteurs qui sont lauréats du prix. Ils rencontrent le public dans le cadre de ces réunions qui sont organisées à raison d'une fois par mois, tous les samedis matin, avant la remise du Prix qui aura lieu la semaine prochaine au Théâtre de Vidy, mercredi soir, soirée à laquelle vous êtes évidemment toutes et tous invités comme conseillères et conseillers communaux et comme l'ensemble d'ailleurs du public.

Vous dire à ce sujet que ces réunions, qui ont démarré avec la nouvelle politique du livre, ont été lancées en 2015. Qu'elles ont réuni, la première année, dans les lieux où elles ont été organisées – c'était à l'époque des lieux tournants (au Bourg, à la Datcha, etc.) – environ 25 lecteurs qui venaient écouter les auteurs. On a ensuite déplacé cette manifestation au Cercle littéraire, c'est là qu'elle a été organisée les deux années précédentes. Nous avons réuni à peu près chaque samedi, pour des brunchs, une centaine de participants à ces différentes réunions dans une salle qui était pleine. Donc nous avons effectivement cherché, pour cette dernière édition, une salle plus grande et effectivement Lausanne Palace s'est proposé pour accueillir ces rencontres, qui réunissent maintenant 180 personnes tous les samedis où elles sont organisées. Et vous serez rassuré de savoir que nous sommes passés à un coût qui était de 2800 francs par brunch organisé au Cercle littéraire, à une facture de 2000 francs au Lausanne Palace par samedi matin. Ce qui signifie qu'on a fait une économie importante en changeant d'endroit et en allant au

Lausanne Palace et le coût par personne présente se situe autour de dix francs maintenant environ. Donc on a fait des économies qui sont importantes en changeant de lieu parce que Lausanne Palace a fait une offre qui s'inscrit aussi dans un soutien à la manifestation qui a été organisée.

Vous dire aussi que nous avons des partenaires médias qui ont été trouvés pour le Prix des lecteurs (*24 heures* et *La Télé*) qui assurent aussi un soutien et une couverture culturelle de ces différents événements, qui participent à la promotion des auteurs lausannoises et romandes dans le cadre de la politique du livre que vous avez-vous-même soutenu, mais nous sommes très attentifs – quand bien même cet événement a lieu au Lausanne Palace et permet aussi d'ailleurs au public de découvrir un lieu qui ne lui est pas toujours familier – nous sommes très attentifs aux questions budgétaires et le choix qui a été fait a été fait de manière à avoir un lieu qui permet d'accueillir l'ensemble du public que nous souhaitons accueillir et qui souhaite venir rencontrer ces auteurs, de pouvoir aussi le faire au centre-ville et à bon prix, ce qui a été parfaitement accompli dans ce cadre-là. Je peux donc vous rassurer par rapport à votre question et vous pouvez rassurer la personne qui vous a interpellé à ce sujet.

Question

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Des études scientifiques ont démontré que les terrains de foot synthétiques utilisant des granulats à base de pneus recyclés pouvaient se révéler très toxiques et provoquer de graves maladies à l'usage, comme le cancer. Dès lors ma question est la suivante : la Ville possède-t-elle des terrains synthétiques de cet acabit, combien, ou a-t-elle prévu de les remplacer à quelle échéance ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – La Ville de Lausanne possède dix terrains avec du gazon synthétique. Sur ces dix terrains, il y en a six qui sont remplis avec des granulés de liège, donc un produit tout à fait naturel. Les trois derniers qui restent sont effectivement remplis avec le produit que vous indiquez. Le Plan des investissements prévoit le remplacement de ces terrains l'année prochaine, deux terrains seront remplacés (celui de Vidy et celui de Grand-Vennes). Il y a encore un dernier terrain à Chavannes qui sera également remplacé cette législature.

Maintenant j'aimerais également vous dire que nous sommes attentifs aux différentes études et aux risques que peuvent provoquer tous les terrains, toutes les surfaces, toutes les matières, dans la pratique sportive, quelle soit de compétition, associative ou scolaire, et que ces terrains avec granulés avaient été achetés et mis en place avec l'accord de l'Office fédéral de la santé, comme partout en Suisse puisque c'est l'Office fédéral de la santé publique qui donne les normes pour la pose de ces terrains. Et celles que nous avons étaient encore toutes récentes, du 8 septembre 2016. Donc en tout cas jusqu'au 8 septembre 2016, il n'y avait pas de la part de notre Office fédéral de la santé en fonction des études qui comportaient une mise en garde contre les risques de cette pose. Mais nous avons déjà la construction du terrain des Boveresses, au Service des sports décidé chaque fois qu'il y avait un nouveau terrain de choisir des granulés en liège.

Question

**M. Claude Calame (EàG)** : – A défaut de connaître le service concerné, ma question s'adresse à la Municipalité. Cet hiver, vous l'avez peut-être vu, sont apparus sur différentes terrasses ouvertes de plusieurs cafés et restaurants lausannoises des dispositifs de chauffage électrique ou à gaz. Or je cite l'article 51 du Règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie qui précise que : « *Les chauffages en plein air (terrasses, rampes, chenaux, estrades, terrains de foot, etc.) sont admis s'ils exploitent exclusivement des énergies renouvelables ou des rejets thermiques inutilisables d'une autre manière...* ». Les équipements installés récemment ne répondent apparemment pas à ce double critère, d'où ma question : quelles mesures sont-elles en vigueur en la matière sur le territoire de la

Ville ? Et je me demande si les contrôles qui s'imposent ont été effectués auprès des cafetiers et des restaurateurs concernés.

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Monsieur Calame, je vous remercie pour votre question. Vous vous adressez à l'ensemble de la Municipalité sans connaître quel service était en charge de vous répondre, via quelle direction, je vous répondrais que moi non plus je ne sais pas avec quelle casquette je vous réponds, si c'est celle de ma collègue Litzistorf que je remplace provisoirement ici, ou la mienne propre.

La question des chauffages sur les terrasses implique plusieurs législations, vous en avez cité une, et puis la question de la provenance du courant renouvelable ou non ou de l'utilisation, comme ça a été le cas à Yverdon je crois, de plaquettes qui posent des problèmes de particules fines et de suie, mais on ne va pas aborder ces questions-là. Et puis il y a une deuxième couche d'incertitude, qui est chargé de faire respecter la loi en l'occurrence. Comme vous le savez le Service de l'économie a un certain talent pour faire respecter un certain nombre de législations, mais ça n'est pas toujours lui qui est au front, et toutes ces questions sont traitées également lorsque c'est la Ville elle-même qui est le propriétaire des lieux. Donc nous nous posons ces questions en coordination également avec le Canton.

Question

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Depuis plus de vingt ans la Fondation de Beaulieu produit débâcle sur débâcle. A chaque fois la Municipalité en place cède à la pression des événements en versant des dizaines de millions de francs dans ce trou sans fond. Les Municipalités et les motifs changent, mais les débâcles continuent avec une constance déconcertante. Après les 28 millions pour le Théâtre de Beaulieu en 2015, voilà à peine trois ans plus tard 30 millions pour sécuriser les accords avec le TAF et la Clinique La Source. Cette fois-ci le Conseil communal est mis devant le fait accompli.

La Municipalité invoque la force majeure et une partie de l'argent sera déjà dépensé lorsque le Conseil sera appelé à se prononcer sur cet objet. Bien sûr on nous dira qu'il ne s'agit que d'un cautionnement, que la Ville ne perdra pas d'argent, etc. Ces excuses sont le propre des montages financiers malsains. En réalité personne ne semble assez stupide pour prêter de l'argent à la Fondation de Beaulieu sans un cautionnement d'acteurs solvables. Le risque de contrepartie est simplement trop grand. Alors la question s'impose : pourquoi la Commune prend-elle ce risque ? N'y a-t-il pas d'autre solution où la Fondation n'est pas la contrepartie du crédit ou du cautionnement ?

A ce stade il me semble utile de rappeler que la situation actuelle est le résultat de l'incompétence du Conseil de fondation. Ce dernier s'est avéré incapable d'assurer une gestion adéquate des affaires depuis le vote négatif sur le projet Taoua. Voici ma question : la Municipalité a-t-elle considéré des alternatives à l'octroi d'un cautionnement en faveur de la Fondation de Beaulieu, par exemple une solution où la Fondation n'est pas la contrepartie du cautionnement ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je ne souhaite pas ici rouvrir l'ensemble du débat sur Beaulieu, mais peut-être quand même rappeler un ou deux éléments. D'abord je conteste, et je suis d'autant plus à l'aise pour le faire que je n'étais pas dans la fondation, je n'y suis que depuis récemment et le début de cette législature, mais je conteste que le Conseil de fondation soit responsable de la situation actuelle, encore une fois, et les éléments que nous découvrons petit à petit depuis quelques semaines tendent aussi à le démontrer. Il y a une série d'informations, comme cela avait été annoncé en décembre dernier par le Canton et par la Ville de Lausanne, qui a effectivement été passée sous silence par la direction de la fondation et dont le Conseil de fondation n'avait pas connaissance, ce qui ne lui permettait pas de prendre les bonnes décisions.

Alors je rappelle encore par rapport à la fin de vos propos, qu'aussi bien les comptes 2015 que ceux de 2016 ont été révisés par l'organe de révision, qui est donc un organe établi, qui a établi un rapport conforme au droit, recommandait au Conseil de fondation qu'ils soient approuvés sans émettre de remarques particulières sur la construction du bilan ou la situation comptable de la fondation. Ensuite il ne faut pas tout mélanger. Vous avez dit des choses qui sont justes dans votre intervention, à savoir qu'il est vrai que par le passé à plusieurs reprises la Ville de Lausanne, mais les pouvoirs publics plus largement, parce que c'était vrai aussi de l'Etat de Vaud et des autres communes vaudoises, ont parfois apporté des fonds importants pour renflouer la Fondation de Beaulieu, sans que ce soit d'ailleurs pour des projets spécifiques ou précis.

La recapitalisation importante qui a été effectuée avec la création de la Fondation en 2001 et cet apport d'environ 80 millions a été très importante pour les collectivités publiques dévolues au développement futur du site. Et effectivement cet argent a servi à rembourser des dettes pour l'essentiel, et pour une autre part a permis d'assurer le développement conforme de la fondation. Vous dire aussi, et c'est aussi important de le rappeler parce que probablement que le modèle d'affaire sur lequel la Fondation de Beaulieu a dû fonctionner, un modèle d'affaires qui n'a jamais été clairement établi, mais il faut savoir que la plupart des centres de congrès dans les villes qui nous entourent, et c'est vrai aussi bien en Suisse qu'à l'étranger, sont des sites qui bénéficient de subventions importantes des pouvoirs publics. Et cette question-là n'a jamais été réellement mise à plat s'agissant de Beaulieu. Parfois ce sont des subventions qui passent par une contribution complète à l'investissement, parfois par une subvention de fonctionnement.

A Beaulieu il y a bien indirectement eu des apports d'argent public, c'est indéniable, mais les relations entre les contributions publiques et le fonctionnement de la fondation n'ont jamais été effectivement posées de manière extrêmement claire et précise. S'agissant maintenant des 30 millions dont on parle ici et qui ont fait l'objet d'une communication et d'une décision de la Commission des finances, cet apport de 15 millions de la Ville et de 15 millions du Canton est un apport sous forme de cautionnement, donc on n'a pas d'argent en cash qui est versé ici, c'est important de le préciser. Et ce n'est pas un cautionnement qui est apporté ici pour les activités générales de la Fondation de Beaulieu, mais spécifiquement pour le chantier de La Source en contrepartie d'un bail de longue durée qui est signé entre la Fondation et La Source. Ce sont donc des schémas qui sont extrêmement différents.

Le risque est extrêmement limité pour les pouvoirs publics, qui s'inscrit dans l'ensemble des cautionnements qui sont existants pour la Ville de Lausanne et pour l'Etat de Vaud, et c'est bien dans ce cadre-là que nous apportons un appui qui permet effectivement de négocier un prêt et de le négocier à des conditions avantageuses pour la Fondation de Beaulieu. Mais c'est pour le projet spécifique de La Source et c'est bien dans ce cadre-là que l'aide des pouvoirs publics a été apportée. Il faut par ailleurs savoir que la question du cautionnement des travaux de La Source par les pouvoirs publics est en discussion depuis maintenant de très longs mois notamment avec l'Etat de Vaud et nous sommes tombés d'accord sur cette solution, qui nous paraît être bonne, qui préserve les intérêts des collectivités publiques, permet d'accompagner aussi la diversification des activités sur le site de Beaulieu qui est indispensable. Je vous laisse imaginer les conséquences que ça aurait pu avoir d'interrompre aujourd'hui le chantier de La Source sur l'avenir du site, sur l'avenir aussi du projet du Tribunal arbitral du sport. Il n'y a pas d'argent dans le cadre de ce cautionnement pour le Tribunal arbitral du sport, c'est vraiment de l'argent pour l'Ecole de La Source.

Mais évidemment abandonner le chantier aurait eu des conséquences extrêmement désastreuses, y compris pour un avenir du site qui s'envisage de manière diversifiée, qui je crois est aussi votre préoccupation qu'on puisse porter à l'avenir un modèle d'affaires et un développement du site qui soit, peut-être en rupture avec ce qui a été fait à l'époque ou en

transition avec ce qui a été fait à l'époque, mais de ce point de vue là l'accomplissement du chantier de La Source était évidemment une garantie extrêmement importante.

Vous redire enfin que ce que nous avons indiqué, M<sup>me</sup> Gorrite et moi-même lors de la conférence que nous avons tenue le 21 décembre dernier, c'est que nous prendrions d'abord toutes les mesures utiles et urgentes pour assurer les liquidités de la fondation. Choses qui ont été faites avec les aides rapides qui ont été apportées en termes de subventions début janvier et qui ont été discutées dans ce Conseil lors d'un débat que nous avons eu dans le cadre d'une interpellation, qui sont notamment une exemption du droit de superficie et une subvention, que nous prendrions ensuite les mesures nécessaires pour que les chantiers stratégiques – et c'est le cas de La Source et du Tribunal arbitral du sport – puissent aboutir dans les meilleures conditions. Et c'est clairement dans ce schéma-là qu'on s'inscrit.

Et puis que bien sûr que nous allions, selon une feuille de route qui a été clairement définie, permettre une mise à plat complète de la situation financière de la fondation. Cette feuille de route prévoyait que nous soyons nantis de tous les éléments nécessaires sur le financement et le coût du chantier de La Source à la fin du mois de février, ça a été fait et la solution qui a été retenue s'inscrit dans cette démarche-là. Le chantier du théâtre est en cours de réexamen, c'est un travail qui sera terminé au mois d'avril. Et d'ici le mois de juin nous serons en mesure, sur la base d'un bilan financier complet et d'une vue complète de la situation de la Fondation de Beaulieu, de proposer une stratégie d'avenir pour le site et de venir vers les collectivités publiques, aussi bien le Canton que la Ville de Lausanne – là je parle en qualité de représentant de la Fondation – de pouvoir proposer aux pouvoirs publics une stratégie pour l'avenir du site. Avec probablement aussi quelques demandes et conséquences financières, mais que nous puissions prendre les décisions qui doivent être prises sur une base qui soit connue, complète, de la situation financière de la Fondation.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je voulais rassurer M. Junod que je soutiens totalement son action pour Beaulieu, je l'ai d'ailleurs communiqué par écrit. Et ce n'était pas une critique personnelle que je formulais, mais un souci. Et suite à son intervention, je ne suis pas sûr de l'avoir compris sur la question que j'ai posée. Est-ce que la Fondation de Beaulieu est véritablement la contrepartie de ce cautionnement et si c'est oui, ma question était toute différente, elle était : est-ce que vous avez considéré d'autres options que celle-ci ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Forcément qu'elle est la contrepartie. Elle est propriétaire du site. Elle n'est pas propriétaire des terrains, les terrains sont à la Ville, mais elle est propriétaire des bâtiments. Et le bail qui a été conclu entre l'Ecole de La Source et la Fondation de Beaulieu est bien entre un locataire et un propriétaire. Et apporter un cautionnement pour un investissement au bénéfice d'une location spécifique c'est nécessairement apporter un cautionnement à la société propriétaire.

Voilà, cela dit je vous rassure quand même sur un point qui est important et puis après je me tairai, mais pour que les choses soient claires c'est que ce cautionnement porte sur 30 millions. On est très en dessous de la valeur estimée du site de Beaulieu. Et quand bien même il y a une série de décotes qui doivent être faites, ça c'est indéniable par rapport à la valeur inscrite au bilan, on est encore extrêmement loin quand même de la valeur de l'ensemble des bâtiments du site. Aussi bien du Palais de Beaulieu que des halles sud – et je laisse un peu les halles nord de côté qui vont sortir du giron de la Fondation de Beaulieu et qui par ailleurs n'ont plus beaucoup de valeur en tant que telles –, mais évidemment ce cautionnement de 30 millions intervient par rapport à un investissement de 30 millions qui est réalisé. Il y a donc bien une contre-valeur en parallèle, par contre il va de soi que c'est effectivement un cautionnement à la fondation qui est le propriétaire qui va conclure un bail avec l'Ecole de La Source.

Question

**M<sup>me</sup> Latha Heiniger (Soc.) :** – Cette question s'adresse à M. David Payot. Un poste d'adjoint administratif/adjointe administrative en charge de la coordination des quartiers, à

un taux entre 80 – 100 %, a été mis au concours ces dernières semaines. Serait-il possible de connaître son articulation avec les activités et la vision stratégique de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ? S'agit-il d'un nouveau poste ? Quels liens, si lien il y a, existe-t-il avec la démarche des contrats de quartier ou de la Caravane des quartiers ou celle de la FASL ? Sachant que pour ces deux derniers points un processus d'évaluation a été conduit et que les rapports sont encore à l'étude.

Réponse de la Municipalité

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Merci madame la conseillère communale pour cette question qui regroupe quelques interrogations qui m'ont aussi été exprimées par des personnes du terrain et qui permet ici aussi de répéter les explications officielles qui leur ont déjà été données.

La Direction enfance, jeunesse et quartiers a été nantie de la charge de développer une politique des quartiers de la Ville de Lausanne. Un préavis vous sera prochainement présenté à ce sujet en réponse à un postulat de M<sup>me</sup> Litzistorf et de M. Beaud, notamment. Il est utile de mentionner que dans cette politique des quartiers figurent notamment les outils existants et importants que sont les contrats de quartier, la caravane des quartiers et la politique d'animation socioculturelle, essentiellement assumée par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise.

Le projet de la direction est d'améliorer la cohérence entre ces différents acteurs de la politique des quartiers, de développer une politique plus globale et mieux articulée avec l'ensemble des actions de la Ville. Pour ce faire la première nécessité était d'avoir un poste qui soit dédié au développement de cette politique des quartiers, à la coordination des différentes entités. Techniquement cela a passé par une modification d'un poste de chargé de recherches en adjoint administratif, ce qui ne passait pas par une modification du plan des postes, ni du positionnement concerné et qui donc a pu être fait par une réorganisation interne. L'idée est de pouvoir ainsi appuyer le Secrétariat général dans les démarches qui suivent.

Peut-être est-il utile de signaler que le Conseil communal sera prochainement nanti de préavis pour avoir plus de précisions en ce qui concerne cette politique des quartiers et donc que cette première étape « A bas bruit » sera suivie d'une période sur laquelle le Conseil communal sera dûment consulté. Il s'agira, comme déjà dit, d'une part de définir une politique des quartiers dans un premier préavis et d'autre part, dans une seconde démarche, de préciser la politique d'animation socioculturelle et les relations avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, ceci naturellement en consultant et en impliquant à participer les acteurs de cette politique d'animation socioculturelle.

Ce poste, pour le confirmer, n'implique donc pas un changement en l'état du rôle de la Caravane des quartiers ou de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise. Il ne s'agit absolument pas d'une suppression du poste de contrat de quartier, nous souhaitons au contraire pérenniser cet outil important de participation et de politique des quartiers.

Question

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) :** – Je pose la question en remplacement de ma collègue Géraldine Bouchez. Elle s'adresse à M<sup>me</sup> Germond. Comme le démontrent plusieurs études récentes, déclarer sur son lieu de travail être LGBTIQ+ entraîne bien souvent des difficultés relationnelles ou discriminatoires avec sa hiérarchie ou ses collègues de travail. Face à ce constat existe-t-il au sein de l'Administration communale lausannoise des possibilités pour toutes les employées ou tous les employés d'avoir accès à des démarches d'accompagnement au coming out ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – La Municipalité est très attentive à ces questions, en particulier à celles relatives à la protection de la personnalité

des travailleurs. Elle l'est évidemment aussi parce qu'il s'agit d'une des dispositions du Règlement sur le personnel de l'administration communale et dans ce cas la Municipalité a évidemment pour objectif de respecter de manière générale ces principes et de bannir toute discrimination qui pourrait se faire sur la base de différents critères sociologiques, mais évidemment aussi sur l'orientation sexuelle.

Pour votre question relatives aux « possibilités pour les employées ou tous les employés d'avoir accès à des démarches d'accompagnement au coming out », il n'existe pas un lieu en tant que tel au sein de l'Administration. Par contre il existe différentes entités, que ce soit les ressources humaines de l'Administration communale ou la cellule Arc, qui peuvent accueillir les personnes confrontées à ce type de difficulté. Et nous sommes aussi en train de mener un travail de réflexion organisationnelle, que je souhaite présenter à mes collègues et qui prendra en compte les différents éléments qui gravitent autour de la thématique et de l'organisation de l'égalité des genres, mais qui doit aussi offrir, de façon plus générale, des espaces pour ce type de problématique. Donc nous sommes attentifs et nous y travaillons pour renforcer les structures existantes.

Question

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand en tant que représentant de l'autorité municipale auprès du Centre funéraire de Montoie s'agissant de l'acoustique de la Chapelle B. C'est un vieux serpent de mer, je m'étais déjà exprimé il y a quelques années. J'admets volontiers que mon ouïe ne s'est pas améliorée dans l'intervalle, mais je ne suis de loin pas le seul à partager ce constat. Si d'aventure quelques personnes désirent véritablement comprendre ce qui se dit de la part de l'officiant, eh bien cela relève vraiment du parcours du combattant.

Dès lors deux questions : 1) La Municipalité partage-t-elle mon constat sur ces problèmes acoustiques récurrents ? Et la deuxième question, quid d'une solution éventuelle en vue d'amélioration ?

Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je suis positivement étonné par la question de M. Chollet et réponds ainsi. Il y a plusieurs mois de cela, et je crois qu'une intervention du conseiller communal Corboz avait également été déposée à cette occasion, tout comme des courriers des lecteurs s'agissant de l'acoustique de cette chapelle et donc votre ouïe n'est absolument pas en cause. Il convient en effet de changer l'acoustique de cette chapelle ou plutôt des outils de diffusion du son.

La Municipalité a validé une dépense supplémentaire ou une dépense dans le cadre budgétaire, mais qui n'était pas expressément prévue dans ce cadre. Je peux donc vous dire qu'un achat de meilleure qualité a été fait. Il restait à régler des questions techniques et je ne savais pas encore comment communiquer sur une aussi bonne nouvelle, mais voilà qui est fait grâce à votre question et nous partageons votre insatisfaction liée à la qualité d'audition dans cette chapelle.

Question

**M. Philippe Ducommun (UDC) :** – Ma question s'adresse à M. le syndic, M. Junod, concernant Métamorphose. J'ai constaté que depuis plusieurs jours des travaux de démolition ont débutés sur l'ensemble des terrains de football du Plateau de la Blécherette en prévision du projet Métamorphose. Sachant que le début du dit projet dépend également du déplacement du SAN qui n'est encore pas à l'ordre du jour, que va-t-il advenir des friches laissées par les machines de chantier dans l'attente du début de la construction ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Il s'agit de travaux préparatoires qui sont effectivement menés maintenant sur le site des Plaines-du-Loup. Il y aura aussi des dépôts de terre qui vont devoir être effectués sur ce site. Les travaux de piste de chantier qui vont démarrer

dans la foulée. La réalisation du parc aussi, d'abord dans sa version provisoire pour ce printemps, le préavis est passé en commission ces derniers jours et passera au Conseil communal tout prochainement. Donc effectivement on entre progressivement dans une phase de chantier sur le site des Plaines-du-Loup.

---

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une "grenette solaire" à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la Feuille des Avis Officiels n°42 du 27 mai 2014 »**

Rapport-préavis N° 2017/48 du 5 octobre 2017

Culture et développement urbain

Finances et mobilité

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante :** – Je n'ai rien à ajouter, Madame la Présidente.

La discussion est ouverte

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Naturellement les Verts lausannois saluent ce rapport-préavis qui est d'une part très intéressant pour ceux qui l'ont lu, mais surtout à notre avis très important pour l'avenir de la ville de Lausanne puisqu'il permettra, à terme, d'améliorer significativement l'attractivité et l'animation de tout le secteur Riponne-Tunnel qui comprend naturellement plusieurs espaces publics majeurs, qui possède aujourd'hui un fort potentiel de valorisation.

Ce rapport-préavis constitue également de premiers éléments de réponse qui nous réjouissent par rapport à mon postulat « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » qui avait été déposé en septembre 2016. Le présent rapport-préavis rappelle bien les enjeux urbanistiques d'une requalification importante du secteur Riponne-Tunnel, enjeux qui avaient été présentés et débattus dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. J'en citerai quelques-uns ici qui sont importants à nos yeux. Pour la Riponne : la redéfinition des circulations et des accès au parking souterrain, le besoin d'un cadre bâti et de rez-de-chaussée actif, le maintien de vastes espaces polyvalents, le besoin de végétation et d'eau, ainsi que la création d'une zone particulière sur la rue du Tunnel. Pour le Tunnel : la redéfinition de l'emprise des voies de circulation et du stationnement, le prolongement des espaces extérieurs au droit des rez-de-chaussée, mais également ici la revalorisation du patrimoine bâti et vert puisque cette place a aujourd'hui déjà un environnement assez remarquable.

Nous relevons également avec satisfaction que ce rapport-préavis prend en compte les notions de lutte contre l'effet d'îlots de chaleur, de confort thermique et d'adaptation aux changements climatiques, ce qui est indispensable au vu du contexte particulier de ces espaces publics. Enfin nous tenons encore à saluer la réflexion qui a été menée pour chercher le processus le plus approprié afin de garantir une image directrice pour le développement de ces sites et le fait, bien sûr, de l'accompagner d'une vaste démarche participative que nous souhaitons également.

Au vu du calendrier annoncé, qui est disons assurément réaliste, mais néanmoins très étendu, nous relevons encore l'importance de réaliser les aménagements participatifs transitoires qui sont évoqués dans le rapport-préavis, qui permettront notamment de tester

des vocations et des usages dans l'attente de la transformation future de ce secteur stratégique. Vous l'aurez compris, c'est donc avec enthousiasme que les Verts lausannois vous recommandent d'accepter les différentes conclusions de ce rapport préavis. C'est aujourd'hui une belle aventure qui commence pour la requalification de tout ce secteur.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Traduisons un peu ce que l'on nous propose de voter ce soir. 40 000 francs pour une étude historique, soit le travail d'une demi-journée pour un stagiaire. Petit indice : cette étude est déjà partiellement faite dans le rapport-préavis. 70 000 francs pour une étude de génie civil. Petit indice : sur la place de la Riponne il y a un parking et je suis sûr en plus que cette étude a déjà été faite quand ils ont construit ce parking. 70 000 francs pour un mandat de mobilité qui arriverait à la conclusion, comme le disait déjà une étude de 1981, qu'il faut supprimer le trafic de transit et prévoir une sortie du parking direction place du Tunnel. 460 000 francs pour un concours d'idées et sa préparation. Concours d'idées où on nous explique bien que l'on ne doit pas s'en faire, mais nous n'en ferons rien. Ça servira peut-être une fois, éventuellement, si on le veut bien, de base de travail dans le futur. Petit indice : nous avons à Lausanne la chance d'avoir une école polytechnique fédérale réputée, qui a un énorme département d'architecture, et je suis sûr que professeurs et élèves seront ravis d'utiliser le périmètre du projet pour leur étude de fin d'année, fin de bachelor, fin de master ou autre. Et finalement, 160 000 francs de communication pour expliquer à la population que nous savons que ces places ne sont pas belles et lui faire croire que nous allons bientôt faire quelque chose.

Alors le but avoué de cette dépense est de faire passer le temps et de commencer les travaux en 2024 après de nouveaux concours d'architecture et d'aménagement. Donc pour résumer, la Municipalité nous demande de dépenser près d'un million pour du vent. Rappelons encore que le 12 mai 2016, en acceptant le préavis 2016/8, nous avons déjà libéré un crédit de 287 000 francs pour des aménagements provisoire à la place du Tunnel. Alors que notre municipale en charge des finances répète à qui veut l'entendre que nous traversons une période difficile à cause des investissements que nous devons faire pour différentes réalisations du projet Métamorphose, je remarque qu'elle peut déjà réimprimer son discours pour le moment où Métamorphose sera fini, ne faut-il pas laisser le temps à nos finances de se remettre après le projet Métamorphose ?

Alors oui nous trouvons tous que ces places ne sont pas belles et qu'il faut faire quelque chose, mais le groupe PLR estime que ni le timing ni la méthode ne sont bons. Car ne nous mentons pas et surtout ne mentons pas à nos concitoyens, les 800 000 francs que nous voterons ce soir ne changeront rien aux places de la Riponne ni du Tunnel. Ils feront juste passer le temps jusqu'à ce qu'on vote un nouveau préavis avec le concours d'architecture et d'aménagement qui amèneront les solutions réelles attendues par tous. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous encourage à refuser les conclusions 1 à 3 du présent rapport-préavis et d'accepter les conclusions 4 et 5, mais sur ce point je laisserai mon collègue Guy Gaudard vous parler de la réponse à sa pétition, tout en encourageant la Municipalité à revenir avec un projet moins onéreux améliorant l'utilisation des documents existants et les synergies avec l'EPFL.

**M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG) :** – Enfin nous allons réaménager ces deux places si déplaisantes. C'est une excellente nouvelle qu'une démarche participative accompagne ce projet, car cette place appartient à tous les Lausannois et Lausannoises, qui à force de traverser des déserts de béton ont certainement beaucoup d'idées ainsi qu'une vision très large de ce qui devrait en être fait.

Malheureusement à la lecture du préavis nous sommes inquiets. Nous avons l'impression que les habitants vont participer à des débats sans réel pouvoir de décision. De plus, le concours d'urbanisme qui aura lieu avant la phase participative ne semble pas laisser de place aux citoyennes et citoyens. Il est vraiment très dommage de voir la Ville de Lausanne louper une occasion parfaite de mettre en place une vraie démarche participative pourtant annoncée comme un pilier de son programme de législature. Pourtant les

exemples sont nombreux à travers le monde, nous pouvons par exemple citer l'exemple de la Ville de Madrid qui a mis en place une réelle démarche participative pour le réaménagement de la place d'Espagne qui se déroulait en cinq étapes : la Municipalité fixe un cadre financier et légal. Les habitants de la ville ont la possibilité de faire les propositions qu'ils souhaitent. La Ville, par l'intermédiaire de ses services, analyse les propositions, vérifie qu'elles rentrent dans le cadre légal et les budgétise. Les habitants votent les propositions retenues. La Municipalité retient les propositions les plus votées dans le cadre du budget défini à l'avance.

Nous encourageons donc vraiment la Municipalité à étudier les démarches participatives déjà menées afin d'assurer aux Lausannois et aux Lausannoises une réelle participation au réaménagement de ces deux places si chères à leur cœur. Et malgré nos inquiétudes le groupe Ensemble à Gauche va accepter ce préavis.

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV)** : – Du côté du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, nous saluons la volonté de la Ville de s'occuper enfin de cette question épineuse et tant attendue de réfléchir sur l'avenir de la Riponne ainsi que de l'ouvrir à un concours et à une démarche participative. Bien sûr on sait qu'elle a ses limites, mais elle a le mérite d'exister et je pense que vraiment beaucoup de gens dans la population se réjouissent de pouvoir s'exprimer. On espère que la Ville trouvera moyen de leur donner la parole.

Pour rebondir peut-être sur les propos de M. Klunge. Alors je suis en partie tout à fait d'accord avec lui, en partie pas du tout. A ma connaissance les possibilités d'avoir recours à des propositions de professionnels n'ont pas du tout été écartées et par contre je trouve très intéressante la proposition qui a été faite de tenir compte du potentiel qui existe à nos portes, c'est-à-dire les étudiants qui doivent tous faire des travaux pour leur master, ce serait vraiment un potentiel énorme et je pense qu'on le sous-utilise pour plein de domaines et là vraiment cela serait une occasion de leur donner la parole et d'avoir plein de bonnes idées. D'ailleurs sauf erreur cela a été fait au Pôle Gare où on les a sollicités. Je ne peux donc qu'inciter la Ville à tenir compte de cette proposition qui n'a pas été faite en commission, mais je pense que c'est une excellente idée.

Je pense aussi que cette occasion sera donnée de repenser enfin à la question du Palais de Rumine, en commission il y a certains commissaires, sans les trahir, qui ont suggéré qu'on le rase. Enfin je pourrai suggérer qu'on commence par le nettoyer, ça changera déjà tout de suite le *look* de la pièce. C'est comme quand chez vous vous trouvez que ce n'est pas très joli, peut-être qu'on peut commencer par laver les rideaux et nettoyer les fenêtres, tout de suite cela a un meilleur *look*. Donc, nettoyons les façades du Palais de Rumine, ça fait à peu près dix ans que je le demande, cela finira peut-être par arriver avec cette commission. Et puis ce que j'espère en fait c'est qu'on étendra aussi cette étude aux secteurs qui ne sont pas directement concernés. On nous a dit en commission que ce serait peut-être le cas, par exemple la rue des Deux-Marchés, qui fait partie du périmètre et qu'avec des solutions finalement pas très coûteuses on pourra améliorer certaines choses sur la place de la Riponne.

Je me faisais la réflexion l'autre jour, il faisait grand beau, la place était vide, il y avait des gens assis au bord de la fontaine, peut-être qu'en mettant déjà quelques chaises et quelques tables en attendant de tout révolutionner ça pourrait rendre cet endroit déjà bien plus agréable. Donc le groupe le Centre, PDC-Vert'libéraux vous invite à accepter ce crédit et nous espérons qu'il y aura plein de bonnes idées qui arriveront.

**M. Valentin Christe (PLC)** : – Pour vous donner brièvement la position du groupe libéral-conservateur sur cet objet. Nous rejoignons effectivement de manière assez large les arguments qui ont été invoqués par notre collègue Klunge, sans toutefois nécessairement souscrire au style un peu incisif qui a été le sien, mais qui est quand même justifié à certains égards. C'est vrai que c'est un montant de 800 000 francs qui nous apparaît quand même très important dont, cela a été dit, 460 000 francs pour un concours

d'idées dont on ne sait pas très bien sur quoi il va déboucher sinon, on l'espère, sur des idées, mais il reste encore à voir ce qu'on va en faire et ça fait en tout cas cher à l'idée.

Nous relevons aussi effectivement, comme je l'ai dit, le coût très important de ce projet. Le fait que des études ont déjà été menées par le passé et qu'on pourrait peut-être un peu plus s'appuyer sur leurs résultats et ce qu'elles ont pu donner. Et puis on a le sentiment que dans ce dossier on est un peu en train d'étudier pour étudier, mais tout ceci aux frais du contribuable. Ça nous paraît gênant dans la situation financière qui est celle de la Ville aujourd'hui et face aux investissements qui sont prévus aussi ces prochaines années, donc c'est en tout cas une des raisons pour lesquelles nous allons globalement nous abstenir, voire refuser ce projet pour certains d'entre nous.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – La place de la Riponne et la place du Tunnel c'est un peu comme la chanson de Cloclo, les mal-aimées de la ville. Mais enfin ce sont quand même des lieux centraux de notre cité qui ont de multiples usages. Alors M. Beaud a relevé que la place du Tunnel a un patrimoine architectural intéressant, je pense qu'il y a aussi quelque chose à dire sur la Riponne, mais surtout je trouve que la démarche proposée par la Municipalité, c'est de mettre en avant l'usage de ces lieux avant tout. Et je suis un peu surpris de l'intervention du PLR qui d'un coup de main, comme ça, évacue justement tout cet aspect-là, en évacuant la démarche participative qui justement doit porter sur l'usage de ces places qui me semble un élément de réflexion central pour avancer sur ces projets.

Quand au concours d'idées, on se demande sur quoi cela va déboucher, ben c'est pour ça qu'on fait des concours d'idées. C'est pour avoir des pistes sur lesquelles on peut avancer sur un projet. Sur les coûts de l'aménagement provisoire, hé bien oui là on est en train d'ouvrir une période de réflexion pour plus tard. D'ici là on va utiliser ces lieux, on va y vivre, je trouve que c'est intéressant aussi qu'on réfléchisse à cet aménagement qui est aussi des formes de test de l'usage de ces lieux. Quant à l'idée de mettre à profit, disons les étudiants de l'EPFL, je pense qu'il y a assez régulièrement des projets qui sont faits sur ces lieux, mais là encore on est sur une réflexion sur l'urbanisme, les constructions en architecture et je pense que la nouveauté et là ce qui est choisi par la Municipalité de mettre l'accent sur l'usage des lieux me semble beaucoup plus intéressant. Je ne crois pas qu'on trouvera des solutions qu'en réfléchissant sur les fronts urbains, des volumes et des circulations. Je pense qu'il faut que tout ça soit lié à un usage des lieux. Et on voit que depuis ces dernières années ben il y a quand même des choses, les gens se réapproprient ces lieux, il y a des choses nouvelles qui apparaissent. Les Lausannois se sont un peu réapproprié des parties. Donc je pense qu'il faut continuer sur cette voie. Pour toutes ces raisons, au nom du groupe socialiste je vous encourage à accepter toutes les conclusions de ce préavis.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Permettez quelques remarques à ce stade de la discussion. Tout d'abord relatives à la durée de la gestation de ce qui est effectivement en phase de réflexion, mais pour laquelle le couper de ruban prendra au minimum dix ans, et au pire vingt ans. Il faut savoir que les réflexions sur la Riponne ont été occupées pendant près de dix ans sur l'éventualité de déplacer et d'y construire le Pôle Muséal. Donc ça occupait passablement de réflexions. Quant à la place du Tunnel, rappelez-vous il était prévu de faire la trémie d'entrée du tram Saint-Martin-Borde et qui ressortirait ou rentrerait, c'est selon le sens, sur cette place. La durée de réalisation de l'îlot d'habitations sur la place Centrale a été entre cinquante et septante ans, c'est fait. Le Pôle Muséal, plus de vingt ans, ce n'est pas un éloge de la paresse que je dis là, mais c'est quand même pour des choses qui impacteront toutes les générations à venir hé bien je pense qu'un certain temps de réflexion apparaît normal.

Quant à la démarche participative, nous avons quelques réserves. Elle permet à la population concernée et qui entre dans cette démarche-là d'exprimer son opinion, de faire des propositions. A la fin il faut quand même bien trancher, prendre une décision, et je crois qu'en ce qui concerne le succès qu'a été le chantier du M2 en son temps c'était une

démarche participative certes, mais assez rapidement une communication très soignée avec un bureau permanent et des visites régulières de chantier qui ont permis à la population de s'approprier véritablement ce chantier et de comprendre un peu la raison des nuisances certaines qu'elle avait à subir. Donc pour notre part c'est avec ces restrictions, mais en pensant quand même qu'il faut aller de l'avant et en souhaitant tout de même que cet argent sera judicieusement dépensé et balancé dans un crédit d'ouvrage, le cas échéant, que nous accepterons le crédit qui nous est demandé.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Concernant la pétition que j'avais initiée suite à la réalisation d'une construction végétalisée qui bouchait l'accès par le nord de la place de la Riponne au parking de la Riponne dans le cadre de « Jardins 2014 », je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse et surtout d'avoir pris en compte l'idée qu'on avait émise dans cette pétition, c'est-à-dire de supprimer le trafic de transit entre la rue de l'Université et la place de la Riponne, ce qui permettait quand même d'alléger les contraintes au niveau des véhicules automobiles. Concernant l'aménagement de la place de la Riponne et de la place du Tunnel, je vais m'atteler à la seconde place, donc à celle du Tunnel.

C'est vrai qu'il est urgent de la repenser et de la réaménager. Pour quelles raisons ? Simplement que pour les cars de touristes qui arrivent à Lausanne, le premier endroit où ils s'arrêtent c'est la place du Tunnel. Et quand ces visiteurs débarquent de leur car hé bien la première vue qu'ils ont c'est le Château et le Parlement. Et par contre, s'ils veulent aller aux toilettes, il n'y a pas de toilettes publiques. S'ils veulent se restaurer hé bien il faut qu'ils aillent au Broadway ou bien au Vinyl, mais c'est vrai que l'accueil des touristes ici est à revoir. Et je pense que c'est une affaire qui pourrait se faire assez rapidement, qu'il y ait un accueil qui soit vraiment convivial et qu'une fois que ces touristes repartent de Lausanne, ils aient cette image du Château, du Parlement et de l'accueil qu'il y a sur cette place du Tunnel. Quant à la place de la Riponne, je crois qu'on est cent architectes dans ce Conseil communal, alors je ne donnerai pas mon avis sur ce qu'il faut faire dessus, mais il est vrai que le financement des diverses études est discutable et pour cette raison hé bien je refuserai également le crédit de 800 000 francs.

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – M. Klunge il s'agit de places stratégiques, autant la population que les politiques regrettent depuis des années que rien ne se passe. On se souvient dans les anciennes législatures d'avoir eu des présentations bilatérales informelles avec des municipaux sur l'évolution possible. Alors quand sera-ce le bon timing ? Il y a quelque temps, nous avons traité d'un préavis pour améliorer la place du Tunnel en lien donc avec des terrasses, etc... j'attendais avec intérêt ces aménagements. Le problème, on l'avait vu aussi durant la commission, c'était clairement le passage du bus, du trafic, qui coupait l'espace-terrasse et les aménagements détente. On se rendait déjà compte de la difficulté même pour des aménagements finalement assez doux.

Donc plutôt que de continuer à saucissonner ce territoire, relié clairement au niveau des flux de trafic entre la Riponne et le Tunnel, la Ville empoigne le tout ensemble pour en faire un projet cohérent. On a vu ce que les investissements à la retraite des magistrats cantonaux frileux de la fin des années nonante nous coûtent actuellement, par exemple dans les transports publics, donc il faut effectivement un certain courage pour investir. Et il faudra aussi un certain courage pour encadrer le tout parce qu'il y aura beaucoup de demandes qui seront contradictoires, voilà un potentiel de tensions indéniable que la Ville devra gérer. Du côté des conseillers communaux, je pense qu'on peut plutôt justement se réjouir que le projet soit enfin pris à bras-le-corps et justement attendre de voir ce qui sortira de ces études et de cette démarche participative.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je crois que nous sommes à peu près tous d'accord que c'est le bon moment de faire quelque chose, la question est plutôt comment s'y prendre. Il était question de qu'est-ce qu'il arrivera aux idées qui sortiront d'un concours d'idées, mais si je m'inspire des idées du passé sur cette question je pense qu'elles vont finir dans un tiroir. Parce qu'en réalité les études de base qui parlent plutôt d'infrastructures urbaines

ont déjà été faites. On connaît quels sont les problèmes clés. On sait comment on peut les résoudre si on le veut. Donc on pourrait très bien commencer à partir de là pour ensuite faire greffer là-dessus des études plus précises. Or ici on revient avec la proposition de recommencer pratiquement à zéro, et donc les nécessités feront que du point de vue urbanistique, du point de vue circulation, trafic individuel, ensuite la mobilité douce, etc. tout ça va ressortir simplement et les contraintes vont faire qu'on arrivera grosso modo aux mêmes idées, mêmes solutions qu'on a déjà eues dans le passé. Donc je ne vois pas ce que ces études vont amener si on ne part pas de ce qui est existant et ce qui a déjà été fait, et pour cette raison aussi je refuserai ce crédit.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Il s'agit effectivement ce soir d'engager une démarche importante pour la Ville de Lausanne, pour passablement d'années avec des chantiers qui seront importants si aujourd'hui vous acceptez ce crédit d'étude. Ça a été dit dans ce débat, mais aussi bien la place de la Riponne que la place du Tunnel, mais à plus forte raison celle de la Riponne, sont des espaces centraux de la ville de Lausanne, des espaces majeurs et essentiels en termes d'espace public, de mobilité en ville, d'appropriation aussi par les citoyennes et citoyens de notre ville et de son centre-ville, deux espaces sur lesquels il y a des attentes qui sont considérables.

On l'a vu d'ailleurs depuis le moment où on a annoncé que nous allions engager ce chantier, qui est attendu depuis très longtemps par de très nombreux Lausannoises et Lausannois, à quel point les contributions et les envies étaient nombreuses, tout comme les attentes. J'ai eu l'occasion de le dire à d'autres occasions, mais c'est indéniable que la Riponne est à la fois un espace emblématique de Lausanne et un espace central. Le Palais de Rumine est aussi un bâtiment, quoi qu'on en pense, marquant du centre-ville lausannois – dont d'ailleurs le nettoyage et la réfection est de la responsabilité du Canton, comme ça c'est dit. Mais cette place est évidemment aussi un échec urbanistique extrêmement important depuis maintenant très longtemps. Et je dirai, les aménagements qui ont été faits sur cette place, de la fontaine, du revêtement du sol, des schémas de circulation, de la station du M2, la station émergente du M2, tous ces ajouts qui sont cumulés sur cette place ont plutôt contribué à l'enlaidir encore un peu plus qu'elle ne l'était au départ. Et il y a vraiment aujourd'hui un grand enjeu urbanistique, d'aménagement de l'espace public pour que nous puissions effectivement tenter d'améliorer cette place extrêmement importante à Lausanne.

Elle a un potentiel considérable. Elle est centrale. Elle est fréquentée par des populations diverses. Elle est appréciée des Lausannois. Et c'est vrai aussi de la place du Tunnel. Alors j'entends ici celles et ceux qui nous disent, et c'est souvent comme ça qu'on fait quand on est contre un projet, on vient avec des arguments techniques en nous disant : ici ou là il y a trop de crédits, il y a des études qui ont déjà été faites. Ce n'est pas vrai, mesdames et messieurs les conseillers. Il n'y a pas d'étude qui ait été faite par la Ville de Lausanne de manière complète, exhaustive, sur la Riponne et sur le Tunnel. Jamais ces chantiers n'ont été formellement ouverts par la Municipalité. Donc il y a eu effectivement des contributions, des idées, des architectes dans le secteur privé qui ont parfois lancé des projets pour la Riponne – il y a eu depuis extrêmement longtemps c'est vrai – et ce sera d'ailleurs intéressant comme point de départ qu'on puisse organiser une exposition qui récapitule aussi tout ce qu'est l'histoire de ces places, comment elles ont évolué au cours du temps et qu'elles ont été aussi toutes les contributions qu'ont pu amener les architectes, des artistes parfois, sur le devenir de ces places-là.

Il y a eu des études spécifiques qui ont parfois été faites, notamment M. François avait lancé l'idée d'un rehaussement du parking à la fin de la précédente législature à ce sujet, mais des études complètes, que ce soit sur le plan ingénieur, sur le plan des mobilités, il n'y en a pas eu. Et ma foi quand on veut enclencher un schéma de rénovation complète de deux espaces publics majeurs au centre-ville, vous devrez bien l'admettre, y compris dans l'opposition, qu'on commence par faire quelques études préalables, ça coûte effectivement quelques dizaines de milliers de francs. Et je m'étonne aujourd'hui de vous entendre dire

que ces études sont inutiles et qu'on pourrait confier les études d'ingénieurs à une équipe de l'EPFL d'étudiants. Voilà, on devrait tout d'un coup procéder complètement différemment alors qu'il s'agit d'espaces publics extrêmement importants et de projets majeurs pour l'avenir de Lausanne.

Je suis franchement surpris de vous entendre ce soir aussi réticents sur le réaménagement des espaces publics alors que je vous ai entendus, en d'autres occasions, dire l'attachement que vous aviez à la qualité de vie, à la qualité de l'espace public, au souci aussi d'enclencher des démarches participatives, de le faire en lien avec les habitants, mais au premier crédit qu'il faut voter – et il n'est pas non plus énorme – sur des espaces majeurs de la ville, que vous avez beaucoup critiqués, y compris pour leur usage depuis quelques années, que sur des espaces majeurs de la ville tout d'un coup : ben non il ne faudrait pas sous prétexte qu'il faut enclencher quelques études pour ce faire.

Deuxième remarque sur les délais. J'avais déposé en 1999 une motion au Conseil communal, à l'époque c'était une motion le postulat n'existait pas, pour le réaménagement complet de la place du Tunnel. Alors c'est vrai que cela ne me rajeunit pas complètement... c'était il y a presque vingt ans maintenant. En vingt ans il ne s'est rien passé, à part que la motion a été classée, en classement vertical dans le cadre du rapport sur les motions en suspens, je m'en souviens encore, une dizaine d'années plus tard. Il ne s'est strictement rien passé. Mais aujourd'hui prétendre que nous pourrions sur la place de la Riponne et la place du Tunnel enclencher un projet de réaménagement en deux ou trois ans, c'est simplement se mentir. Il faut aussi qu'on arrête quand on voit le temps que prennent aujourd'hui les grands projets dans cette ville – mais pas seulement dans cette ville, partout ailleurs en Suisse et partout ailleurs aussi en Europe – quand on se donne le temps et le soin aussi d'accompagner ces projets, d'enclencher des démarches participatives pour les accompagner. Ça prend du temps de construire de grands projets.

Prétendre aujourd'hui que sur un espace aussi important que celui-ci, qui cristallise autant d'attentes, probablement d'ailleurs autant de résistances, de débats que celui de la Riponne, que nous pourrions en moins de six ans démarrer un chantier de construction, honnêtement c'est illusoire. Et on a voulu aujourd'hui vous proposer un calendrier qui correspond aussi à ce que nous sommes en mesure de faire en passant par une série de phases d'étude, je vais y revenir, mais qui sont nécessaire pour qu'on puisse à la fin accompagner un projet, qui peut-être d'ailleurs finira aussi en votation populaire, et peut-être que ce n'est d'ailleurs pas un mal, ça me permettra de rebondir aussi sur les remarques de M<sup>me</sup> Misiego. Mais nous parlons effectivement d'espaces extrêmement importants au centre-ville et peut-être qu'il n'est pas mauvais, à un moment donné, que la population puisse voter sur le réaménagement de la Riponne qu'elle souhaitera et celui de la place du Tunnel. Mais tout ça cela prend du temps. La démocratie prend du temps. Les démarches participatives cela prend du temps. Et je pense que c'est aussi probablement un gage de réussite que de se donner aussi le temps nécessaire pour que ces projets puissent être correctement accompagnés, puissent correctement arriver à maturation et que nous puissions ensuite les réaliser.

Un petit mot sur le schéma d'études qui a été proposé ici. Nous n'avons pas souhaité dans ce projet partir avec un concours d'urbanisme qui nous lie ensuite sur l'ensemble du projet. Et ça nous n'avons pas souhaité le faire en lien notamment avec des remarques qui ont été faites aussi bien dans les discussions que nous pouvons avoir au sein de la Municipalité, mais parfois que vous avez aussi eues au sein du Conseil communal. Nous ne voulions pas faire travailler des architectes ou des urbanistes sur des projets de réaménagement, désigner un lauréat et puis avoir les mains liées avec ce lauréat jusqu'au bout du processus, jusqu'à la réalisation du projet. Le choix qui a été fait est justement celui d'un concours d'idées, qui non pas ne servira à rien comme j'ai entendu dire par M. Klunge, mais d'un concours d'idées qui permet, comme nous l'avons fait pour les Prés-de-Vidy, de dessiner une image directrice du quartier. Nous avons souhaité faire un concours d'idées pour ouvrir le champ des possibles, pour permettre effectivement à des urbanistes de réfléchir

aussi bien sur la Riponne que sur la place du Tunnel en tenant compte des contraintes qu'ont ces places, qui sont évidemment toujours importantes en matière d'urbanisme, mais que nous puissions aussi une fois que ces idées ont été choisies, triées, discutées par le jury, ensuite reprendre la main et donner la chance aussi aux démarches participatives et se donner les moyens de faire un projet qui puisse peut-être s'écarter un petit peu de ce que les architectes ou les urbanistes auront proposé.

C'est aussi ça la réussite d'un projet en matière d'urbanisme, c'est se donner la possibilité précisément de consulter la population, de l'associer aux choix aussi bien avant le lancement d'un concours – et là je rebondis sur les propos de M<sup>me</sup> Misiege – aussi bien avant le lancement d'un concours, mais aussi après, de manière effectivement à ce qu'on puisse intégrer, tenir compte des remarques de la population, des groupes d'intérêts qui seront consultés, associés. Ce sera la première fois qu'on lance une démarche participative de cette ampleur sur un espace public de cette importance. Nous ne l'avons encore jamais fait à Lausanne, donc on va aussi tâtonner en termes d'expérience sur ce qui a été fait, s'inspirer aussi de démarches qui ont pu être menées ailleurs, en Suisse ou à l'étranger, et j'espère qu'on pourra effectivement réussir à avoir une démarche qui soit intégrative, qui tienne compte des attentes de la population et des besoins de la population de manière à ce qu'on puisse proposer un projet qui ensuite fédère en tout cas une majorité autour de lui parce que ces espaces publics le méritent.

Voilà ce que je voulais vous dire, je crois que la démarche choisie, qui a effectivement un certain prix, qui a une certaine durée, mais qui est cohérente aujourd'hui avec ce souci qui a été affirmé par presque tous les groupes politiques dans ce Conseil, qui est à la fois de mettre une priorité sur la qualité de l'espace public et aussi bien la Riponne que le Tunnel le mérite, de se donner le temps de le faire et de le faire correctement et d'associer aussi la population autant que possible dans une démarche qui est extrêmement importante s'agissant de ces deux espaces publics. Je vous invite à voter ce préavis qui, j'en suis convaincu, est synonyme de beaucoup d'espoirs et de beaucoup de progrès aussi pour cette ville s'agissant aussi bien de la place de la Riponne que de la place du Tunnel. Et ça permettra aussi à Lausanne de renouer avec le réaménagement des grands espaces publics, c'est vrai qu'il y en a eu moins ces années précédentes, on a beaucoup investi sur la mobilité, c'était nécessaire aussi et notamment avec le métro M2. On a peut-être aussi un peu négligé la qualité des espaces publics. La seule grande réalisation de ces dernières années est la place de la Sallaz qui est aussi sujette à beaucoup de discussions.

Je pense que c'est important aussi, dans le cadre du futur Plan directeur, dans le cadre de l'avenir de cette Ville, que nous puissions, à côté des grands projets de mobilité, à côté des grands projets sportifs, à côté de Métamorphose, que nous puissions aussi vouer une attention importante à la qualité de nos espaces publics et en particulier au deux plus importants de cette Ville au centre-ville que sont celui de la place de la Riponne et la place du Tunnel.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je vous prie de m'excuser de prendre la parole après M. le syndic, mais je tiens déjà à lui confirmer notre attachement à la qualité de vie en ville et à lui rappeler que nous avons déjà voté beaucoup de crédits qui allaient dans ce sens. Maintenant j'ai une question : est-ce que l'on a la moindre idée de comment financer la suite de ce projet pour les zones Riponne-Tunnel ? Car si nous sommes ici dans la même configuration que M. Brélaz en 2013, éradiquer les dealers à Lausanne avant 2016, c'est un effet d'annonce, mais rien d'autre. Et sinon je note que M. le syndic, quand il nous explique que les études ont déjà été faites, mais jamais par la Ville de Lausanne, ne croit voir que les études qu'il commandite lui-même.

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Je crois que les réponses du syndic à certaines attaques d'une partie de la droite étaient excellentes et je ne vais pas rajouter là-dessus. Toutefois au vu des choses qu'on a entendues, de certaines choses qui ont été dites ce soir, les Verts estiment qu'un vote nominal serait intéressant sur cet objet. Alors maintenant, selon la

façon dont la présidente prendra les points, si elle regroupe les trois premiers par exemple, je pense que le vote nominal pourra porter sur ce vote groupé.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Monsieur Klunge, avoir un architecte ou un urbaniste qui vous dessine une nouvelle place de la Riponne, ce n'est pas encore une étude technique en termes de mobilité, en termes de génie civil, c'est pas encore ça. C'est une contribution urbanistique intéressante à un espace public, mais avant de lancer une phase de concours on doit effectivement poser un certain nombre de contraintes, d'études, en matière de génie civil : est-ce qu'on peut construire sur la Riponne ou pas, est-ce que c'est opportun, quelles sont les contraintes géologiques qui existent, les contraintes techniques qui existent, quelles sont les contraintes en termes de mobilité ? On voit bien que cela va être un des gros enjeux du réaménagement de cette place, de la rendre piétonne. Mais nous avons une trémie de parking, des entrées et des accès du parking qui devront, cas échéant, être revus, une rue du Tunnel, les choses ne sont pas toutes simples.

Il y a besoin de pouvoir poser un certain nombre d'études. Il ne s'agit pas de croire qu'aux études de la Ville de Lausanne, mais ça serait quand même faux, monsieur Klunge, de considérer que toutes les contributions qui nous sont venues sur ces espaces publics là sont valables. Moi-même j'avais fait en 1999 un petit croquis de la place du Tunnel. Voilà, j'avais dessiné ça avec mon postulat, ma motion à l'époque. J'espère quand même que les services de la Ville ne prennent pas ma contribution de conseiller communal de l'époque comme une étude de faisabilité du trafic à la place du Tunnel. Disons cela me paraît juste qu'il y ait un minimum d'analyses qui soient faites et puis qu'effectivement, au moment où on lance un réaménagement, on puisse poser quelques études.

Et puis vous demandez combien cela va coûter. Alors effectivement cela coûtera sans doute passablement d'argent de réaménager ces deux places. C'est aussi un des objets des crédits qu'on vous demande ici, c'est qu'on puisse partir sur un chiffrage financier, qu'on va évidemment pas échéant inscrire dans le Plan d'investissements de la Ville de Lausanne. Les décisions à la fin c'est évidemment vous qui les prendrez, mais je crois qu'effectivement, et là je rebondis sur ce que vous avez dit monsieur Klunge, à la fois on est favorable à ce qu'on puisse réaménager la Riponne et réaménager la place du Tunnel, mais on ne serait pas favorable à dépenser le moindre centime pour le faire. Au bout d'un moment il faudra aussi être conséquent. Effectivement, si on veut engager le réaménagement d'une place comme la Riponne, qui est une place importante de grande taille, et c'est vrai aussi de la place du Tunnel, ben effectivement il faudra qu'on puisse dégager quelques fonds pour cela. A l'horizon 2024-2026 on sera, après aussi les grands chantiers qui sont maintenant engagés dans le cadre de Métamorphose, ça nous permettra aussi de planifier des investissements progressivement pour le réaménagement des espaces publics en ville.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – J'aimerais revenir sur certains propos de M. le syndic. Si j'ai bien compris, vous avez dit que le résultat de la démarche participative sera d'une qualité meilleure que si c'était confié à des étudiants en architecture, en urbanisme, en fin d'études. Ce que je ne pense pas, parce que des étudiants en architecture ou en urbanisme qui font un diplôme, et ça serait un très joli sujet de diplôme pour eux, et bien ils ont d'autres connaissances de la construction, du sous-sol, etc. que des personnes qui seront dans cette démarche participative.

D'autre part j'aimerais aussi, mais là je ne sais pas si M. Klunge veut répondre lui-même, mais je pense qu'il ne voulait pas dire qu'on ne voulait pas mettre un centime pour la rénovation de la Riponne et du Tunnel, mais à l'heure actuelle ou même en 2026, est-ce que la Ville aura les moyens ? Là est la question. Donc c'est bien joli de faire des études maintenant et que dans huit ans, dans dix ans, on se mette à construire et à réaménager ces places qui en ont besoin. Et vous avez dit que le PLR a souvent dit que la place de la Riponne était à revoir et que l'on dit ça, mais qu'au moment où il y a quelque chose qui serait fait, ou on approcherait, hé bien on ne veut plus faire d'études, on ne veut plus

dépenser de l'argent, mais ce n'est pas ce que l'on dit. Il y a un timing à respecter et je pense que les citoyens lausannois pensent aussi aux impôts qui pourraient augmenter si on fait des dépenses. Il y a un choix à faire parmi toutes les idées de la Municipalité, qui souvent sont bonnes, je le conçois, mais encore faut-il qu'on en ait les moyens.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – On est en train de confondre deux choses dans ce débat, madame Longchamp, d'une part le fait qu'effectivement au moment où on enclenche une démarche de réfection de place et un projet de réaménagement, mais c'est vrai aussi pour un projet de mobilité, on a besoin d'une série d'études qui sont des études techniques qui doivent être faites en termes de mobilité, en termes de génie civil, etc. et c'est ici que je maintiens que ce n'est pas des choses qu'on peut confier à des groupes d'étudiants. On doit confier ça à des gens qui sont des bureaux diplômés, établis, c'est important. Ce travail c'est un travail de base qui doit être fait, qui permet finalement ensuite de construire un projet, de développer un concours et des projets.

Ensuite, dans le cadre d'une démarche participative, on a besoin, et là vous avez parfaitement raison, des étudiants, de l'université, de l'EPFL, d'ailleurs il faut savoir qu'ils sont déjà partenaires avec nous de ce projet-là. Nous avons un petit projet maintenant qui est en train d'être conduit précisément avec l'Université de Lausanne sur la démarche participative Riponne-Tunnel qui associe à la fois le Service d'urbanisme, le groupe des urbanistes qui travaille sur ce projet, avec un groupe universitaire (des étudiants et une équipe de recherche) qui souhaitent travailler en commun sur ce projet. Donc on va précisément le faire et ça c'est extrêmement important et positif parce que c'est vrai qu'en matière de démarche participative, en matière d'aménagement, etc., les groupes de réflexion universitaires de l'EPFL ont souvent beaucoup d'ouvertures, souvent aussi une connaissance de ce qui a pu se faire ailleurs, dans d'autres villes ou à l'étranger, parce que ce sont des choses qu'ils ont étudiées, pas mal d'inventivité et c'est important qu'on ne se prive pas aussi de ces ressources-là.

On a de hautes écoles à proximité immédiate de Lausanne et c'est très bien si on peut les mettre à contribution, aussi bien les équipes de recherche, les doctorants, que les étudiants dans des démarches de ce type-là. Donc c'est des choses qui seront faites dans le cadre de la conduite de la démarche participative. Et ça intéresse aussi l'Université d'ailleurs parce qu'autant cela nous est utile de pouvoir bénéficier des ressources scientifiques des hautes écoles, autant c'est intéressant pour les hautes écoles de pouvoir utiliser la ville comme terrain de jeu pour leurs propres études et recherches. De ce point de vue là la démarche participative qu'on va conduire sur la Riponne et sur le Tunnel est quelque chose qui intéresse beaucoup l'Université parce qu'effectivement ce sera une des premières démarches d'aussi grande ampleur à Lausanne qui sera conduite. Donc nous allons faire ce travail-là et la référence dans mes propos de tout à l'heure par rapport aux étudiants, faisait bien référence à des études techniques. Effectivement ces études techniques doivent être faites par des bureaux qui sont établis et on en a besoin pour pouvoir fonder ensuite un travail de réaménagement des espaces publics.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV)** : – Les diverses évocations de collaboration avec les hautes écoles m'invitent à vous faire part d'un témoignage personnel, en fait. Il y a bientôt vingt-cinq ans, j'ai obtenu mon diplôme d'architectes EPFL avec un projet de réaménagement de la place de la Riponne à une époque où le métro n'était encore qu'une idée. Donc on voit qu'il y a quand même des réalisations qui aboutissent. Cela prend du temps, mais le métro a fêté ses 10 ans cette année. Depuis lors il y a eu aussi d'autres projets urbanistiques qui ont échoué dans la ville, on ne va pas les citer, mais souvent à mon avis, par manque de concertation démocratique. Donc il me semble qu'à la connaissance de la complexité des enjeux qu'il y a autour de ces places, la démarche qui est proposée associe à la fois des experts divers et des usagers à travers la démarche participative. Elle m'apparaît quand même idéale pour consolider un développement à long terme plutôt que de commencer par un projet qui se voudrait meilleur que les autres.

Donc avec l'espoir que le résultat de ce préavis ne finisse pas dans un tiroir, mais donne plutôt naissance aux suites qui sont annoncées – des plans d'affectations, des concours de projets d'aménagement et d'architecture, mais aussi on parle d'appels à investisseurs qui pourraient être associés justement au financement de la réalisation –, je vous encouragerai à soutenir ce préavis que la population attend certainement depuis bien longtemps.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – Je pensais que j'allais prendre la parole avant le syndic, mais enfin tant pis. Je suis un peu surpris quand même de l'acharnement du PLR à vouloir évacuer cette démarche participative, à évacuer les usagers et les habitants de l'invitation à participer à cette démarche. Moi je me rappelle avoir participé à une démarche participative institutionnelle, comme les affectionnait l'ancien directeur des Travaux, on était deux représentants du groupe socialiste à qui on présentait un projet de surélévation du parking de la Riponne. On avait les documents à l'envers, parce qu'il les avait pour lui, mais pas pour nous, et on devait préavisier effectivement positivement sur ce projet qui ne nous a pas convaincus à l'époque. Donc je me réjouis qu'on ait un peu plus d'ouverture par rapport aux habitants de cette ville, les usagers de ces places et je suis un peu surpris.

**M. Claude Calame (EàG)** : – Juste une question très brève à M. le syndic. Je n'ai pas encore compris comment les idées développées et les conclusions issues d'une démarche participative, qu'à l'évidence nous approuvons, seront valorisées dans la mise au concours elle-même. Est-ce qu'elle permettra de définir les critères qui seront ceux de la mise au concours ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Pour répondre aux questions de M. Calame. Alors il y a une partie de démarche participative qui débutera avant le lancement du concours d'idées de manière à ce qu'on puisse aussi discuter un peu son cahier des charges, du concours d'idées. A part ça le concours d'idées se veut vraiment extrêmement ouvert, qui doit permettre justement d'élargir au maximum le champ des possibles et pas trop de travailler sur toutes les contraintes qui sont effectivement extrêmement importantes. Et ensuite une fois qu'on a ce résultat de concours, qui ne donne donc pas lieu à un lauréat puisqu'il n'y a pas de lauréat qui va ensuite gagner le projet, le Service d'urbanisme, respectivement la Ville de Lausanne, reprend en fait la main et peut nourrir ces réflexions sur son schéma d'aménagement. Ce qui débouchera ensuite, et c'est là se joueront les vrais enjeux sur les concours de réalisation de projets de réaménagement, la Ville peut reprendre entièrement la main et là conduire toutes les démarches participatives souhaitées sous des formes très diverses de manière à intégrer l'ensemble des demandes, des préoccupations, des idées qui viendraient dans le cadre d'ateliers, de visites, de safaris qui pourront être organisés aussi bien à la Riponne qu'au Tunnel de manière à ce qu'on puisse intégrer les idées.

C'est ça l'intérêt d'un concours d'idées, sans lauréat, c'est qu'on n'est pas ensuite lié à une réalisation. On peut précisément se nourrir de l'ensemble des projets qui ont été déposés pour ensuite essayer de construire un projet qui rassemble et qui intègre les attentes et les besoins de la population, qui seront – ce ne sera pas tout simple et sans doute assez contradictoires sur un espace aussi important et aussi sensible que la Riponne.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – J'aimerais juste préciser à l'intention de M. Mivelaz qu'on ne s'oppose pas à la démarche participative en tant que telle, on s'oppose au caractère extrêmement vaporeux de la procédure qui est choisie, au caractère extrêmement peu certain des suites qu'on donnera à cette procédure. Et vous conviendrez qu'il n'y a rien de plus frustrant qu'une démarche participative pour laquelle les citoyens ont l'impression qu'aucune suite n'a été donnée. Donc voilà l'objet de notre opposition.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Je trouve que tout ce qu'on entend est convaincant et bon, néanmoins je trouve qu'une somme de 800 000 francs, sans parler des futurs dépassements, n'est pas *peanuts*, n'est pas une bricole, une bagatelle que l'on peut passer allégrement, compte tenu de l'état des finances de la Ville, par pertes et profits. Alors dépenser 800 000 francs pour un projet très flou me paraît énorme. Et par voie de

conséquence, c'est quelque chose qui freine réellement mon envie éventuelle de soutenir la nécessaire modernisation de cette partie de la ville.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Très brièvement, mais je crois qu'il y a une confusion dans l'esprit de certains sur le terme de la démarche participative. Une démarche participative c'est un concours d'idées. Chacun vient avec son idée, de la plus réalisable à la plus farfelue, de la plus rationnelle à la plus délirante, mais une fois que c'est fini, il y a quand même un pouvoir, en l'occurrence la Municipalité, qui tranche et qui décide. Donc, ne mélangeons pas les deux niveaux de décision. Quelle que soit l'ampleur de cette démarche participative, à la fin on tranche et ce ne sont pas ceux qui ont participé à la démarche participative.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – J'aimerais juste répondre à ces questions sur le coût du projet parce qu'elles sont importantes et en réalité le coût que l'on vous propose est largement inférieur à celui qu'on vous a proposé très fréquemment pour des projets récents. Vous avez le détail de ce coût à la page 11 du préavis. Vous avez des études de génie civil et de mobilité, plus une étude historique pour des montants de 40 000 et 70 000 francs qui seront réalisées. Le concours en tant que tel coûte 300 000, comme toujours c'est le coût d'un concours plus les frais d'organisation du concours. Et vous avez en tout et pour tout 160 000 francs pour toute la démarche participative. Les ateliers, les expositions, les débats qui vont être organisés. C'est largement moins que des crédits que vous avez pu voter sur Métamorphose et je peux vous dire que c'est largement moins que les crédits initiaux qui m'ont été présentés par les services, qui auraient souhaité avoir beaucoup plus d'argent.

On va donc plutôt travailler à l'économie s'agissant de ce projet-là en s'appuyant sur les ressources internes qui existent d'abord à la Ville, y compris en termes de démarches participatives et en essayant de valoriser ces compétences-là, en s'appuyant, un petit peu parce que c'est nécessaire, sur des mandataires extérieurs. Mais ce n'est pas un projet qui est exorbitant et on n'est pas en train de vous proposer des crédits qui sont deux fois plus élevés que ceux que vous avez habituellement votés pour des démarches comparables. Au contraire, on est plutôt sur un projet dont les crédits sont relativement serrés, mais c'est vrai qu'on parle de la Riponne et du Tunnel, ce n'est pas des tout petits espaces publics.

Alors c'est vrai que c'est onéreux, mais après ce sont des coûts qui sont évidemment balancés sur les crédits de réalisation, comme cela a été évoqué tout à l'heure, et qui font partie des coûts généraux du projet, mais s'engager effectivement dans la réflexion du Tunnel et de la Riponne qui sont des espaces très importants au centre-ville ben ça implique aussi de faire un certain nombre d'études au départ.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante :** – Donc l'ensemble des membres de la commission ont accepté l'ensemble des conclusions par 10 voix et 1 abstention.

Vote – Conclusions n<sup>os</sup> 1 à 3

**La présidente :** – Nous avons une demande de vote nominal pour les conclusions n<sup>os</sup> 1 à 3, c'est-à-dire la 1 : approuver la démarche méthodologique exposée au chapitre cinq. La 2 : de consacrer un crédit d'investissement de 800 000 francs du patrimoine administratif. Et la 3 : de faire figurer, sous la rubrique du Service de l'urbanisme, les intérêts découlant du crédit mentionné ci-dessus. Donc est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande de vote nominal ? C'est le cas, donc nous allons procéder d'abord donc au vote sur les trois conclusions. Celles et ceux qui les approuvent votent oui. Celles et ceux qui les refusent, non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Vote nominal

*Ont voté oui :* M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Alix, Beaud Valéry, Beausire Quentin, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel,

Chollet Jean-Luc, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Decollogny Anne-Françoise, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Dupuis Johann, Felli Romain, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Hubler Alain, Huy Ho Ngoc, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Astrid, Mach André, Manzoni Laura, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Sophie Michaud Gigon, Misiego Céline, Mivelaz Philippe, Pagés Barbara, Panchard Ilias, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Sandra, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Schlienger Sandrine, Schneider Gianni John, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Clerc Georges-André, de Meuron Thérèse, de Haller Xavier, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Klunge Henri, Longchamp Françoise, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Picard Bertrand, Piron Françoise, Stauber Philipp, Wild Diane

*Se sont abstenus* : M<sup>mes</sup> et MM. Aubert Eliane, Conscience Pierre, Di Giulio Nicola, Gendre Jean-Pascal, Henchoz Jean-Daniel, Oberson Pierre

Par 51 oui, 18 non et 6 abstentions, vous avez accepté les trois premières conclusions.

Vote – Conclusion n° 4

**La présidente** : – Pour la conclusion n° 4 d'approuver la réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Je vais la faire voter à main levée. Celles et ceux qui approuvent cette conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté la conclusion 4 du rapport-préavis.

Vote – Conclusion n° 5

**La présidente** : – Et la 5, d'approuver la réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne (...) ». Celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, vous avez accepté cette conclusion 5 de ce rapport-préavis. Cet objet est ainsi liquidé.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2017/48 de la Municipalité, du 30 novembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

1. d'approuver la démarche méthodologique exposée au chapitre cinq du présent rapport-préavis pour l'organisation d'un concours d'urbanisme pour les places de la Riponne et du Tunnel ;
2. de consacrer un crédit d'investissement de CHF 800'000.- du patrimoine administratif à l'organisation du concours d'urbanisme et à la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel ;
3. de faire figurer, sous rubrique no 1930.0.390.2 du Service de l'urbanisme, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre deux ci-dessus et de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget du Service de l'urbanisme, sous rubrique no 1930.0.331.0 ;

4. d'approuver la réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une “grenette solaire” à la place de la Riponne » ;
5. d'approuver la réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne (...) ».

---

**Projet de construction d'un bâtiment sis rue Saint-Martin 10-12-14-16-18, dans une démarche de « Société à 2'000 watts », comprenant 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, les locaux de la Soupe populaire et l'Espace, un dépôt d'entretien et des vestiaires pour le Service de la propreté urbaine et le Service des parcs et domaines, un parking souterrain de quinze places de parc voitures et huit places scooters ainsi que cinq places de parc voitures, huit places vélos et cinq places scooters extérieures - Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 10'417 en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 415'800.- pour le financement des équipements d'exploitation et le mobilier (CFC 3 et 9) du PUR et le mobilier (CFC 9) des locaux du Service social Lausanne - Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la FLCL - Octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la FLCL.**

Préavis N° 2017/55 du 30 novembre 2017

Sport et cohésion sociale

Culture et développement urbain

Logement, environnement et architecture

Finances et mobilité

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur** : – Rien à ajouter Madame la Présidente.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (Les Verts)** : – Les Verts saluent le projet de construction de ce bâtiment à Saint-Martin qui allie tout à la fois une ambition sociale, énergétique et architecturale. L'accueil de la Soupe populaire et de l'Espace dans de nouveaux bâtiments, la création de logements sociaux et de places d'urgence répond à une demande réelle présente dans la ville de Lausanne. Le concept architectural, bien intégré à la structure urbaine locale, prévoit des portes d'entrée dans l'immeuble différenciées selon la vocation des espaces aménagés, accès aux logements indépendants de ceux de la Soupe, de l'Espace, de l'hébergement d'urgence. Le SPADOM y trouve aussi des locaux pour ses dépôts et des vestiaires.

Nous regrettons toutefois le côté très austère de ce nouveau bâtiment qui sera très géométrique et plus élevé par rapport à l'ancien et nous pensons qu'une façade végétalisée aurait pu apporter un peu d'harmonie et de gaieté à la rue Saint-Martin. Nous saluons aussi l'effort qui a été fait de réaliser un bâtiment à 2000 watts avec un projet novateur qui prévoit de récupérer la chaleur des eaux usées par une pompe à chaleur. L'aménagement d'une toiture végétalisée et d'un jardin avec cheminement et plantage est autre bon point du projet. Vu la nature du projet, nous saluons aussi la démarche de consultation qui a été faite auprès des voisins et aussi l'intégration des futurs usagers (Mère Sophia, Espace) à la démarche. Relevons que des toilettes sont prévues à l'extérieur pour réduire les sources de nuisance sur l'espace public.

Au vu des réponses apportées en commission par la responsable du Service social qui confirme que la demande pour ce type de logement est grande à Lausanne et qu'il y a de nombreuses demandes en attente, nous pouvons affirmer que ce type de projet apporte des

réponses satisfaisantes et nécessaires au vivre ensemble dans la Ville de Lausanne et permet de diminuer le risque de conflits avec une population très défavorisée. Nous remercions donc la Municipalité pour la bonne conduite de ce dossier et recommandons à nos conseillers d'approuver les conclusions de ce préavis.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Ce préavis visant le regroupement de plusieurs espaces sociaux, l'aménagement de logements sociaux – fait sur lequel mon collègue Klunge interviendra – et sans oublier des locaux pour deux services de la Ville est une structure que bon nombre de grandes villes ne sont pas en mesure d'offrir, en particulier sur le plan social. Il sied de mettre en exergue la bonne conception technique du complexe offrant un mix entre besoins et valeurs patrimoniales, ceci dit en toute modestie, mais me prévalant de l'avis d'un architecte membre de la commission qui se reconnaîtra. Sur le plan de la gestion et vu le statut public du concept, on peut aisément comprendre que sa réalisation sera confiée à la FSCL en étant acquis à l'idée que les implications financières sont dûment maîtrisées. Le PLR salue ce projet, soutient ce préavis et vous demande d'en faire de même.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Sans trop allonger le débat puisque j'entends déjà quelques estomacs gargouiller, néanmoins pour vous donner la position du groupe libéral-conservateur sur cet objet. Il nous apparaît effectivement que ce projet répond à des besoins sociaux qui sont avérés et puis il y a aussi une certaine cohérence à vouloir les regrouper sur un site unique, donc dans ce sens nous ne pouvons que saluer cette décision. Et puis il nous apparaît aussi que le bâtiment, cela a été relevé par mes préopinants, offre une intelligence de conception qui va effectivement permettre quelque part de cloisonner les différents usagers de ce bâtiment en fonction de leur vocation, ou disons de leur statut personnel, ce qui est effectivement intelligent.

Nous sommes peut-être un peu moins enthousiastes en ce qui concerne les implications financières de ce projet puisqu'il nous apparaît que la FLCL est ici utilisée un peu comme une société-écran, comme malheureusement la Municipalité a pris coutume de le faire, avec un certain nombre d'autres projets via un cautionnement solidaire et puis un prêt, donc par rapport à cet aspect-là du dossier nous sommes beaucoup plus sceptiques. Nous espérons que cette pratique sera abandonnée à l'avenir, mais enfin nous ne nous faisons pas trop d'illusion sur ce point et pour le reste nous allons effectivement approuver ce préavis. Nous vous invitons à en faire de même.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche salue évidemment le projet de rénovation des espaces de la Fondation Mère Sophia qui nous est proposé. Nous avons simplement une préoccupation, ou plutôt une inquiétude, pour l'Espace Saint-Martin. Je parle non pas de l'institution membre qui fait partie de Mère Sophia qui accueille des gens la nuit, mais du collectif citoyen qui occupe l'étage du bâtiment actuel et qui organise toute une série d'activités culturelles, mais aussi de rencontres avec la population, de débats, de discussions, d'événements festifs qui sont pour plusieurs centaines de Lausannoises et de Lausannois une vraie bouffée d'air frais dans les activités culturelles qui leur sont proposées. Et donc nous nous soucions de savoir quel avenir va être réservé à ce collectif. Est-ce que des relocalisations ont été proposées, dans quelles conditions ? Je serai heureux que la Municipalité nous offre quelques précisions en la matière, précisions qui détermineront la position du groupe sur cet objet.

**M. André Mach (Soc.) :** – Avec la construction de ce nouveau bâtiment sur la rue Saint-Martin 10 à 18 il s'agit vraiment d'un important préavis dans le domaine de l'action sociale de la Ville qui permettra, comme ça a été dit, de réunir sous un même toit différentes institutions et prestations sociales. On a affaire à un excellent préavis, qui a reçu à la fois un bon accueil auprès des habitants consultés auparavant et aussi en commission. Alors je ne vais pas trop rallonger, les principaux points ont déjà été soulignés. Ce bâtiment permettra de réunir différentes prestations et institutions sociales, à la fois des logements sociaux, 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence

qui remplaceront les abris PC de la Vallée de la Jeunesse, les locaux de la Soupe populaire de la Fondation Mère Sophia, le Bureau des réservations des hébergements d'urgence avec une consigne ainsi que l'Espace, et également finalement le bâtiment comprendra aussi des dépôts d'entretien et des vestiaires pour le Service de propreté urbaine et Parcs et domaines.

Et comme cela a été souligné, le bâtiment est particulièrement bien pensé avec des entrées et des accès différents et indépendants, selon le type d'institution et de prestations, ce qui devrait permettre une bonne cohabitation entre les différents publics concernés. En plus, à côté du bâtiment, la revalorisation du parc de la Solitude qui est un peu un terrain vague actuellement, est également très prometteuse avec un projet qui comprendra des aires de jeux, des plantages et des petites places. Donc pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous recommande de soutenir ce préavis.

**M. Vincent Vouillamoz (CPV) :** – Favorable à la réalisation de ce projet, je souhaite apporter une observation sur un aspect spécifique du dossier. Donc le préavis 2017/55 qui nous est soumis se réfère explicitement au préavis 2013/20 lequel répondait au postulat de Vincent Rossi « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale ». Et donc on nous annonce que la Municipalité a demandé à la FLCL, maître d'ouvrage du projet Saint-Martin, de répondre au standard énergétique et écologique le plus élevé. Le concept de « Société à 2000 watts » qui a guidé le développement du projet vise d'une part à limiter l'utilisation d'énergie primaire et d'autre part les émissions de gaz à effet de serre.

Cette notion conçue pour permettre la labellisation de quartiers entiers, comme ce sera le cas aux Plaines-du-Loup, s'appuie sur les exigences qui concernent différents domaines. Pour ce qui est du bâtiment il préconise d'atteindre le standard Minergie-P-ECO. Alors si le descriptif du projet inclus dans le préavis est effectivement exemplaire, aucune démarche de certification n'a été entreprise, ce que nous regrettons pour deux raisons. D'une part, l'obtention du label aurait pu valoriser le patrimoine qui est cautionné par la Ville, et d'autre part, une certification de ce type ouvre la voie à d'importantes subventions, lesquelles auraient allégé d'autant plus la charge financière induite par le projet (subventions cantonales). Alors en souhaitant que la démarche exemplaire développée dans ce projet soit menée un cran au-delà lors du développement de prochains investissements qui seront soumis au Conseil, le Centre, PDC-Vert'libéraux soutient néanmoins sans réserve ce préavis et sa réalisation sans délai et vous encourage à le soutenir.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Comme vous l'a dit mon éminent collègue, M. Henchoz, le PLR est favorable à ce préavis et à la construction de ce bâtiment. Cependant nous savons que la Ville de Lausanne dépense une fortune chaque année pour loger, à grands frais, plusieurs personnes dans des hôtels car elle ne dispose pas d'assez de places d'hébergement d'urgence. J'ose espérer que ce nouveau bâtiment améliorera la situation vu que les logements construits ne seront pas mis dans le marché. La Municipalité peut-elle nous dire quelle économie elle suppose pouvoir faire grâce à cela, de plus qu'en est-il de l'Hôtel du Chevreuil ? Par exemple des appartements d'hébergement d'urgence seront-ils disponibles pour la population qui elle aussi recherche des logements ?

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J'ai plusieurs questions par rapport à ce projet, au niveau stratégie et priorité. Je n'ai pas compris pour quelle raison on n'avait pas rénové et valorisé l'immeuble de César-Roux 16 avant d'engager des travaux à Saint-Martin 10 à 18 d'un montant pareil. Ensuite il y a une autre question qu'on peut se poser : pour quelles raisons on n'a pas déplacé les locaux de la Voirie, de la Soupe populaire ainsi que de l'Espace au Vallon et puis construit un immeuble uniquement de logements à Saint-Martin ? Au Vallon il y a plusieurs structures sociales qui existent déjà et il y a suffisamment de surfaces à bâtir qui auraient pu accueillir les différents organismes que vous projetez d'implanter à Saint-Martin.

Ensuite, pour quelles raisons on n'excave pas ce bâtiment de trois ou quatre niveaux au prix où est le m<sup>2</sup> à Lausanne et vu la rareté du terrain ? Je pense que des dépôts en sous-sol auraient tout à fait eu leur place dans ce bâtiment. Enfin qui adjuge les travaux et selon quels critères ? Est-ce que le critère de proximité des entreprises est appliqué quand on voit que le béton recyclé doit provenir au maximum d'une gravière qui se situe à 25 kilomètres du site, ça doit souvent être la même gravière qui est favorisée lors de béton recyclé. Ensuite pour quelles raisons la redevance n'est-elle pas payée au moment de l'obtention du permis de construire plutôt que lorsque le droit d'habiter est accordé ? Dans le privé on ne paie pas le terrain une fois que la maison est construite, mais une fois que l'acte notarié est signé.

D'autre part, dans le préavis je n'ai trouvé à nulle part le prix au m<sup>2</sup> du terrain. On nous donne un prix total. Et puis je n'ai pas trouvé également de tableau récapitulatif par CFC. C'est vrai qu'on a beau dire que c'est la FLCL qui construit, c'est bel et bien nous les contribuables qui sommes propriétaires du terrain, qui cautionnons et qui octroyons un prêt chirographaire à la FLCL. Il semble que d'avoir eu un tableau des coûts de construction, par CFC, était pour le moins évident. Les seules indications qu'on a à disposition se trouvent en page 6 où on nous file un coût de construction CFC à 5 de 24 400 000. Ensuite en page 13, on arrive à détailler à la louche le CFC 1 – 2 – 3 – 4, et le cinquième pour un montant de 1 million et demi. Donc il y a des choses que j'ai vraiment de la peine à comprendre par rapport à la présentation de ces préavis. Mais je souhaiterais avoir une réponse aux différentes questions que j'ai posées qui peut-être en appelleront d'autres.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Permettez-moi d'abord de vous remercier, ceux qui ont salué la valeur de ce projet. J'aimerais répondre simplement à ceux qui ont posé des questions précises auxquelles vos commissaires n'ont pas pu vous répondre dans les groupes.

Tout d'abord, monsieur Vouillamoz, concernant la labellisation qui est effectivement un point important. Nous n'avons pas demandé le label Minergie-P-ECO, simplement parce que jusqu'en 2015, il était impossible de l'obtenir, étant donné les locaux que nous y mettions : la Soupe populaire et les locaux de dépôts pour Propreté urbaine et pour SPADOM. Il était impossible de l'obtenir et c'est pour cela que les services sont partis, comme vous l'avez dit, sur les exigences de la « Société 2000 watts » qui nous semblait une alternative plus pertinente. Il est clair que dans le cadre de l'évolution du projet, si on peut assurer une meilleure isolation pour certains locaux par exemple, ça va être fait.

S'agissant toujours de la labellisation, bien entendu que pour l'obtenir cela engendre un certain nombre de surcoûts. Et ils ont été évalués comme étant beaucoup trop importants par rapport à la subvention maximale du Canton qu'on pouvait retirer de cet objet, soit 100 000 francs sur les 24 millions. Avec la construction des nombreux bâtiments, notamment ceux qui sont ensuite sous-loués au Service social, nous essayons de répondre à toutes ces exigences. Et vous avez vu aussi l'effort fait aussi bien avec les panneaux solaires qu'avec l'expérience pilote que M<sup>me</sup> Sangra a signalé qui est celle du chauffage de l'eau avec les eaux usées.

Maintenant pour répondre aux questions de M. Klunge. Oui monsieur, depuis que nous construisons et que nous logeons, soit dans des bâtiments que nous construisons, tel le Patio, soit avec les sous-locations dans des immeubles d'autres coopératives, nous avons très fortement diminué l'utilisation des hôtels. Vous devez savoir que dans le cadre de l'hébergement dans les hôtels c'est une diminution des charges que nous pouvons voir simplement sur les comptes de l'Etat puisqu'il est pris en charge directement dans les comptes de l'Etat. Donc vous n'allez pas le voir sur nos comptes, par contre le nombre de personnes qui utilisent l'hôtel a fortement diminué.

Concernant l'Hôtel des Chevreuils, effectivement un certain nombre de personnes qui bénéficient de prestations d'aide sociale y sont logées. Quant à l'avenir de l'hôtel, je crois

que le syndic s'en est déjà expliqué et on a déjà pu en parler et effectivement des déductions vous seront certainement bientôt proposées.

Concernant les propositions de M. Gaudard. Non, nous n'avons pas décidé de localiser tous les services sociaux destinés aux plus démunis dans le quartier du Vallon. Ça, c'est clair que c'est un choix qui a été fait. Il a été fait en concertation avec les habitants du quartier du Vallon. Nous avons l'intention même d'y localiser les locaux de la Soupe, de manière provisoire, et suite à une démarche participative nous avons reconnu que l'arrivée d'un espace de consommation était une prestation sociale suffisamment importante à gérer pour ne pas y mettre celle-là, donc c'est un vrai choix qui a été fait de ne pas aller là. Maintenant quant aux adjudications pour les travaux. Vous connaissez parfaitement le principe, monsieur Gaudard. C'est la FLCL qui est maître d'ouvrage. C'est la FLCL qui adjuge et qui engage un montant que nous cautionnons par un prêt chirographaire et puis ensuite c'est à travers les loyers – c'est pour ça qu'on ne demande pas d'argent – qu'elle va retrouver la mise de son financement. Nous avons bien entendu dans ce préavis, vu que c'est un objet construit par une coopérative, par une fondation là en l'occurrence, détaillé ce qu'il était possible de détailler. Ce préavis, monsieur Gaudard, ne contient pas tous les éléments poste par poste, CFC par CFC, adjudication par adjudication : on ne va pas tous vous les mettre. Cela ne se fait pas dans les préavis d'institutions qui travaillent pour nous de les noter. Le prix au m<sup>2</sup> du terrain, vous l'avez trouvé. C'est vrai que peut-être avec une excavation le prix du m<sup>2</sup> au terrain aurait pu changer.

Il reste encore une question fort intéressante à laquelle une réponse doit vous être apportée, c'est la question que M. Conscience a posée concernant l'Espace Saint-Martin qui est une association d'artistes qui occupe avec un contrat de prêt à usage les locaux supérieurs. Ce contrat de prêt à usage a été signé par le Service du logement et des gérances qui est en contact avec eux et je crois qu'il est préférable que je donne la parole sur ce sujet à M<sup>me</sup> Litzistorf puisqu'elle est en contact avec l'Espace Saint-Martin pour la suite.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :**  
– Je crois que M. Tosato a presque tout dit si ce n'est que les nouvelles les plus fraîches datent d'il y a un tout petit peu plus d'une semaine, monsieur Conscience. Il y a déjà eu trois rencontres avec l'Espace Saint-Martin, destinées à justement identifier des sites qui pourraient faire l'affaire, si vous me passez l'expression. Je crois qu'il y a un nouveau site qui vient d'apparaître, je ne vous en dis pas plus, je fais un peu du *teasing* pour la suite, mais comme on est encore en discussion on se permettra de revenir vers vous pour avoir à l'idée le site exact.

Je me permets peut-être aussi de faire un lien avec des questions de M. Gaudard. Je crois que vous avez abordé la question des locaux de SPADOM et PUR. Déjà lors de la législature précédente M<sup>me</sup> Germond avait entamé une réflexion globale et maintenant il faut redézoomer et pas seulement se focaliser sur Saint-Martin, mais une réflexion globale sur ces locaux pour essayer de regrouper un maximum. Et c'est vraiment avec cette vision un tout petit peu plus ville qu'il faut maintenant imaginer comment on a déplacé à cet endroit et conservé à cet endroit ces locaux. Quant à la question sur la valorisation de César-Roux, je ne sais pas ce que vous entendez par là, mais en tout cas on est vraiment à brûle-pour-point de commencer cet assainissement. Donc c'est en train de se faire et en tout cas c'est en très très bonne voie pour la valorisation, entre guillemets, par l'assainissement énergétique notamment.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Comme mon groupe va certainement, à l'unanimité moins une voix, accepter ce préavis j'aimerais donner quelques explications. Ce préavis répond bien sûr à de nombreuses demandes et je ne peux pas dire que le préavis en lui-même me pose problème. Cependant, j'ai toujours en travers de la gorge comment s'est finie l'histoire de César-Roux 16-18. Je n'en dirai pas plus et je pense que les anciens municipaux sauront de quoi je veux parler.

**M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra (Les Verts)** : – En tant qu’habitante du quartier du Vallon je voulais répondre à M. Gaudard. Vous aviez une fois traité le quartier du Vallon de Cour des Miracles à la Victor Hugo. Peut-être est-ce ainsi que vous le percevez, mais vous savez sûrement que le Vallon accueil déjà l’Armée du Salut, le Passage, la Marmotte, offre des structures pour les Roms et bientôt viendra l’Espace de consommation sécurisé. Et l’Association de quartier de laquelle je fais partie s’engage pour vivre avec ces personnes-là pour favoriser une bonne coexistence, une bonne participation de tous au quartier.

Mais dans ce quartier il y a aussi des citoyens lambda qui habitent, des artisans, des artistes, et nous pensons que par égard pour l’équilibre du quartier il est nécessaire de ne pas tout y concentrer. Et donc je suis un peu étonnée qu’on puisse avoir l’idée qu’il faut encore rajouter une structure sociale supplémentaire. Je fais appel à la solidarité de toute la ville, des autres quartiers, pour partager un peu cette responsabilité dans l’accueil des populations un peu plus difficiles.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – C’est vrai que j’avais proposé, pour le Vallon, de pouvoir regrouper tous ces organismes là-bas parce que c’est vrai qu’on a un vrai centre de compétences sociales au Vallon. Maintenant concernant le contrôle des coûts de construction par la Ville de Lausanne. J’aimerais quand même rappeler qu’on a depuis quelque temps plusieurs problèmes avec des entités lausannoises au niveau de la bonne marche comptable de ces institutions. Je rappelle que la FLCL elle est dotée d’un capital-actions qui est entièrement en mains de la Ville de Lausanne. Alors, se réfugier maintenant derrière le fait que la Ville n’a rien à voir avec la FLCL, je pense que c’est totalement faux.

J’estime que la moindre des choses est quand même que le Conseil communal ait un aperçu des coûts sur soumissions rentrées des travaux qui seront entrepris avec l’argent du contribuable. Je répète, le prêt chirographaire est garanti par les contribuables lausannois. Le cautionnement est garanti par les contribuables lausannois. Donc le terrain appartient aussi au contribuable lausannois. La moindre des choses serait quand même que dans le préavis on ait une annexe du coût des travaux, des coûts de construction, et je ne pense pas que ce serait un déshonneur pour la FLCL de savoir où part l’argent du contribuable.

Concernant l’Hôtel des Chevreuils, là mon collègue Klunge s’inquiétait de savoir à quoi ça en est. Je rappelle que j’ai déposé un postulat sur justement le futur de l’Hôtel des Chevreuils, cela doit faire huit mois - une année, et on n’a toujours pas eu de nouvelles par rapport à ce postulat qui demandait de garder ça en l’état, peut-être de revaloriser différemment. De faire un parc pour les Lausannois puisque c’est accueillant, on a de la surface là-bas, on a passé 10 000 m<sup>2</sup> de jardin. Donc voilà, par rapport au préavis de Saint-Martin je m’abstiendrai parce que je ne suis pas d’accord sur le fond.

La discussion est close.

**La présidente** : – Il n’y a plus de demande de parole. Nous allons pouvoir passer au vote, mais auparavant il y a un droit distinct et permanent de superficie, dès la page 27, et je dois vous en lire donc chaque article. Celles et ceux qui veulent intervenir peuvent le faire parce qu’il sera donc accepté s’il n’y a pas d’interventions.

Examen du Droit distinct et permanent de superficie

## **I. EXPOSE PREALABLE**

## **II. DROIT DISTINCT ET PERMANENT DE SUPERFICIE**

**Article 1.- Constitution de servitude de superficie**

**Article 2.- Durée**

**Article 3.- Immatriculation au Registre foncier**

**Article 4.- Constructions autorisées**

**Article 5.- Coût des constructions et impenses d’amélioration**

- Article 5bis.- Coût des constructions existantes**
- Article 6.- Montant de la redevance de superficie**
- Article 7.- Entrée en possession**
- Article 8.- Exclusion de la responsabilité de la superficiante**
- Article 9.- Garantie**
- Article 10.- Sites pollués ou contaminés**
- Article 11.- Obligations du superficiaire**
- Article 12.- Modifications**
- Article 13.- Visite des lieux**
- Article 14.- Consultation des documents de la superficiaire**
- Article 15.- Cession et transfert économique du droit**
- Article 16.- Retour anticipé d'une ou des constructions pour cause d'intérêt public**
- Article 17.- Retour anticipé pour cause de violation des obligations de la superficiaire**
- Article 18.- Retour à l'échéance**
- Article 19.- Servitudes à constituer**
- Article 20.- Autorisation à bien-plaire**
- Article 21.- Publicité**
- Article 22.- Contributions diverses**
- Article 23.- Clause d'arbitrage et for**
- Article 24.- Annotation de clauses spéciales**
- Article 25.- Modifications éventuelles de la loi**
- Article 26.- Autres dispositions**
- Article 27.- Loi sur l'acquisition d'immeuble par des personnes domiciliées à l'étranger (LFAIE)**
- Article 28.- Frais et droits de mutation**
- Article 29.- Réquisitions pour le Registre foncier**

Fin de l'examen du DDP

Donc ce Règlement et droit de superficie est ainsi adopté. Nous allons voter les conclusions 1 et 2 ensemble. La conclusion 3 seule. La conclusion 4 également seule et les conclusions 5 – 6 et 7 ensemble. Pour les conclusions 1 : octroyer un droit distinct et permanent de superficie et 2 : autoriser la constitution des servitudes telles que décrites dans le présent préavis, monsieur le rapporteur merci de bien vouloir nous donner les déterminations de la commission.

**M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur** : – Oui, à l'unanimité de tous les membres présents.

Vote – Conclusions n<sup>os</sup> 1 et 2

**La présidente** : – Donc celles et ceux qui acceptent les conclusions 1 et 2 sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec 1 avis contraire, quelques abstentions, les conclusions 1 et 2 sont acceptées.

Conclusion 3 : autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire. Monsieur le rapporteur les conclusions de la 3.

**M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur** : – Un oui à l'unanimité de tous les membres présents.

Vote – Conclusion n° 3

**La présidente** : – Celles et ceux qui acceptent la conclusion 3 sont priés de lever la main. Avis contraire ? Abstentions ? Là aussi avec 1 avis contraire, quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion 3.

Conclusion 4 : octroyer un prêt chirographaire communal de 2 397 000 et des poussières, monsieur le rapporteur les déterminations de la commission ?

**M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur** : – Encore un oui à l'unanimité de tous les membres présents.

Vote – Conclusion n° 4

**La présidente** : – Celles et ceux qui acceptent la conclusion 4 sont priés de lever la main. Avis contraires ? Avec 1 avis contraire, quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion n° 4.

Et les conclusions 5 – 6 et 7 : d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement, d'amortir annuellement le crédit mentionné et de faire figurer sous le compte 390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit.

**M. Gianni John Schneider (Soc.), rapporteur** : – Alors pour ces trois dernières conclusions, encore un énorme succès, c'est oui à l'unanimité de tous les membres présents.

Vote – Conclusions nos 5 – 6 et 7

**La présidente** : – Donc à vous aussi celles et ceux qui acceptent ces trois conclusions sont priés de lever la main. Avis contraires ? Abstentions ? Dans la même proportion, 1 avis contraire et quelques abstentions, vous avez accepté les trois dernières conclusions. Ce rapport-préavis est ainsi liquidé. Nous pouvons prendre la pause jusqu'à moins cinq.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2017/55 de la Municipalité, du 30 novembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie, grevant une surface d'environ 1'955 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 10'417, sise rue Saint-Martin 10-18, en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements, pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 41 logements sociaux, 35 places d'hébergement d'urgence, des locaux d'accueil, un dépôt d'entretien et des vestiaires et un parking souterrain de 15 places, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la constitution des servitudes telles que décrites dans le présent préavis ;
3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du montant de l'hypothèque de l'opération de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (hors terrain), soit au maximum CHF 6'474'042.- pour

une durée de trente ans, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du code des obligations ;

4. d'octroyer un prêt chirographaire communal de CHF 2'397'793.- en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements, tenant lieu de fonds propres et amortissable sur 50 ans ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 415'800.- ;
6. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 5 par le compte 331 du Service de la propreté urbaine et du Service social Lausanne ;
7. de faire figurer sous le compte 390 du Service de la propreté urbaine et du Service social Lausanne les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre.

---

La séance est levée à 20 h 25

## Deuxième partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Aude Billard, Xavier Company, Manuel Donzé, Romain Felli, Alice Genoud, Dominique Gigon, Line Golestani-Droël, Claude Nicole Grin, Sébastien Kessler, Anita Messere, Fabrice Moscheni, Johan Pain, Roland Philippoz, Vincent Rossi, Graziella Schaller, Stéphane Wyssa

Membres absents non excusés : M. Nicolas Tripet

Membres présents	80
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	98

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

### Communication du Bureau

**La présidente** : – Mesdames, messieurs, avant d'appeler à la tribune pour son interpellation urgente M. Louis Dana, intitulée « Des nervis d'extrême droite tentent de faire respecter l'ordre à Genève. Bientôt dans les rues lausannoises ? », je tiens à vous faire part du message suivant :

Les membres du Bureau tiennent à rappeler que les conseillères et conseillers communaux sont libres et peuvent déposer une initiative sans susciter des menaces de mort ou injures. Il reconnaît le droit à chacun de s'exprimer et rejette toute forme de violence.

---

## **Interpellation urgente de M. Louis Dana et consorts : « Des nervis d'extrême droite tentent de faire respecter l'ordre à Genève. Bientôt dans les rues lausannoises ? »**

Développement polycopié

Le journal « Le Matin » nous apprenait en date du 22 février dernier l'existence de patrouilleurs d'extrême droite voulant faire respecter l'ordre dans les rues genevoises, manteaux noirs sur les épaules et brassards rouges à croix blanche au bras gauche<sup>1</sup>. Les membres de ce groupuscule sont issus de cc Résistance Helvétique». Ce dernier se présente comme un cc mouvement métropolitain né en 2014 dans le but de regrouper des individus soucieux d'oeuvrer ensemble, pacifiquement, à la préservation des valeurs ancestrales helvétiques ainsi qu'à la protection de son peuple originel »<sup>2</sup>. Il s'agit d'une organisation ouvertement fasciste, proposant la dissolution de l'Assemblée fédérale pour un retour à la Diète, souhaitant cc remettre le pouvoir à des Corporations», interdire l'avortement et, plus généralement, appelant à une cc révolte anthropologique puisant dans le sacré et la transcendance, s'incarnant dans le Front de la Foi, fer de lance de [leur] combat contre le monde moderne et le pouvoir destructeur qu'il porte en son sein ».<sup>3</sup>

En outre, dans la version en ligne du journal 24 Heures, nous apprenions le 27 février dernier que ce mouvement avait diffusé la vidéo de l'agression d'une personne dans un parc lausannois sur sa page Facebook<sup>4</sup> La violence de cette scène fait froid dans le dos et doit être condamnée de la manière la plus forte. Néanmoins, derrière la diffusion de cette séquence, on peut lire un appel à faire justice soi-même. Cette démarche est évidemment à proscrire. La recherche des auteurs de cette inqualifiable agression relève en effet exclusivement du travail de la police.

Dans l'article du journal « Le Matin » susmentionné, nous apprenons également que les membres de cc Résistance Helvétique» veulent venir prochainement dans les rues lausannoises afin d'y effectuer des cc patrouilles». Une situation similaire s'était présentée dans le courant de l'année 2016 avec un groupe appelé les Guardian Angels. Ce groupe n'étant composé que de Genevois, la police municipale de Lausanne avait alors naturellement prié ces fâcheux de rentrer chez eux. La situation serait tout autre avec les membres de cc Résistance Helvétique ». En effet, contrairement au cas précédent, il s'agit d'un groupe qui se revendique ouvertement de l'extrême droite, dont les liens avec d'autres organisations fascistes ou néo-nazies en Europe sont avérés et vérifiables par le biais de leurs canaux de communication. Par ailleurs, il semble que le coeur de ce groupuscule se situe en terres vaudoises. Un récent tout-ménages distribué dans les boîtes aux lettres lausannoises a justement permis de constater que ses membres avaient des vues sur notre ville.

Dès lors, devant le risque que ces « patrouilles» se mettent en marche dans les rues lausannoises, les interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité a-t-elle connaissance de la volonté de ce mouvement de « patrouiller » dans les rues lausannoises? Le cas échéant, quelle serait sa réaction?
2. Quel est le cadre légal pour ce qui est des privés souhaitant s'organiser en milice?
3. La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec les membres de « Résistance Helvétique » ou a-t-elle effectué des démarches à l'encontre de ce groupuscule?

<sup>1</sup> Journal « Le Matin » du 22 février 2018

(<https://www.lematin.ch/suisse/patrouilles-nationalisteseffraient/story/29696057> - page consultée le 27 février 2018).

<sup>2</sup> Site Internet de « Résistance Helvétique » (<https://lresistance-helvetique.org/presentation/> - page consultée le 27 février 2018).

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Site Internet du journal « 24 Heures. (<https://www.24heures.ch/vaud-regions/vldeo-vlolute-revolte-lausannois-centaines/story/19197792> - page consultée le 27 février 2018), article repris dans l'édition imprimée du 28 février.

4. Quelle a été la réaction de la Municipalité à la découverte de la vidéo susmentionnée?
5. La Municipalité a-t-elle connaissance d'autres organisations ou individus appelant à se substituer aux forces de l'ordre ou à la justice?

#### Discussion

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Mon interpellation fait écho à un article paru dans le journal *Le Matin* le 22 février dernier. Nous apprenions ainsi sous la plume de M<sup>me</sup> Fehlbaum que le groupe « Résistance Helvétique » voulait mettre sur pied des patrouilles dans notre Ville afin de faire respecter l'ordre public. L'article de M<sup>me</sup> Fehlbaum décrivait notamment une première expérience mise sur pied à Genève. Cette dernière ne s'était absolument pas montrée concluante puisque les membres de ce groupuscule avaient, semble-t-il, plus effrayé la population qu'ils ne l'avaient rassurée.

Mon intervention de ce soir ne devait initialement prendre la forme que d'une simple question orale. Et puis en date du 28 février dernier, le journal *24 heures* nous apprenait que ce même groupuscule de Résistance Helvétique avait publié sur sa page Facebook la vidéo d'une agression commise sur la personne d'un jeune homme légèrement handicapé. Cette scène d'une violence insoutenable doit être condamnée de la manière la plus ferme. Mais derrière la diffusion de cette séquence, on peut lire la constatation faite par ce groupuscule d'extrême droite que la police ne fait pas son travail de manière satisfaisante et qu'il faut ainsi, parfois, s'y substituer. Cette analyse prend également toute sa pertinence lorsque l'on se penche sur les commentaires accompagnant la diffusion de cette vidéo. Aussi on peut en conclure que cette diffusion n'est qu'un appel à se faire justice soi-même.

Ce nouvel élément mis en lumière par le quotidien précité, ainsi que de longues heures passées sur le site internet de Résistance Helvétique à lire des immondices tantôt racistes, homophobes, antidémocratiques ou misogynes, me poussent donc ce soir à déposer une interpellation plutôt qu'une question orale et à interpeller la Municipalité avec les interrogations qui vont suivre. L'imminence de la mise en marche de Résistance Helvétique dans les rues lausannoises m'a par ailleurs poussé à demander l'urgence.

Mesdames et messieurs, j'aimerais encore rajouter que nous sommes des élus communaux. Nous devons donc être les promoteurs attentifs de l'Etat de droit. Ce droit est d'ailleurs la base et la limite de l'activité de l'Etat. C'est ainsi qu'il faut notamment laisser la Police faire son travail lorsque son action est fixée sur cette base et contenue dans cette limite, et lorsque cette base est ébranlée ou cette limite dépassée, l'Etat de droit c'est précisément avoir les moyens légaux et procéduraux de mettre la Police devant ses responsabilités lorsqu'elle outre passe ses compétences.

Je terminerai en disant devant cette représentation communale qui vient d'apporter un soutien quasi unanime à la mise sur pied des correspondants de nuit pour pacifier les nuits lausannoises que l'apparition d'un petit groupe fascisant voulant faire respecter la loi, voulant faire respecter sa loi, est particulièrement mal-venu.

**La présidente** : – Vous pouvez poser vos questions les unes après les autres, monsieur Dana.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Ma première question : la Municipalité a-t-elle connaissance de la volonté de ce mouvement de patrouiller dans les rues lausannoises ? Le cas échéant, quelle serait sa réaction ?

#### Réponses de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité souhaite faire quelques remarques en préambule sur le sujet de l'interpellation. Concernant une potentielle activité de sécurité du groupement Résistance Helvétique à Lausanne, la Municipalité a déjà analysé le contexte juridique de ce type de patrouille lors d'interventions sur territoire lausannois des prétendus *guardian angels* le 10 septembre

2016. L'Etat de Vaud en a fait de même à cette occasion. En effet, les deux instances exécutives ont été interpellées par leur Parlement sur ce sujet.

Les deux analyses étaient alors convergentes et concluaient à l'illégalité de ce type de pratique. Le cadre légal n'ayant pas évolué depuis une année, les éléments d'alors gardent toute leur pertinence et la Municipalité n'entend pas changer son appréciation. Concernant la vidéo publiée par ce groupement, la Municipalité partage la position de l'interpellateur et n'entend pas qu'une autre instance que la Police puisse agir à l'encontre des protagonistes de la scène. Je souligne que la Police a déjà agi et je salue son travail. Le maintien de la sécurité est une tâche régaliennne et la Municipalité ne permettra pas qu'elle soit usurpée.

S'agissant de votre première question. La Municipalité a appris par voie de presse que le mouvement Résistance Helvétique effectuait des patrouilles à Genève et qu'il envisageait de développer cette activité à Lausanne. La position de la Municipalité n'a pas changé depuis sa réponse du 16 février 2017 au Conseil communal à l'interpellation de M. Philippe Ducommun : « Insécurité au centre-ville et 'Lôzanges gardiens' : quid de la police ? », à savoir qu'elle ne considère pas ces patrouilles comme répondant à un réel besoin et qu'elles sortent du cadre légal applicable.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Quel est le cadre légal pour ce qui est des privés souhaitant s'organiser en milice ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – L'article 22a, alinéa premier, de la loi du 22 septembre 1998 sur les entreprises de sécurité interdit la délégation d'actes d'autorité à une entreprise de sécurité. La notion régaliennne de sécurité publique est également réglée par l'article 44 de la Constitution du Canton de Vaud. Sécurité et police, alinéa premier : « *Dans les limites de ses compétences, l'Etat détient le monopole de la force publique. L'Etat et les communes assurent l'ordre public ainsi que la sécurité des personnes et des biens.* ». Les patrouilles de sécurité seront en contradiction avec l'article 44 et pourraient également contrevenir à l'article 275 du Code pénal suisse : « *Celui qui aura commis un acte tendant à troubler ou à modifier d'une manière illicite l'ordre fondé sur la Constitution ou la Constitution d'un canton, sera puni d'une peine privative de liberté de cinq ans au plus ou d'une peine pécuniaire.* » S'agissant d'un groupement constitué dans ce but, l'article 275<sup>ter</sup> du Code pénal est également à considérer : « *Celui qui aura fondé un groupement qui vise ou dont l'activité consiste à accomplir des actes réprimés par les art. 265, 266, 266<sup>bis</sup>, 271 à 274, 275 et 275<sup>bis</sup>, celui qui aura adhéré à un tel groupement ou se sera associé à ses menées, celui qui aura provoqué à la fondation d'un tel groupement ou se sera conformé à ses instructions, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.* »

**M. Louis Dana (Soc.)** : – La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec les membres de Résistance Helvétique ou a-t-elle effectué des démarches à l'encontre de ce groupuscule ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité n'a pas eu de contact spécifique avec cette organisation.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Quelle a été la réaction de la Municipalité à la découverte de la vidéo susmentionnée ? Vous avez répondu partiellement.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – (*coupure micro*) ... des services de police depuis plusieurs mois et l'auteur est identifié. Les différents éléments ont été remis au Ministère public. La Municipalité condamne fermement évidemment le comportement identifié dans la vidéo comme tout acte de violence gratuite, quels qu'en soient les auteurs et les victimes.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – La Municipalité a-t-elle connaissance d'autres organisations ou individus appelant à se substituer aux forces de l'ordre ou à la justice ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Les *guardian angels* ayant fait l'objet de la réponse susmentionnée, la Municipalité n'a pas connaissance d'autres groupements ou personnes œuvrant dans ce domaine d'activités.

La discussion est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Si je me permets une deuxième intervention, au nom du groupe socialiste, c'est dans un but analogue à celle qui a été présentée tout à l'heure par vos soins, Madame la Présidente, c'est avec un objectif précis. Comme vous l'avez laissé entendre, mais je vais le dire de façon plus franche, suite au dépôt de son interpellation, il y a deux semaines, notre collègue M. Louis Dana a en effet été pris pour cible par le groupuscule Résistance Helvétique et par certains de ses affidés sur les réseaux sociaux. Ils ont peu goûté, disons-le d'emblée, qu'un membre de notre Conseil se permette de remettre en question les petites opérations commando courageusement annoncées par voie de prospectus.

Si les injures appartiennent malheureusement au registre usuel des réactions dans ce genre de cas, il en va autrement des menaces de mort. De telles menaces, sans aucune équivoque possible, ont été proférées à l'encontre de M. Dana. Elles ont été soutenues par Résistance Helvétique. Et si le groupuscule a depuis tenté d'effacer les traces de ses débordements verbaux, des preuves ont été conservées, elles seront produites à l'appui d'une plainte déposée contre l'organisation et contre plusieurs individus. Cette plainte est aujourd'hui en main du Ministère public. Je vous l'annonce ici ce soir. Et nous souhaitons, au nom du groupe socialiste, et j'espère en vos noms conjoints mesdames et messieurs, chères, et chers collègues, et j'englobe évidemment les membres de la Municipalité, témoigner notre soutien à M. Dana et dire ici notre espoir que la justice donnera à cette affaire la seule suite qu'elle mérite, à savoir une condamnation.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – J'aimerais tout d'abord m'associer aux propos de mon préopinant Benoît Gaillard pour apporter, au nom du groupe Ensemble à Gauche, tout mon soutien, tout notre soutien à Louis Dana dans cette affaire, et partager également l'indignation des propos qui transpirent des propos de l'interpellateur face à ce groupuscule, ces exactions et ces objectifs politiques.

Je pense et je me permettrai quand même de rajouter quelques mots à ce propos qu'il convient de rester des plus vigilants face à la dynamique que cherchent à installer ces groupuscules comme Résistance Helvétique. Bien sûr qu'il ne faut pas les prendre pour plus que ce qu'ils ne sont, des petits groupuscules, très peu influents, très peu opérants dans la société et considérablement marginaux, et il est important qu'ils en restent à ce stade de marginalité dans leur aura dans la société. On peut à ce titre questionner la pertinence de médiatiser des démarches comme celles de ces patrouilles à Genève, qui ont plus consisté en un effet de com – de ce que j'ai pu obtenir comme renseignements – qu'en de réelles patrouilles, un simple cliché pris pour pouvoir mettre en avant des démarches qui ne sont pas vraiment entreprises. Et donc on peut se questionner de la pertinence de donner un écho médiatique ou un écho tout court à ça, mais dès lors que l'écho médiatique a eu lieu, dès lors que c'est sur la place du débat public, je pense qu'il est pertinent d'avoir sollicité un débat au Conseil communal comme nous le faisons ce soir.

Car sans vouloir trop invoquer la grande histoire ce soir, je pense qu'il convient quand même de se dire que ce type de groupuscule réapparaisse dans une période où de plus en plus de personnes grandissent, évoluent dans la société sans avoir été marquées par les strates de l'histoire lourde qui ont rempli le XX<sup>e</sup> siècle avec la survenance de groupes et finalement de groupes dominants dans la société, racistes et d'obédience fasciste. Et vraiment c'est de cela qu'on parle ce soir, un groupe qui propose ouvertement une organisation raciste de la société, qui s'inspire des modèles fascistes des années trente en Europe en proposant de supprimer la Diète et de développer un modèle corporatiste d'organisation de la société. On est face à une organisation fasciste à l'égard de laquelle il

convient de rester vigilant, il convient d’alerter toute la population des menaces que peut engendrer la propagation de telles idées dans la société.

Et face à cela je me permettrai encore, pour conclure, de souligner que les décisions politiques qui divisent notre société selon la couleur de peau ou selon l’origine ethnique, que les propos politiques et les mesures politiques qui sont avancées par des partis institutionnels en Suisse et notamment à la droite de l’échiquier politique, font le lit de l’émergence, de la réémergence de tels groupuscules. A chaque fois qu’on laisse se distiller dans la société des idées, des propos, des arguments à caractère raciste ou xénophobe, on donne le lit à l’émergence de ce type de groupuscule et de leur politique mortifère. C’est pourquoi je pense que nous devons toutes et tous signifier ce soir que nous combattons avec la plus grande fermeté et la plus grande virulence ce type de groupuscules, non seulement dans les parlements, mais partout dans la société, dans la rue, dans des mobilisations, dans des collectifs, en s’organisant pour empêcher que ces groupes ne dépassent le tout petit plafond de verre qui les retient d’émerger actuellement.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Il s’agit manifestement et à l’évidence de groupuscules mal dans leur peau, mal dans leur ville, certainement mal dans leur époque et désirant faire le coup de poing sous toutes ses formes, mais ne voulant pas idéologiquement prendre un billet d’avion pour le Proche-Orient et qui, dans leurs errements idéologiques, s’inventent, se fabriquent une légitimité pour adouber leurs délires les plus inavouables.

Tout membre de ce Conseil, et plus largement tout être disposant d’un minimum de respect et de sens civique, ne peut que rejeter sans équivoque l’expression d’une telle dérive. Pour le reste, la Police, et elle seule, dispose du pouvoir régalien conféré par l’autorité et sans condition. Elle seule dispose de ce pouvoir de décision forcément limité par l’urgence. La force publique peut être amenée à s’exercer lors de situations que la vision forcément fragmentaire du public dans une telle situation pourrait mal interpréter. Et je terminerai en vous citant cette adresse de feu le conseiller d’Etat Jean-Claude Mermoud à la fin d’une cérémonie d’assermentation de la Gendarmerie cantonale, mais ses paroles s’adressent tout autant à notre police municipale. Il leur disait : « *N’oubliez pas que vous allez être amenés à prendre en quelques secondes des décisions que des citoyens bien intentionnés mettront des mois à analyser.* » Que veux-je dire par cela ? C’est que nous devons avoir le même regard, la même intransigeance, mais la même ligne politique dans cette interpellation et dans d’autres qui suivront. C’est-à-dire l’exercice de la force uniquement par les forces de police, formées, qui ont prêté serment, elles et elles seules, et tous ces groupuscules nazillons, comme je l’ai dit, doivent être rappelés à l’ordre et sans hésitation.

**M<sup>me</sup> Anne Berguerand (Les Verts) :** – On a beau nous répéter qu’en chaque Suisse il y a un policier qui dort, mais nous ne sommes pas au Far West et nous ne pouvons pas accepter que des milices s’imposent dans nos rues. Comment pouvons-nous imaginer déléguer la sécurité des personnes et des biens à des patrouilleurs endoctrinés dans une idéologie, quelle qu’elle soit ? Il faut quand même rappeler que lors de sa formation, un policier suit entre autres des cours de psychologie, d’éthique et de respect des droits de l’homme tout en ayant prêté serment.

A voir l’état d’esprit des membres de ce groupuscule, Résistance Helvétique, sur les réseaux sociaux, il en ressort une absence flagrante d’éthique, de psychologie et de respect, ce qui peut faire craindre le pire en cas de conflits ou d’altercations. Il est clair et net que ce sont l’Etat et la Ville qui doivent être chargés de notre sécurité, donc la Police, et le groupe des Verts verrait d’un très mauvais œil que cette tâche soit non seulement usurpée par quiconque, mais aussi que la Police les laisse agir en toute impunité. Accepter de telles pratiques serait une grave régression de notre Etat de droit et il est évident que le groupe des Verts apporte tout son soutien à M. Louis Dana.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – En préambule comme le Bureau de notre Conseil, et puis comme j’en suis absolument convaincu, la totalité de membres de notre Conseil, je condamne, et aussi au nom de mon groupe, évidemment avec la plus grande fermeté les

attaques dont a fait l'objet notre collègue Dana sur les réseaux sociaux, qui en tout cas témoignent d'une navrante stupidité, et puis évidemment d'intentions hautement condamnables qui doivent connaître les suites qu'elles méritent et que M. Gaillard a évoquées tout à l'heure.

J'aimerais aborder un peu le fond du débat. Alors je n'ai pas eu pour ma part le discutabile privilège de recevoir cette brochure dans ma boîte aux lettres, donc je ne connais pas les intentions de ce groupuscule, Résistance Helvétique, autrement que via les différents articles de presse qui ont pu paraître à son sujet. J'ai d'ailleurs découvert l'existence de ce groupuscule lors de ses tribulations genevoises. Cela étant, alors si j'en crois un article de presse qui est paru le 22 février 2018, qui interrogeait Jean-Philippe Brandt, le porte-parole de la Police genevoise, qui disait, je cite : « *Notre système légal n'a pas prévu de place pour une milice privée puisque la sécurité et l'ordre public sont assurés exclusivement par les services de police.* » Je crois que c'est une évidence et puis tout le monde ici s'accorde à dire, et ça me paraît normal, que l'exercice de la force n'appartient évidemment qu'aux forces de l'ordre régulièrement constituées et évidemment en accord avec l'Etat de droit. Cela étant, M. Brandt toujours dans cet article nuance, je cite : « *S'ils se limitent à appeler le 117, comme tout citoyen, ils sont en accord avec la loi. Dans le cas présent, ils font donc acte de civisme.* » Fin de citation.

Alors je laisse à M. Brandt la responsabilité de ses propres déclarations, mais si j'en crois toujours cet article, je cite : « *Le mouvement vise à désamorcer les conflits par le dialogue ou avertir les forces de l'ordre en cas de situations critiques.* » Donc à ma connaissance on n'est pas encore dans l'hypothèse de patrouilles fascistes qui iraient se livrer elles-mêmes à l'exercice de la justice. Alors j'aimerais simplement poser la question à la Municipalité : est-ce que la Municipalité considère que les patrouilles de rue, qui par hypothèse respecteraient les définitions qui ont été données tout à l'heure, c'est-à-dire qu'elles se limiteraient à observer l'espace public et à contacter la police en cas de problème sans jamais faire usage de la force, est-ce que ces patrouilles se substitueraient à l'action de la police comme cela a été évoqué dans les questions de l'interpellateur ?

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – Je voulais commencer par exprimer le soutien de notre groupe à l'interpellation et à l'interpellateur. Je voulais ensuite dire que je comprends bien et que je soutiens la défense du droit régalien de la police qui est important. Mais il y a dans cette histoire encore autre chose qui m'inquiète. Il y a ce qu'on appelle le phénomène du sifflet à chien et probablement que c'est une réponse aussi au questionnement de M. Conscience, je pense qu'il faut réagir très fortement. Parce qu'au fond ce type de phénomène, ce type d'effet, est aussi utilisé pour rappeler à soi un certain nombre de personnes qui pourraient souhaiter s'égarer dans ces chemins, on va juste dire non démocratique pour ne pas aller plus loin.

Je serais aussi intéressé de savoir à quel point la police est consciente de cet aspect-là et au fond comment en société, ou comment peut-être notre Conseil pourrait aussi réagir à cet effet-là. Parce que je pense qu'il ne s'agit pas simplement d'empêcher qu'il y ait des actions dans la rue, mais je pense qu'il faut aussi se défendre d'une manière de secouer la société pour attirer à soi des gens qui pourraient être intéressés par ce type de démarche. Donc je réfléchis, comme souvent dans mes interpellations je n'ai pas la solution à vous proposer. En tout cas une idée qui m'était venue : est-ce que tout le Conseil souhaite signer cette interpellation pour bien montrer qu'en tout cas on s'y oppose et bien montrer qu'on n'a pas du tout envie que ce type de phénomène puisse se généraliser dans notre société ?

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR) :** – Le PLR partage évidemment les préoccupations qui ont été amenées dans l'interpellation de M. Dana. D'ailleurs certains de nos membres ont cosigné cette interpellation. Et nous estimons que cette interpellation posait de justes questions. Elle posait de justes questions qui ne doivent en aucun cas donner lieu à des réactions à ce point-là surdimensionnées que celles qui ont eu lieu sur internet et que nous dénonçons. Et comme l'ont déjà souligné plusieurs groupes avant moi,

il faut rappeler ici que les tâches régaliennes de sécurité sont exercées par la police, sont exercées parfois dans des conditions difficiles, mais toujours de manière admirable et c'est à la police que revient ce rôle. Il n'est donc pas question que dans les rues de Lausanne apparaissent des milices privées et nous comprenons très bien l'interpellation, nous la soutenons et nous sommes de tout cœur avec M. Dana.

**M. Yvan Salzmann (Soc.)** : – Je ne pensais pas prendre la parole, surtout après toutes les choses sensées qui viennent d'être dites ce soir, mais je me sens l'obligation, ici dans le cadre de ce Conseil communal que je fréquente depuis un bon moment, de prendre une position éthique, une position humaine et non seulement une position de conseiller communal. Bien sûr une position de conseiller communal vis-à-vis de quelque chose qui s'est passé et qui à mes yeux est extrêmement grave, c'est une menace de mort qui a été proférée à l'encontre de l'un des nôtres, et que ce soit par des sympathisants du groupuscule ou par des membres du groupuscule, tout cela est tout simplement inadmissible.

Je pense que l'essence de la démocratie doit être ici défendue contre quelque chose qui peut très vite et très gravement dégénérer. Et par notre soutien extrêmement fort et extrêmement formel, tant au niveau de nos familles, qu'au niveau de la société civile ou qu'au niveau de l'Etat, un soutien que nous avons à montrer non seulement dans le cadre de ce Conseil, mais par l'instruction, par toutes les prises de position explicitant ce qu'est justement l'essence même de la démocratie et en dénonçant tout groupuscule qui pourrait aller contre l'existence même de cette démocratie et de sa possibilité dans la société civile, qui doit être fermement ici exprimé.

Et c'est simplement par ces quelques mots, je n'ai rien préparé, que je voulais le dire et je voulais dire que je soutiens mon ami et mon camarade Louis Dana qui a à subir, qui incarne en quelque sorte tout ce sur quoi peuvent porter les dangers de ce genre de groupuscule. C'est très grave. Nous sommes-là très proches de quelque chose qui est de l'essence même du fascisme. Je tenais à le dire.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité se joint évidemment à tout ce qui vient d'être exprimé. Il restait une question de M. Christe. Je redis la position de la Municipalité, qui est également celle portée par l'exécutif cantonal : pas de patrouilles uniformées dans la rue pour le maintien de l'ordre qui n'appartiennent pas au corps de police ou à d'autres corps autorisés par l'Etat pour l'exercice de tâches régaliennes ou déléguées. On pense notamment à des entreprises de sécurité reconnues comme telles, contrôlées pour des tâches spécifiques. Voilà la position que nous exprimons, je ne me prononcerai pas sur des propos genevois.

La discussion est close.

**La présidente** : – Il n'y a plus de demande de parole. Pas de résolution, cet objet est donc ainsi terminé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de Louis Dana et consorts « Des nervis d'extrême droite tentent de faire respecter l'ordre à Genève. Bientôt dans les rues lausannoises ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

## **Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Du contrôle de police à la mort »**

Développement polycopié

Mercredi 28 février, aux alentours de 22h45, une patrouille de la Police municipale de Lausanne a procédé à un contrôle préventif dans le cadre de la lutte contre le deal de rue dans le quartier Sainte-Luce. La personne contrôlée, qualifié de fortement oppositionnelle dans le communiqué de la Police cantonale vaudoise et déjà condamné pénalement pour trafic de produits stupéfiants, a été interpellée par plusieurs agents de police sous la contrainte. Une fois menotté l'homme a fait un malaise puis a été pris en charge par le personnel sanitaire pour être hospitalisé au CHUV où il est décédé le lendemain dans la matinée.

Sans préjuger des responsabilités des uns et des autres, tout en relevant que la Police cantonale lance un appel à témoin, il faut admettre que cet événement n'est pas anodin et que, au-delà du secret de l'enquête, il questionne sur la stratégie policière en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Entre la pression des habitants et commerçants qui ne supportent plus ce « commerce » dans leur quartier, celle des trafiquants qui répondent au besoin des consommateurs, celle des politiques qui veulent des résultats, celle de la police qui tente de satisfaire aux demandes de ces derniers, les tensions s'exacerbent et le climat devient délétère : on parle de contrôle au faciès, de mauvaises pratiques policières, de harcèlement.

Jusqu'à aujourd'hui, la stratégie de la Municipalité et de sa police en matière de lutte contre le trafic de stupéfiant consiste à perturber ce dernier afin d'éviter qu'il se cristallise dans des endroits indésirables. Cette stratégie a pour effet de déplacer le deal de quartier en quartier, n'a pas de fin et pose finalement autant de problèmes qu'elle en règle.

Dans cette situation, il est légitime de se poser des questions sur la stratégie de la Municipalité et de sa police en matière de lutte contre le trafic de stupéfiant.

- 1) La Municipalité est-elle toujours partisane de cette stratégie qui vise à harceler les petits trafiquants ?
- 2) En matière de trafic de drogue, la Municipalité envisage-t-elle d'autres stratégies peut-être à d'autres niveaux ? Si oui, lesquelles ?
- 3) Le « jeu du chat et de la souris » auquel se livre la police et les petits trafiquants ne peut-il pas conduire à des excès et à des dérapages policiers en raison de la lassitude des premiers et de la pression croissante exercée sur les seconds ?
- 4) Quelles mesures préventives la Municipalité prend-t-elle pour minimiser les risques d'excès et de dérapages pouvant survenir dans les opérations harcèlement des trafiquants de stupéfiants ?
- 5) Outre le code et la commission de déontologie, quelles mesures, de formation, la Municipalité prend-t-elle pour aider la police dans cette mission particulière qu'est le harcèlement des trafiquants de stupéfiants ?

Discussion

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Mercredi 28 février, dans le quartier de Ste-Luce aux alentours de onze heures moins le quart, une patrouille de la police municipale de Lausanne a procédé à un contrôle, présenté comme préventif dans le cadre de la politique municipale dite de lutte contre le deal de rue. La personne contrôlée, un homme noir d'une quarantaine d'années et membre du Collectif Jean Dutoit, dont certains membres vous interpellaient tout à l'heure à l'entrée de ce Conseil, a été interpellé par plusieurs agents de police sous la contrainte. Dans le cadre de cet exercice de la contrainte, l'homme a fait un malaise puis a été pris en charge par le personnel sanitaire pour être hospitalisé au CHUV, où il est décédé quelques heures plus tard.

De leur part, des témoins de la scène ont affirmé que l'homme avait une blessure à la tête à la suite de l'intervention. Devant les motifs de l'interpellation et les conditions de son déroulement, il apparaît aux interpellateurs et interpellatrice que ce drame aurait dû pouvoir être évité. Cet événement n'est pas anodin et au-delà du secret d'enquête, il questionne une stratégie policière en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Une stratégie qui, depuis le tournant sécuritaire entamé par la majorité municipale en 2012, exacerbe les tensions et rend le climat des plus délétères. De plus en plus on entend parler de contrôles au faciès, de mauvaises pratiques policières, de harcèlement et parfois de passage à tabac, voire de décès sous les coups de la police comme c'était le cas ce mercredi-là.

A l'époque, ce tournant sécuritaire de la Municipalité en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants avait été incarné par Daniel Brélaz, alors syndic, et par Grégoire Junod alors municipal en charge de la police. Ensemble ils promettaient de faire disparaître le deal de rue en quelques mois par une stratégie consistant justement à harceler de façon méthodique et systématique les revendeurs de bout de chaîne tout en menant ponctuellement des opérations spectaculaires. Or force est de constater que depuis six ans la situation n'a pas réellement évolué, elle ne s'est pas améliorée, elle s'est même détériorée selon nous. Même sur la forme. L'objectif de faire disparaître cette partie émergée de l'iceberg qu'est ce deal de rue n'est pas atteint.

Cette politique sécuritaire a pour effet de déplacer le deal de quartier en quartier, s'avère sans fin et pose finalement plus de problèmes sécuritaires qu'elle n'en règle. Elle alimente un climat de peur, d'animosité et un sentiment d'insécurité auprès du voisinage et des commerces de la zone concernée. Elle alimente également des tensions entre les agents de police et les personnes qui sont interpellées dans le cadre de cette soi-disant lutte contre le trafic de drogue. Dans cette situation et devant la gravité de plusieurs cas récents de dérapages qui ont pu être relevés, il est légitime de questionner en urgence la stratégie de la Municipalité et de sa police en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, ce que nous faisons ce soir.

**La présidente** : – Je vous laisse poser vos questions, les unes après les autres.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – La Municipalité est-elle toujours partisane de cette stratégie qui vise à harceler les petits trafiquants ?

Réponses de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité souhaite rappeler un certain nombre de points en préambule. Le premier, c'est que le décès d'une personne est un drame qui ne peut qu'affecter la Municipalité. Nous l'avons déjà dit. Nous souhaitons que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Vous comprendrez que pour des motifs d'enquête, qui est confiée à la Police de sûreté et au Ministère public, nous ne puissions pas nous exprimer sur certains éléments.

S'agissant de la première question. Oui la Municipalité est toujours partisane d'une stratégie de lutte résolue contre le deal de rue vis-à-vis tant des trafiquants que des consommateurs. Nous récusons le terme de harcèlement qui ne signifie en aucun cas une chasse à l'homme. Par ce terme nous affirmons, dans le cadre de la lutte résolue contre le deal de rue, que nous voulons exercer une pression constante sur le terrain au moyen d'une stratégie axée sur la visibilité d'une part, mais aussi, et c'est nécessaire, sur des interpellations. Il s'agit de perturber les transactions entre les vendeurs et les acheteurs et répondre également à une forte demande de la population dans les quartiers où le deal de rue s'exerce.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Deuxième question : en matière de trafic de drogue, la Municipalité envisage-t-elle d'autres stratégies peut-être à d'autres niveaux ? Si oui, lesquelles ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La pression qui est exercée en rue n'est qu'un des aspects de la lutte que mène la police de Lausanne contre le trafic de drogue. Celle-ci se déroule par exemple aussi au niveau des réseaux d'approvisionnement, notamment grâce aux spécialistes de la Brigade des stupéfiants de la Police judiciaire de Lausanne. La Municipalité rappelle que la pression s'exerce non seulement à l'égard des trafiquants, mais aussi des consommateurs. Cela fait d'ailleurs l'objet d'une autre interpellation de ce Conseil.

A cet égard, les consommateurs sont systématiquement dénoncés. Si la détention d'une quantité inférieure à 10 grammes de cannabis n'est plus punissable, la police continue de séquestrer les marchandises. Pour le surplus, la Municipalité renvoie au cadre légal fédéral et au Ministère public. La Ville n'a pas toutes les compétences pour mener des politiques autonomes en matière de stratégie contre la consommation de drogue. Nous entendons également accompagner et veiller à ce que l'ouverture de l'Espace de consommation sécurisé apporte un certain nombre de réponses aux problèmes divers que peut entraîner la toxicomanie dans l'espace public.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Troisième question : le « jeu du chat et de la souris » auquel se livrent la police et les petits trafiquants ne peut-il pas conduire à des excès et à des dérapages policiers en raison de la lassitude des premiers et de la pression croissante exercée sur les seconds ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité rappelle qu'elle tient une position très ferme à l'égard d'éventuels comportements inadéquats ou illégaux de la police. Elle relève, à cet égard, que le commandant de la police dénonce systématiquement au Ministère public tout comportement qui pourrait constituer une infraction d'ordre pénal. La Municipalité rappelle en outre que le Corps de police s'est doté de règles de déontologie visant à ce que ses membres adoptent un comportement exemplaire. L'exemplarité est essentielle aux yeux de la Municipalité s'agissant de l'exercice d'une tâche régaliennne. C'est une des justifications et une des bases du travail de la police. C'est la clé nécessaire de la confiance de la population, nécessaire au rôle que la police est appelée à jouer dans le cadre d'un état démocratique.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Quatrième question : quelles mesures préventives la Municipalité prend-elle pour minimiser les risques d'excès et de dérapages pouvant survenir dans les opérations de harcèlement des trafiquants de stupéfiants ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Comme déjà dit, nous avons vécu une situation dramatique. Cependant, à ce stade, rien n'indique qu'un excès ou un dérapage comme cela est mentionné, en soit la cause. En outre parler de mission de harcèlement paraît excessif dans la mesure où cette pression constante sur le dal de rue, comme évoqué auparavant, constitue une stratégie à long terme et non pas une mission particulière ou spécifique.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Cinquième et dernière question : outre le code et la commission de déontologie, quelles mesures, de formation, la Municipalité prend-elle pour aider la police dans cette mission particulière qu'est le harcèlement des trafiquants de stupéfiants ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – Encore une fois, nous vous laissons la responsabilité des termes que vous utilisez. Plusieurs formations et informations sont données aux agents lausannois. Tous les nouveaux collaborateurs passent à la fois à Police secours et par les postes de quartier. En outre divers travaux ont été menés avec le comité d'éthique portant sur la recherche ciblée de personnes dont les résultats sont publics et régulièrement rappelés aux membres du Corps de police. Ceux-ci apportent un éclairage opérationnel supplémentaire aux policiers de terrain. De façon plus générale, la Municipalité relève que la lutte contre le trafic de stupéfiants est une des missions de base de la police. Dès lors les policiers sont formés à ce type d'intervention durant leur école de police.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je remercie la Municipalité et M. Hildbrand pour leurs réponses. A défaut d’avoir pris du temps, elles ne me satisfont pas, vous vous en douterez. Je ferai quelques remarques. Je note notamment que la Municipalité ne motive sa perpétuation de la politique de sécurité en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants dans la rue que par l’invocation du respect du cadre légal. Alors, chères et chers collègues, j’aimerais partager avec vous une réflexion.

Au fond, des cadres légaux à faire respecter c’est normal, nous ne contestons en rien cela, c’est un fait. Néanmoins, comme pour tout cadre légal face à une situation sociale, face à un contexte qui est par exemple celui de la situation du trafic et de la consommation de stupéfiants à Lausanne, hé bien comme toujours une autorité évalue dans quelle mesure, dans quel cadre, de quelle façon elle fait respecter la loi. Pour faire une analogie, vous le savez, la Loi sur la sécurité routière est des plus restrictives et des plus sévères. On parle ici de situations qui font chaque année des morts, des blessés graves et selon les contextes, selon la situation, la mise en application de la Loi sur la circulation routière n’est pas la même, les contrôles, les surveillances ne sont pas les mêmes.

Hé bien c’est cette problématique-là que nous soulevons pour la question de ce que nous appelons une pratique de harcèlement systématique à l’égard des personnes qui revendent de la drogue dans la rue. Il ne s’agit évidemment pas de cautionner ces pratiques, vous le savez, ce n’est pas l’enjeu du débat, ce qui compte pour nous c’est dans quelle mesure on peut améliorer la situation, mais d’abord en matière de consommation de drogues, c’est ça le vrai problème social et sanitaire sous-jacent au trafic de rue, plus que le trafic lui-même. Les impacts sécuritaires de la présence stagnante de ces personnes dans la rue sont plus que limités, les vrais impacts sont sociaux et sanitaires.

Alors de ce point de vue là nous condamnons, nous le condamnons déjà, mais face à la survenue de drame tel que celui qui s’est passé mercredi 28 février, nous le condamnons plus fermement encore, cette stratégie qui consiste à harceler de façon systématique les dealers dans les rues lausannoises. Une stratégie qui ne porte pas ses fruits, je tiens encore à le rappeler, et qui facilite avant la survenance de tels drames, mais de façon beaucoup plus récurrente encore, des pratiques discriminatoires. Je crois qu’il faut se dire les choses, il faut dire les choses clairement ce soir. On le sait très bien, l’immense majorité des personnes qui vendent de la drogue, et notamment dans le quartier de Chauderon, sont des personnes de couleur noire. Evidemment que cela a une implication dans les choix stratégiques que fait la Municipalité en matière de sécurité et notamment à l’égard du trafic de rue. On ne peut pas juste pas prendre en considération ça dans le type de pratiques qu’ils vont amener. Et c’est peut-être un peu pertinent d’interroger qui sont ces personnes-là, parce que ce sont des humains, pas des ripoux, nés ripoux, qui veulent faire le mal à Lausanne et qui sont venus ici ou en Suisse pour dévoyer les âmes de nos jeunes hommes et femmes tentés par des pratiques de consommation de stupéfiants. Ce n’est pas ça l’enjeu.

Ce sont des personnes qui sont dans un état de précarité extrême, pour qui il n’y a plus rien, pour l’essentiel ce sont des gamins, des gens qui ont tout juste atteint la majorité, et qui avant d’atteindre la majorité ici ont parcouru parfois pendant plusieurs années un parcours migratoire où ils auront risqué plusieurs fois leur vie, qui n’ont accès à aucune structure, à aucun droit, qui n’ont pas accès au logement, qui n’ont pas accès au travail. Ce sont ces gens-là dont on parle quand on parle avec mépris et avec violence, comme c’est déjà arrivé dans ce plénum. De ces personnes qui sont d’abord des victimes avant d’être des personnes qui enfreignent la loi, ce que je ne conteste pas, ce que nous ne contestons pas. Face à cette situation, au fait que ces personnes sont pour l’immense majorité des personnes noires, au fait que ces personnes sont dans une situation de précarité extrême qui ne leur permet pas d’envisager toute autre alternative et que la Municipalité n’aide en rien à leur proposer des alternatives à leur situation, hé bien nous estimons que cette pratique de harcèlement systématique ne peut que générer plus de conflits, ne peut en rien régler la situation parce que ces personnes ne feront pas autre chose, ne s’adonneront pas à d’autres

pratiques de survie et qu'au fond forcément vous forgez le lit avec une telle pratique policière, d'une pratique discriminatoire. Parce qu'évidemment que la couleur de peau est un objet de signalement, c'est normal. Mais dès lors que vous disiez qu'il faut essayer d'attraper et de faire du chiffre et d'attraper un maximum de dealers de rue, hé bien vous favorisez des pratiques discriminatoires et des pratiques racistes.

Chères et chers collègue, je conclurai là-dessus, on vient de discuter d'un groupuscule d'extrême droite, alors je ne fais pas du tout d'analogie avec les théories avancées par ce groupuscule nauséabond, mais quand je disais que certaines politiques font le lit de la progression de certains de ces groupes, hé bien je l'assume, c'est notamment de ça que je veux parler. Quand vous laissez se distiller des pratiques discriminatoires hé bien vous faites le lit de ce type de dynamique. Le racisme, chères et chers collègues, ce n'est pas seulement ces nervis d'extrême droite dont on vient de discuter. Le racisme c'est un rapport social, le racisme c'est un rapport de domination sociale qui sous-tend toutes les sphères de la société. Et je suis sûr qu'on est très nombreuses et nombreux à partager cette analyse. Il sous-tend notre éducation, il sous-tend notre rapport aux autres et on est tous imbus d'une certaine forme de stéréotypes qu'on reproduit, que la société nous a donnée. Hé bien l'action publique doit servir, si elle se veut antiraciste, à combattre ce type de mécanisme qui arrive de façon insidieuse et dont les policiers ne sont pas du tout exempts, comme tout autre corps-catégorie de la population. Si vous ne mettez pas des pratiques rigoureuses qui empêchent ce genre de chose, si vous ne développez pas des stratégies de police qui visent à désenrayer ce type de situation hé bien ce type de drames continueront. C'est pourquoi nous proposons au plénum ce soir deux résolutions.

La discussion est ouverte.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – L'objet dont nous avons à débattre ce soir, et je parle de l'interpellation, traite d'un sujet grave. Il y a effectivement eu un décès dans notre ville, décès survenu dans des circonstances à ce jour non encore élucidées, en tout cas qui n'ont pas fait l'objet de constatations formelles. Voilà la situation, voilà les faits sur lesquels nous devons parler. La situation est grave et il apparaît évident et logique qu'un certain nombre de mesures doivent être prises. Toutefois, et pour espérer que ce débat puisse se faire dans une certaine sérénité et que l'on puisse aussi aborder les problèmes avec un certain pragmatisme, je crois qu'il faut savoir raison garder.

Le Conseil vient d'exprimer à la quasi-unanimité, pour ne pas dire l'unanimité totale, pour reprendre les propos de Gianni-John Schneider, des membres présents à apporter son soutien à l'intervention de Louis Dana. Les motifs principaux de ce soutien étaient qu'il y a des limites à ne pas franchir. Que l'Etat de droit nécessite de poser un certain nombre de garde-fous de façon à ce que notre société puisse continuer à évoluer, puisse continuer à vivre et à éviter qu'il y ait des débordements et éviter de donner la possibilité à des mouvements extrêmes de naître et de se développer. Hé bien ce soir, malheureusement, l'interpellateur a à nouveau franchi une limite. Monsieur Conscience, quand vous avez dit et je vous cite « *décès sous les coups de la police* » en parlant des événements qui ont donné lieu à votre interpellation, hé bien vous franchissez justement la ligne que l'entier de ce Conseil souhaiterait ne pas franchir.

A ce jour, nous ne savons absolument pas, en tout cas personnellement, et je pense qu'une grande partie des membres de ce Conseil ne sait absolument pas ce qui s'est passé cette nuit en question. Les circonstances exactes du décès de cette personne, encore une fois décès regretté, regrettable, ne sont pas connues. Et ce soir, monsieur Conscience, en disant ces mots « *Décès sous les coups de la police* » vous portez encore une fois un manque de respect vis-à-vis de l'institution. Vous marquez un manque de respect vis-à-vis de l'entier de la chaîne policière et de la chaîne également pénale. Vous vous prononcez sur des faits, auxquels, j'imagine, vous n'avez pas assisté, donc vous n'avez pas été directement témoin de cette scène, donc par ces quelques mots vous placez exactement le cadre du débat là où vous ne souhaiteriez pas, en tout cas où le Conseil de souhaiterait pas qu'il soit. Donc je vous invite à retirer ces propos et à recadrer le débat. Et j'invite tous les conseillers, tous

les membres de ce plénum ainsi que la presse éventuellement présente à ce débat, à en faire de même.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je ne peux m’empêcher de me poser une question. Avons-nous le même regard, s’agissant de la police, entre les deux interpellations ? Avons-nous la même approche s’agissant de groupes nazillons autoproclamés ou d’hommes de type africain soupçonnés de vendre des produits illicites ? La police, notre police, devrait-elle s’arroger en droits d’appréciation et moduler son action en fonction de son analyse, forcément fluctuante en fonction des lieux, des heures, des personnes voire de leur emploi du temps ? Toute intervention peut requérir l’usage de la contrainte physique faute de quoi elle se retrouverait rapidement en état de totale impuissance. M. l’interpellateur a fait mention de code de déontologie auquel s’ajoute une éthique rarement prise en défaut. Oui monsieur l’interpellateur, le cadre légal implique celui de la proportionnalité. Que cela vous plaise ou non, il peut y avoir mort d’homme à l’intérieur d’un cadre légal parfaitement respecté.

S’agissant de la manifestation à laquelle nous avons été invités ce soir, je regrette que les personnes isolées, déracinées, à l’avenir incertain, puissent être instrumentalisées pour manifester alors que, à d’autres occasions, les personnes ou groupes qui les encadrent se posent en champion de la présomption d’innocence. Condamner une corporation policière, alors que nous n’en sommes qu’au début de la procédure judiciaire, n’est pas digne venant d’une formation politique que j’espère attachée, tout comme nous, à l’Etat de droit.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Je suis gêné par cette discussion, en partie parce que l’interpellateur fait un lien entre deux éléments complètement différents, d’un côté un cas dramatique qui est survenu le mercredi 28 février apparemment et une stratégie que mène la police dans un domaine très particulier. Le lien entre ces deux éléments n’a pas été démontré d’un côté, de l’autre côté nous ne connaissons pas les faits sur la mort dramatique de cette personne et en même temps nous ne connaissons pas véritablement les résultats de cette stratégie puisqu’il y a ce soir cinq questions qui ont été posées avec une réponse orale très brève. Alors que le sujet mérite sans doute une analyse lucide sur la base de données établies et finalement présentées probablement dans une commission qui aura le temps d’étudier les résultats obtenus par une stratégie avant de se prononcer ou de faire un rapport à ce plénum qui discutera et se prononcera à son tour.

Donc nous avons ici deux sujets qui a priori n’ont pas de lien, peut-être qu’il y a un lien aussi, ça on ne peut pas complètement l’exclure, mais il n’a pas été démontré. Et nous sommes amenés maintenant à mener une discussion sur pratiquement les deux sujets à la fois, créant naturellement la confusion à la fois dans l’esprit de ces personnes qui nous écoutent, et probablement pour nous-mêmes aussi. Comment garder ces deux éléments séparés alors qu’ils sont présentés exactement de façon combinée ? Donc pour ma part je me refuse de m’exprimer sur la stratégie de la police dans la mesure où je ne connais pas les résultats, et je n’ai pas eu le temps de les analyser non plus. Et je me refuse également de m’exprimer sur le cas dramatique qui a eu lieu parce que je ne connais ni les faits, ni les conclusions qu’aurait tirées la Justice à cet égard, et de ce fait-là je vais refuser également de m’exprimer sur les éventuelles résolutions qu’on va nous présenter.

**M<sup>me</sup> Céline Misiego (EàG) :** – Une des clés, selon nous, pour résoudre les problèmes de discrimination soulevés par mon camarade, est d’améliorer la formation policière et notamment en supprimant l’usage du profilage racial qui est enseigné aux recrues bien que cette méthode soit combattue par des organismes de défense des droits de l’homme tels que l’ONU.

J’aimerais vous lire un bref passage du manuel d’enquêtes judiciaires qui est utilisé dans la formation des agents et agentes de police : « *Les voleurs à la tire sont souvent des personnes qui viennent de l’étranger, mais pas uniquement des pays de l’Est. Ils sont très habiles et se déplacent rapidement. Il peut également s’agir d’individus dont le statut n’est pas établi définitivement (requérants d’asile déboutés, étrangers sans papiers).* La

*majorité de l'héroïne vendue et consommée en Suisse est un marché contrôlé principalement par des Turcs et des ressortissants de l'ex-Yougoslavie, donc surtout des Albanais. Des Libanais et des Africains, pour la plupart des requérants d'asile ou en séjour illégal, sont également intéressés par ce trafic.* » Fin de citation.

Le profilage racial n'est rien de moins qu'un délit de faciès. Il risque de porter le soupçon sur une majorité d'innocents, enfin il stigmatise une partie de la population. Dans une ville telle que Lausanne, dans laquelle nos policiers et policières sont très largement confrontés à la population migrante, la vision enseignée par la formation de l'Académie de Savatan que suivent nos agents et agentes de police ne nous paraît pas conforme aux besoins de la Ville et c'est pourquoi nous déposons, ce soir, un postulat sur la formation policière.

**M. Benjamin Rudaz (Les Verts) :** – L'interpellation d'Alain Hubler est consorts pose des questions pertinentes et ce de manière générale, qui concernent le cas de la mort tragique de la personne dénommée Mike, mais allant bien au-delà sur des questions légales et des questions de politique. L'interpellation met en effet sous une vive et douloureuse lumière l'application du cadre légal actuel. Ce dernier exige bien sûr de la police son activité sur le terrain et souvent sur demande de la population des quartiers concernés. Le Corps de police est formé pour ces interventions qui visent, sauf erreur, à n'utiliser la force qu'en dernier recours et en évitant dans la mesure maximale du possible de provoquer des blessures et encore moins un décès ou une quelconque violence disproportionnée par rapport aux faits reprochés.

Cela n'est pas acceptable en Suisse d'avoir un décès lors d'une arrestation de police, quel que soit le crime constaté ou reproché, et dans un Etat de droit on mérite mieux que cela, l'ensemble de la population mérite mieux que cela indépendamment de tous biais de genre, d'origine ou de religion. La mort de Mike nous rappelle de manière glaçante la réalité des tensions autour de la drogue dans les rues de notre ville. Des tensions, des lassitudes, des frustrations qui brouillent les esprits et mettent à mal justement l'Etat de droit et son application égale entre individus. Les circonstances de ce drame en particulier devront bien sûr être précisée par l'enquête en cours, mais ce qui est sûr c'est que ce nouveau décès, car il n'est pas le seul de ces derniers temps, s'inscrit dans le contexte plus large des effets directs de la politique de pénalisation de la drogue par l'étroite lorgnette de l'interdiction et une action ciblée sur sa face émergée, même si elle n'est pas la seule action de la police, sur la face visible d'un commerce autrement souterrain.

Maintenant une fameuse citation dit que « répéter la même action et attendre des résultats différents est un symptôme de folie ». Il est donc, de notre avis, temps de changer d'approche. Les Verts militent depuis de nombreuses années pour résoudre la situation des drogues sur le fond et arrêter une lutte frustrante pour tous les acteurs concernés, que ce soient les habitants, les policiers et les trafiquants eux-mêmes. Une lutte qui ne porte que des fruits limités et de courte durée. Beaucoup d'énergie et d'argent sont dépensés dans notre Ville pour combattre ce qui est visible, soit la vente de rue, le symptôme avec à la clé au milieu des frustrations grandissantes et au pire des situations humaines dramatiques allant jusqu'au décès dans le cas présent.

A Lausanne environ 75 % du marché de drogue de rue est le fait de la vente de marijuana. Une dépenalisation de cette substance, comme le préconisent de nombreuses études académiques sur la question, ou même la légalisation de cette drogue comme le pratiquent de nombreux pays dans le monde et pas des moindres, avec ça le marché de rue s'en trouverait amputé d'autant, premier effet visible. La consommation de marijuana, et d'autres types de drogue, doit en outre être dans tous les cas traitée pour ce qu'elle est, soit une addiction. Donc un problème de santé publique et pas un problème de sécurité publique. La prochaine ouverture du local d'injection sécurisé va dans ce sens, mais nous ne devons pas en tant que collectivité et en tant que délibératif nous arrêter en si bon chemin. En sortant réellement les personnes de l'illégalité forcée – consommateurs ou

vendeurs et de la dépendance, nous offrirons peut-être enfin un apaisement à long terme dans nos rues.

**M. Claude Calame (EàG) :** – Cela a été dit, cette politique de contrôle systématique, cette politique d'intimidation des petits vendeurs de différents stupéfiants désormais a fait la preuve de son inefficacité. Non seulement, et cela a été dit aussi, cette politique répressive ne fait que déplacer en reportant le deal de rue dans d'autres parties du centre-ville, par exemple la passerelle de Grand-Pont. Mais surtout elle contribue à encourager, de la part de la police, des pratiques humiliantes quand elles ne sont pas éventuellement violentes, voire racistes, puisque désormais un Africain en station dans une rue de Lausanne a toutes les chances d'être soumis à un contrôle de police.

De plus, la présence accrue de patrouilles de police contribue à faire du deal un problème de sécurité publique alors que les violences sont de ce fait beaucoup plus rares, par exemple qu'au sortir des bars et discos lausannois après deux heures du matin. Elle contribue surtout à faire passer les petits dealers, en général au visage noir, pour des criminels. On s'étonne que, dans une société que l'on veut soumise aux lois du marché, on se limite à s'attaquer à l'offre. Jamais la demande n'est interrogée. Une demande qui est animée par des consommatrices et des consommateurs suisses, ou en tout cas européens.

En novembre dernier on a pris connaissance d'une nouvelle intervention municipale visant à augmenter encore les interventions des patrouilles de police en uniforme, de jour comme de nuit. But, et je cite ici le municipal M. Hildbrand, c'était dans le *19h30* de la RTS au mois de novembre, sauf erreur le 11 novembre dernier : perturber l'échange de marchandises (*sic*) entre les dealers et les consommateurs. Pourquoi, s'il s'agit bien d'un marché, ne pas affronter finalement de manière démocratique, pourquoi ne pas affronter sereinement, pourquoi ne pas affronter avec intelligence les animateurs du deal, c'est-à-dire les consommatrices et les consommateurs. Quoi qu'il en soit, cette poursuite des petits vendeurs de stupéfiants dans la rue doit absolument cesser. Elle est aussi discriminatoire qu'elle est inefficace en l'absence de toute forme d'intervention à l'égard des consommatrices et des consommateurs, et je dis bien des consommatrices et des consommateurs occasionnels de stupéfiants, c'est de tolérance dont nous avons besoin dans l'espace public.

**M. Pierre Oberson (PLC) :** – Une victime sera toujours regrettable et, dans cette affaire qui nous préoccupe, on pourrait imaginer que cette victime est malheureusement une victime de la drogue, mais on n'en sait rien l'enquête n'étant pas encore terminée. Ce que je trouve regrettable c'est qu'un collectif utilise un fait, malheureusement divers, pour organiser des manifestations contre d'hypothétiques violences policières. Dans cette affaire il est aussi regrettable que la presse se soit emparée d'un sujet en biaisant la vérité par des articles aux titres provocateurs. Il eût été plus judicieux de titrer « La police et les services d'urgence mettent tout en œuvre pour sauver un homme en détresse cardiaque ».

Et pour terminer, j'aimerais que nous nous remémorions le texte que vous, Madame la Présidente, nous avez lu au début de la législature et vous lisez chaque fois lors d'une prestation de serment, et dans votre texte il y a « la vérité ». Et aujourd'hui, chacun, chaque groupe, chaque personne, fait de cette affaire sa vérité et vient ici nous raconter des petites histoires. Alors moi personnellement je vous dirai que cette victime est peut-être une victime de la drogue, avant de l'être des coups de la police, et puis qu'on devrait peut-être attendre les résultats de l'enquête pour venir devant le Conseil et surtout manifester dans les rues sur cette affaire.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – N'ayant évidemment pas eu connaissance des réponses à l'avance, c'est à titre personnel, à ce stade que je m'exprime dans ce débat. Evidemment je crois qu'il faut commencer par regretter le drame que constitue la mort de quelqu'un lors d'une intervention policière. Il faut évidemment témoigner aux proches de cet homme, malheureusement décédé, toute notre sympathie par rapport à ce qu'ils vivent. L'éclaircissement des circonstances est une nécessité absolue. Je crois heureusement que

personne ici n'a remis en cause le fait qu'il existe des mécanismes qui permettront, grâce à l'institution judiciaire, d'arriver au moins à une forme de vérité ou à une part de vérité pour autant qu'on puisse établir une vérité absolue dans ce genre de cas.

Ce préliminaire étant fait, j'aimerais en venir aussi rapidement que possible au fond. Donner raison, d'abord, sur deux points à M. Conscience et à d'autres personnes qui se sont exprimées dans ce débat, d'abord sur la question évidemment de la consommation. Je crois que personne n'aura l'outrecuidance d'affirmer ici que la drogue serait un marché de l'offre, que les dealers créeraient les consommateurs, ça fonctionne très probablement à l'inverse. Le développement, par exemple, de l'aspect festif des nuits lausannoises depuis une vingtaine d'années n'est pas étranger à l'augmentation du trafic de drogues. Je note, néanmoins, qu'une fois qu'on a dit ça on a à la fois tout dit et rien du tout. C'est-à-dire que c'est très vrai sur le plan de la façon dont les phénomènes sont générés et puis en même temps on remarque qu'il sera encore plus difficile d'agir sur le plan de la consommation et des consommateurs, dans le sens de la faire diminuer durablement, qu'il n'est de le faire pour le trafic.

Je renvoie, de ce point de vue là, aux réactions qui ont pu avoir lieu, de la part d'ailleurs parfois du groupe de M. Conscience, lorsque des contrôles ont été conduits plutôt en direction de consommateurs – je pense à des cas dans des institutions de formation par exemple. Je ne conteste pas ces réactions, je dis simplement lorsqu'on essaie de s'attaquer à la question de la consommation en particulier récréative, festive ou chez les très jeunes, hé bien on se heurte à d'autres types de réactions qui ressemblent un peu à celles de ce soir sur le danger de la répression, etc. Peut-être sont-elles adaptées, peut-être d'ailleurs les partage-je davantage lorsqu'il s'agit d'interventions dans les institutions de formation, par exemple, que lorsqu'il s'agit de contester la politique de lutte contre le trafic de drogue. Premier point.

Deuxième point, l'état de précarité des personnes qui pratiquent le trafic de drogue. Evidemment, cent fois évidemment, monsieur Conscience, il ne viendrait à l'idée de personne – je crois, j'espère – de considérer que nous avons affaire à des êtres humains par nature mauvais, qui ne seraient venus ici que pour s'adonner au trafic, dans ce seul objectif. En revanche, si l'on dit ça, encore une fois on a à la fois dit beaucoup de choses et puis on peut se laisser aller à de fausses solutions.

Et je me permets une remarque à l'intention de mon excellent collègue Benjamin Rudaz. La légalisation des drogues, dans ce contexte, ne servira pas à grand-chose. Parce que tant qu'on aura des gens qui ont besoin d'exercer une activité au gris, en dehors de la légalité puisque le droit actuel ne leur permet pas de travailler, hé bien l'éventuelle dépénalisation d'une drogue ou d'une autre, l'éventuelle médicalisation de la problématique plutôt que son traitement policier, ne changera pas grand-chose au fait qu'on aura toujours des gens qui sont ici, qui n'ont pas le droit de travailler et qui donc par définition, s'ils veulent avoir un revenu, le génèrent aux marges de la société. C'est d'ailleurs des choses qui ressortent assez clairement des discussions qu'on peut avoir, j'imagine, tous, je l'espère, avec ces personnes qui pratiquent le deal lorsqu'on les croise dans la rue parce que oui on peut leur parler, c'est tout à fait possible. De ce point de vue là on doit toujours parler aussi, quand on parle de cet état de précarité, de la nécessité d'un droit, par exemple, au travail pendant la durée des procédures d'asile ou lors d'admission provisoire dans différents cas. Et sur ces deux points, j'ai apprécié de donner raison à M. Conscience, je note qu'il n'en tire pas non plus de conclusions pratiques, qu'il ne nous donne pas de solution, pas davantage d'ailleurs que sur un troisième point où là on serait en désaccord.

Monsieur Conscience, vous nous dites : il faut faire respecter le cadre légal. Vous avez tenu à le répéter plusieurs fois dans votre intervention. Oui il s'agit d'une activité illégale, oui il est légitime de faire respecter la loi. Et puis comment le faire ? Alors sur ce point-là il faut bien avouer que c'est un peu le mystère. Nous n'en saurons pas plus de la part de M. Conscience. Je l'ai dit tout à l'heure, le bras ou, disons l'aspect, le bout de la chaîne

consommateurs est en réalité assez difficile à aborder. M. Conscience, par ailleurs, considère que la présence policière alimente le sentiment d'insécurité. Ça c'est quelque chose que j'ai appris ce soir. C'est un point de vue assez nouveau qui mériterait, à mon avis, d'être étayé et qui me permet de noter que les temps sont malheureusement révolus où le groupe de M. Conscience, à défaut de M. Conscience lui-même, défendait avec nous, avec les socialistes, les vertus de la présence policière humaine dans les rues contre les patrouilles menées en voiture, contre les rues bardées de caméras que d'autres voulaient imposer. C'était une époque où on était unis pour souhaiter une augmentation des effectifs de police. Je note que ce consensus n'est plus et ma foi nous continuerons à défendre la même position de notre côté. Donc on ne saura effectivement pas comment agir du côté des consommateurs. On refuse l'action du côté des trafiquants.

Et puis je dois dire que c'est de façon assez désagréable ou avec une surprise assez désagréable, que j'ai pris connaissance de ce que M. Conscience a cru bon de laisser entendre sur l'inaction face aux réseaux de la Police judiciaire lausannoise. Je crois qu'il y a beaucoup de raisons de se demander pourquoi on a une police judiciaire lausannoise spécifiquement à Lausanne, mais il y a bien une chose qu'on ne peut pas lui reprocher c'est de ne pas être active en amont du trafic et de ne pas procéder de manière régulière et spectaculaire au démantèlement de réseaux, parfois même jusqu'à l'étranger.

Point suivant, je ne rejoins pas, monsieur Conscience, votre raisonnement sur le racisme. Et je vais le dire avec autant de calme et de façon aussi posée que possible parce que je sais que le sujet est délicat et j'aimerais vraiment ne pas être mal compris. Je trouve l'assignation raciste que vous pratiquez vis-à-vis de la police déplaisante et je la trouve par ailleurs logiquement mal fondée. J'estime que le terme de racisme ou les comportements qu'il qualifie sont suffisamment graves pour qu'on l'utilise avec précaution et non comme vous le faites, monsieur Conscience, à l'occasion de la discussion sur un cas encore non élucidé. Et puis j'ai dit que ce n'était pas logique et je vais vous expliquer pourquoi parce que je suis très intéressé à avoir votre avis là-dessus. Vous avez dit, M<sup>me</sup> Misiego s'en est aussi fait l'écho citant un passage peut-être tristement drôle d'un manuel de police si j'ai bien compris, que oui certains types de trafic de drogues sont tenus en majorité ou même en totalité, je crois que c'était votre mot, monsieur Conscience, par les ressortissants d'un pays, d'une région du monde. C'est vrai, c'est probablement établi par les faits et probablement même par une partie de la recherche. Et donc si je comprends bien, partant de ce constat que les ressortissants d'une certaine région du monde, qui ont en commun une couleur de peau, tiennent une forme de trafic de drogues, alors par définition lutter contre ce trafic de drogues et donc évidemment procéder à un nombre d'arrestations disproportionné dans la population dont on était d'accord pour dire que – pour des raisons encore une fois qui n'appartiennent pas à la nature de cette population, et encore moins à la méchanceté intrinsèque ni de la population, ni des individus – alors on ne devrait pas procéder à une lutte contre le trafic de drogues parce qu'alors elle serait cataloguée comme étant raciste.

Et je suis navré, monsieur Conscience, il y a quelque chose qui logiquement, dans ce raisonnement, me déplaît, qui me semble peu respectueux du travail de la police et qui, encore une fois, me semble galvauder le terme de racisme. Je le dis encore une fois, je ne considère aucunement que la couleur de peau ou la provenance déterminent les individus. En revanche il y a des constats qu'on peut faire, et vous l'avez fait vous-même, certains marchés de la drogue sont tenus par des ethnies ou des personnes majoritairement provenant d'une région du monde. Alors si lutter contre le trafic qu'elles pratiquent c'est forcément raciste pour cette raison-là, hé bien j'attends encore une fois que vous nous expliquiez comment on fait pour lutter contre le trafic de drogues, par exemple de cocaïne ou d'héroïne, pour parler d'une autre ethnie, d'une autre région du monde, sans être raciste. Et je crois, encore une fois, que vous galvaudez le terme de racisme.

Je terminerai en souhaitant à nouveau que toute la lumière soit faite sur cette affaire particulière, mais en affirmant en définitive un point de vue très clair : ce qui nourrirait,

monsieur Conscience – et je crois qu'on a eu beaucoup de débats vous et moi sur ce sujet, à long terme les réactions de rejet, les réactions de peur de l'autre, toutes les formes d'insécurité qui peuvent déboucher sur des expressions, que ni vous ni moi ne souhaitons, ce serait l'inaction face au deal de drogue. Déclarer forfait face au trafic de rue, qu'il s'agisse de la lutte contre les réseaux, de la lutte contre la revente, admettre l'impunité de ceux qui, comme l'a dit M. Conscience, sortent du cadre légal cela serait, nous en sommes persuadés, j'en suis persuadé, un message terrible qui porte en lui bien davantage de succès pour l'extrême droite demain.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : — Monsieur Conscience vous attaquez la police, vous critiquez l'institution, mais vous condamnez sans preuve avérée des policiers. Je parle des policiers et non pas de la police, de cette institution. Personne ici, ce soir, ne s'est demandé qui étaient ces policiers. On ne sait pas ce qui s'est passé. Vous n'y étiez pas, je n'y étais pas, nous n'y étions pas. On ne peut pas condamner comme ça. Et personne ici, ce soir, ne se demande qui sont ces policiers. Comment ces policiers vivent cette situation, comment leurs familles vivent cette situation. Personne ne s'en occupe.

Vous avez parlé de la précarité des trafiquants de drogues, bien, mais vous n'avez pas parlé des policiers, vous les avez condamnés. Mais ces policiers, je me répète, mais ils vivent sans doute très mal cette situation. J'aimerais simplement que nous pensions aussi à ces policiers qui ont, j'ose le croire, fait leur travail, et j'ose espérer bien fait leur travail, et que malheureusement un accident est arrivé. Evidemment que c'est l'enquête qui nous le dira, l'autopsie sans doute, mais en tout cas pensez aussi aux policiers.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Contrairement à vous, madame de Meuron, je n'ai pas qualifié de meurtre ou assassinat ce qui s'est passé, mais vous qualifiez ça d'accident et moi je trouve ça révélateur. C'est peut-être un lapsus, mais je trouve ça révélateur. Je n'ai pas accusé la police dans mon introduction, monsieur Chollet, ce n'est pas vrai... (*rumeurs dans l'assemblée*) j'ai précisément dit que ce qui se passe, que ce type de faits sont le fait de choix et d'orientation politique en matière de sécurité. Il me semble avoir suffisamment insisté sur ce caractère-là, et d'ailleurs c'est l'objet d'une contradiction avec M. Gaillard, pour qu'on ne m'attribue pas ça.

Alors monsieur de Haller vous m'invitez à mesurer mes propos après avoir fait un parallèle entre moi et Résistance Helvétique, hé bien vous pouvez toujours vous gratter. Pour le reste, j'insiste sur le fait que ni le groupe Ensemble à Gauche, ni moi-même, n'avons rien avancé sur l'élucidation de l'enquête qui doit être faite, et je l'ai dit, nous n'avons pas caractérisé les faits qui se sont passés le 28 février. Nous mettons en cause, de par la recrudescence de phénomènes de ce type, de par la recrudescence d'occurrences de personnes qui se plaignent de violences policières, d'abus policiers, nous mettons en cause une stratégie politique à l'occasion de ce fait. C'est comme ça que nous avons avancé dans ce débat.

Vous dites hypothétique violence, monsieur Oberson, allez dire ça au frère de Mike qui manifestait il y a une semaine. Hypothétique violence, allez dire ça à la mère d'Hervé, feu un de vos concitoyens mort à Bex sous les balles de la police, c'est un fait, ce n'est pas une accusation. Allez leur dire ça à ces personnes qui sont venues par centaines manifester dans les rues de Lausanne parce qu'elles n'en peuvent plus. Monsieur Rudaz, vous avez raison de soulever en effet les tensions que génèrent ces politiques, et vous avez raison de soulever le cadre légal fédéral et cantonal qui participe à générer ce climat de tension dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues. Vous avez aussi raison de soulever que ça vient souvent d'une demande de la population, mais comme par hasard on s'intéresse beaucoup plus à celle-ci qu'à la demande de la centaine de personnes noires à Lausanne qui se plaignent de pratiques abusives.

Alors on peut tout simplement balayer ça en disant que ce sont des procès d'intention, n'empêche que c'est une réalité. Je voulais en parler tout à l'heure, dans le cadre du débat sur le postulat dont on discutera dans une semaine, quand je suis allé à une réunion du

Collectif A qui le tour, quarante noirs qui alignent tous des témoignages de pratiques policières abusives, tous, sans exception, qui parlent notamment en matière de sentiment d'insécurité – comme ça je peux vous expliciter ce que ça veut dire – que des personnes vous expliquent les rues et les places qu'elles évitent lasses d'être contrôlées de façon systématique ou abusive. Les personnes qui ratent des trains et par conséquent ratent des cours à cause de contrôles hebdomadaires sur le lieu de résidence de façon complètement excessive. Et ce n'est pas un hasard qu'elles soient noires ces personnes, on le sait très bien. Et donc je ne mets pas en cause la police sur ces pratiques-là, je mets en cause un cadre réglementaire des ordres, des directives qui sont données, et qui participent à générer des pratiques discriminatoires. Ce n'est pas l'intentionnalité, c'est peut-être ça la divergence qu'on a monsieur Gaillard dans notre conception du racisme. Parce que je refuse l'idée d'un racisme dont l'origine serait l'intentionnalité, la psychologie du personnage et je sais très bien que vous et moi on a l'antiracisme à fleur de peau. D'ailleurs vous vous en souvenez peut-être, une des premières fois qu'on s'est rencontrés, on avait ensemble fait une banderole contre la venue de Blocher à Lausanne, ça doit nous en dire long sur ce combat.

Le racisme c'est d'abord des structures dans la société. C'est quelque chose qui sous-tend toute la société et est aussi le fait, c'est ce que je peux qualifier de racisme d'État, le fait de décisions politiques qui favorisent ou génèrent des rapports sociaux, des rapports sociaux de domination, des rapports sociaux d'oppression raciste dans la société et c'est ainsi que je qualifie la stratégie municipale. Ce n'est pas une question d'intentionnalité, c'est une question de cause à effet, c'est une question matérialiste. Et voilà, et bien on a une divergence d'approche sur les conséquences de ces choix politiques en matière de sécurité et de lutte contre le trafic de rue. C'est pourquoi, et peut-être pour avancer dans le débat, je dépose la première résolution du groupe Ensemble à Gauche ce soir qui dit, je cite (*M. Conscience lit sa résolution*)

Résolution n° 1

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réévalue et réoriente sa politique de sécurité en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants ; il souhaite qu'elle prenne les mesures nécessaires pour garantir que les pratiques discriminatoires et les usages excessifs de la force en soient éliminés.*

La discussion sur la résolution est ouverte.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Accepter cette résolution consiste à ancrer dans une décision de ce Conseil communal que la Police de Lausanne et la Municipalité, par la stratégie de lutte contre le deal, mènent une politique discriminatoire. Je ne peux que vous inviter à rejeter cette résolution.

**La présidente :** – La résolution a été annoncée avant la fin de la discussion générale, mais je continue quand même les demandes de parole qui ont été faites avant. Donc vous pouvez les prendre sur la discussion de la résolution.

**M. Georges-André Clerc (PLC) :** – M. Pierre Conscience a parlé d'une formation supplémentaire pour la police. Monsieur Pierre Conscience, quelle formation donnez-vous à vos petits protégés dealers du Collectif Jean Dutoit pour leur inculquer le respect de nos lois, qu'ils sont dans un état de droit et que le trafic de stupéfiants est interdit ? En conclusion vous cautionnez et approuvez la désobéissance de la part de vos protégés.

**M<sup>me</sup> Sandra Pernet (CPV) :** – Je souhaite dire que mon intervention n'inclut en aucun cas les membres de mon groupe et qu'au vu de la thématique qui me touche personnellement, est assez émotionnelle. Je m'excuse d'avance peut-être de ma manière de me prononcer. Je vais m'adresser directement à M. Conscience parce que j'ai lu attentivement certaines interventions dans la presse et dans ce Conseil même par plusieurs points.

Certes j'occupe dans ce Conseil une place qui est celle d'un parti qui se dit du centre, je suis une de celles qui, à plusieurs reprises, a acheté un café et s'est assise pour discuter

avec ces personnes et ces dealers, surtout à Chauderon. Longuement discuté avec eux de savoir quelles étaient leurs vies, le pourquoi, pour essayer de comprendre et essayer au mieux aussi de pouvoir régler certains problèmes que je rencontre au sein de ma famille. Vous nous parlez du choix de ces dealers. Ils n'ont pas le choix. Alors oui on peut comprendre ça comme ça. Mais ils ont en tout cas certains choix. Le choix de ne pas vendre ces substances à des mineurs et le choix aussi de ne pas inclure des mineurs, non seulement des mineurs sans papiers, mais aussi des mineurs comme mon enfant, par exemple, dans leur protection. Et par exemple comme il se passe très régulièrement à la gare de Lausanne, de prendre ces mineurs pour les avertir de la venue de la police et de cacher leurs substances.

Des mineurs entre 12 et 15 ans, monsieur Conscience. Vous parlez de harcèlement de ces dealers, je vous parle du harcèlement des petits acheteurs mineurs dans nos rues de Lausanne. Des ventes de stupéfiants à crédit pour des mineurs entre 12 et 15 ans, encore une fois, qui après certains jours de non-remboursement subissent un harcèlement, avec même des messages que j'ai pu lire dans le portable de mon enfant « *Si tu ne le payes pas aujourd'hui, tu vas devoir le payer en nature* ». Je vous parle aussi de ces manifestations qui se sont déroulées depuis le décès de cette personne, qu'on appelle, je pense Mike ce n'est pas son vrai nom, à mon avis je ne suis pas sûre. Lors de la première manifestation à la gare de Lausanne certains groupes d'adolescents qui sortaient justement des trains, ont été approchés par des manifestants et on leur a inculqué certaines manières de voir, dont par exemple de haïr la police, que le Corps de police, c'était des assassins et qu'il ne fallait plus, en aucun cas, croire en leur travail et croire en fait à leur autorité.

Des adolescents qu'on a dû, pour beaucoup de parents, recadrer à la maison et expliquer le pourquoi de ces agissements et qu'il fallait attendre encore une fois, comme beaucoup de gens ici l'ont dit, la fin d'une enquête et surtout le résultat d'une autopsie. Alors oui, monsieur Conscience, des parents comme moi souhaitent que le harcèlement, comme vous le dites, des dealers, qu'ils soient grands ou petits vendeurs, continue dans les rues de Lausanne. Parce qu'un jour, monsieur Conscience, je ne vais pas seulement pleurer la mort de Mike, de Hervé, de tous les noms que vous avez cités, mais peut-être aussi de mon enfant, de ma fille qui a eu il y a peu de mois 15 ans. Merci. (*Applaudissements*)

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – C'est difficile évidemment de prendre la parole après ce témoignage quand même touchant sur une situation qui est compliquée à Lausanne. Monsieur Conscience, je crois que vous nous prenez pour des imbéciles. Ça me dérange profondément parce que vous dites : non je n'accuse pas la police de meurtre, mais vous dite décès sous les coups de la police, sur des faits qu'on ne connaît pas, peut-être que vous avez d'autres informations et ce serait peut-être bien de les donner pour justifier vos propos. Vous distillez un doute insupportable en parlant de violences gratuites, c'est ce que vous sous-entendez, de racisme ouvert. Vous distillez dans le fond une haine de la police, qu'on perçoit lors de ces manifestations suite à cette grave situation. Et puis vous allez même jusqu'à qualifier la politique municipale dans le fond d'une espèce de racisme organisé sous couvert de programmes pour la police qui ferait du délit de faciès à tout va.

Vous prétendez qu'il y a une chasse à l'homme à Lausanne, qu'il y a un contrôle systématique, il n'y a pas besoin d'être grand clerc, tout à l'heure je vais redescendre le Petit-Chêne, il y aura des attroupements sur à peu près de St-François jusqu'à la gare, malheureusement de personnes de couleur et puis qui ne sont pas là pour discuter, vu qu'elles viennent vers nous, qu'elles nous abordent, qu'elles nous demandent quelque chose, qu'elles nous suivent parfois estimant qu'on a peut-être quelque chose à acheter. Donc il n'y a pas de délit de faciès, il n'y a rien de caché, c'est ouvert. Ce n'est pas systématique sinon ces personnes ne seraient pas aussi visibles qu'elles le sont aujourd'hui dans toutes les rues de la ville.

Et malheureusement c'est une catégorie de la population. Et le fait de remettre en question la lutte contre cette vente de la drogue, ça provoque un racisme parce que toute personne

noire dans le Petit-Chêne aujourd'hui, honnête citoyen, doit se dire, mais je pense que les personnes qui me regardent dans le Petit-Chêne vont se dire que je vais aller leur demander quelque chose ou que je suis forcément un vendeur. Et je pense que cette lutte est importante, à quelque échelle qu'elle soit. Je ne pense pas que les personnes qui consomment ne sont pas poursuivies, simplement c'est évidemment plus discret vu que ce sont des citoyens qui n'ont pas envie de faire une énorme presse sur le fait qu'ils se sont fait arrêter pour consommation ou pour achat, et vous faites là un faux procès qui est mauvais pour le travail de la police, qui est mauvais pour l'ambiance générale dans la ville, qui est mauvais pour les besoins – et M<sup>me</sup> Pernet en a parlé précédemment – et je le répète : vous nous prenez véritablement pour des imbéciles en disant que ce ne sont pas les attaques que vous proférez, que ce ne sont pas les mots que vous employez, vous parlez de racisme ouvert, de délit de faciès, et une nouvelle fois de décès sous le coup de la police.

Je trouve ça très grave, regrettable, on est en train de déraper dans ce sujet vu qu'on n'a aucune information sur ce qui s'est véritablement passé. Vous faites une récupération pour un autre sujet, sur lequel je peux vous rejoindre sur le fait que ces personnes ont des situations compliquées, des parcours de vie terribles, mais vous faites un mauvais procès qui dans le fond ne rend pas les honneurs au travail de la police au quotidien. Et puis je terminerai peut-être sur une note un peu plus humoristique, je note qu'une partie de la gauche ce soir a une politique sur la drogue qui est, on va dire pour le moins libérale pour ne pas dire néolibérale vu que le mot n'a pas encore été lâché ce soir.

Motion d'ordre

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Alors je souligne encore une fois que M. Conscience fait tout pour que le débat se déroule de manière saine et constructive. Bref, non monsieur Conscience, je ne vais pas aller me gratter, mais je vais persister à vous placer devant vos propos, vous l'avez dit ce soir : « *décès sous les coups de la police* ». Cette petite phrase, qu'elle soit voulue ou pas, je présume que vous l'aviez voulue, en tout cas vous l'avez prononcée, donc je vous invite à en assumer la paternité, en tout cas à assumer la portée. Hé bien cette petite phrase place un malaise évident. Par ailleurs, je crois, et à l'instar de ce qu'a dit ma collègue Thérèse de Meuron, il y a une partie dans ce dossier qui n'a bénéficié que de peu de soutien, ce sont effectivement les policiers qui sont impliqués. Parce que ces policiers qui font quotidiennement leur travail dans une rue qui n'est pas facile, face à des situations de stress qui sont très compliquées, où ils ont à gérer des situations particulièrement différentes face à des acteurs très différents aussi, qui peuvent être parfois hostiles, parfois pas, parfois dans des situations difficiles, parfois dans des situations de précarité, hé bien ces policiers-là aussi doivent être pris en considération.

Aujourd'hui, monsieur Conscience, vous avez interpellé le Conseil sur la base d'un fait qui a été révélé à la presse, qui s'est apparemment déroulé, mais dont l'entier des intervenants ce soir, moi y compris, vous y compris, n'avez pas je dirai 10 % ou 15 % de connaissances sur ce qui s'est effectivement passé. Et Dieu merci quelque part, Dieu merci que nous ne savons pas ce qui s'est effectivement passé puisqu'il y a une chaîne judiciaire, il y a des instances qui sont là pour mener des enquêtes, des instances indépendantes – ça fera aussi l'objet d'un débat prochainement, j'espère qu'il sera un tout petit peu plus cadré que celui de ce soir. Mais il y a un certain nombre d'instances qui mènent l'enquête, mais ce soir notre Plénum est totalement incapable de se prononcer sur ce qui s'est passé cette nuit-là. Nous savons qu'il y a eu un décès, ce que tout le monde regrette et je crois que personne dans ce Conseil pourrait ne pas être dans cette position, en revanche personne dans ce Conseil ne peut également, de manière sûre, juger ce qui s'est passé puisque nous ne connaissons pas les faits.

Maintenant je crois que les différentes interventions qui ont été faites ce soir remettent en cause quasiment l'intégralité de la politique communale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Alors là je crois qu'il s'agit de faire recours à une institution bien connue de notre Conseil, à savoir la motion d'ordre. En effet, à mon avis, parties d'une interpellation sur un fait précis une bonne partie des interventions, y compris la résolution qui nous est

proposée ce soir, n'ont strictement rien à voir avec le texte de l'interpellation et le développement qui en a été fait. Donc de mon point de vue, nous ne pouvons pas ce soir débattre de cette résolution, nous ne pouvons enfin continuer à débattre de la politique globale en matière de toxicomanie, c'était une interpellation fondée sur un fait précis qui posait probablement des questions, ma foi vous avez choisi de les formuler d'une telle façon qu'elle rouvrirait un débat, c'était votre choix, en revanche au stade de l'interpellation urgente, nous n'avons pas à reprendre l'entier de la discussion sur la politique contre la lutte contre le trafic de stupéfiants de la Ville de Lausanne.

Par conséquent je formule expressément une motion d'ordre et j'invite Madame la Présidente à mettre fin à ce débat qui est complètement hors sujet par rapport à l'interpellation.

**La présidente :** – Avant de passer à cette motion d'ordre, j'aimerais ici rappeler que j'ai donné pour l'instant la parole à tous ceux qui l'ont demandée, les uns après les autres. Il n'y a pas eu de passation de parole parce qu'on vient de me faire une remarque. Donc tout le monde a eu la parole, chacun à son tour. Je n'ai pas contrevenu à ça. Alors soit vous n'appuyez pas assez fort, soit je ne sais pas, mais sans ça vous vous adressez à Sonomix. Pour l'instant sur mon prompteur tout le monde a eu la parole les uns après les autres. Bon motion d'ordre, cinq personnes la soutiennent ? C'est le cas. Donc discussion de la motion d'ordre.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Ecoutez, si vous lisez correctement l'interpellation et que pour une fois vous lisez correctement les mots, ce qui y est problématisé, chers collègues, c'est le lien entre ce fait isolé et une politique générale en matière de sécurité. Il est donc logique que les questions portent sur la politique de sécurité et que les résolutions portent également sur ce sujet. Si on pouvait assez vite arriver au débat sur la résolution, ça nous éviterait de finir à onze heures et demie.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Quant à moi cela aurait été juste une précision, désolé si je fais une grave erreur d'interprétation de logique, mais j'aimerais savoir sur quoi portait exactement cette motion d'ordre, si elle portait sur le débat qui précède la discussion de la première résolution de M. Conscience ou si elle avait une quelconque valeur plus large que cela. Dans ma compréhension, cette motion d'ordre ne doit s'appliquer qu'à la discussion qui précède la résolution de M. Conscience.

**La présidente :** – Alors c'est sur le débat et la résolution puisque la résolution a été annoncée, elle a été affichée, donc effectivement c'est sur le débat et la résolution.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – Alors très brièvement et pour répondre à M. Dupuis. Effectivement ma motion d'ordre porte sur l'entier du débat général, y compris la discussion sur la résolution puisque je me permets de reprendre ne serait-ce que le titre de l'interpellation urgente : « Du contrôle de police à la mort ». On voit très clairement que cette interpellation n'a pas pour but de discuter l'entier de la politique en matière de lutte contre le trafic de drogue de la Ville de Lausanne. Elle interpelle la Municipalité sur un fait précis, qui s'est déroulé dans des circonstances qui à ce jour ne sont pas connues.

Par conséquent l'urgence a été accordée par le Bureau justement parce qu'il fallait que la Municipalité réponde aux questions dans un laps de temps raisonnable par rapport à l'assurance des cas. En revanche, une discussion globale sur la politique municipale en matière de lutte contre les stupéfiants hé bien n'a pas lieu d'être donc la motion d'ordre porte sur le débat de fond, la résolution et je vous remercie de votre attention.

Vote – Motion d'ordre

**La présidente :** – Je crois qu'on avait bien compris les motivations de votre motion d'ordre. Donc celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre, et pour clore le débat, je vais

la faire voter à l'électronique, votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 39 oui, 28 non et 8 abstentions, vous avez accepté la motion d'ordre.

Vote – Résolution n° 1 de M. Conscience

**La présidente** : – Donc nous allons tout de suite passer au vote sur la première résolution. Celles et ceux qui acceptent la résolution qui est affichée sont priés de voter oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 54 non, 11 oui et 10 abstentions, vous avez refusé cette première résolution.

Il a été annoncé une deuxième résolution en début de séance, qui va être affichée et mise en discussion.

Résolution n° 2

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie, avec les associations actives dans ce domaine, les logiques migratoires qui amènent à Lausanne des personnes sans permis de séjour ni permis de travail ; il souhaite que la Municipalité envisage les moyens permettant de garantir les droits humains et sociaux fondamentaux de ces personnes (alimentation, logement, santé, travail, justice) en les faisant échapper à leur situation d'extrême précarité.*

**M. Pierre. Conscience (EàG)** : – Cette deuxième résolution aborde une problématique commune sous un angle très différent. Après vous avoir proposé de réévaluer la politique de la Municipalité en matière de sécurité dans le cadre de la lutte contre le deal de rue, nous vous proposons d'envisager d'autres pistes pour répondre à des besoins concernant les mêmes personnes de cette problématique. Il s'agirait, comme le dit le texte, d'étudier avec des associations actives dans ce domaine les logiques migratoires qui amènent à Lausanne des personnes sans permis de séjour, ni permis de travail (*cloche*) et d'envisager les moyens qui peuvent permettre de garantir les droits humains et sociaux fondamentaux de ces personnes en les faisant échapper à leur situation d'extrême précarité.

L'idée au fond, en votant oui à cette résolution, est de soutenir l'idée que la réponse sécuritaire pour ces personnes ne peut seule suffire à défaut d'être, à notre point de vue, néfaste pour ces mêmes personnes – ce n'est pas ce que pense la majorité de ce Plénum et je le regrette, je regrette aussi qu'une majorité ait approuvé le fait de couper ici la discussion qui empêche beaucoup de clarifications d'être faites – mais au moins pour ce coup de pouce social pour ces personnes, je vous invite à soutenir cette résolution qui constitue vraiment le b.a.-ba de ce qui devrait leur être apporté.

La discussion sur la résolution n° 2 est ouverte.

Motion d'ordre

**M. Xavier de Haller (PLR)** : – Défi m'a été posé en moins d'une minute de déposer une nouvelle motion d'ordre pour les mêmes motifs que j'ai déjà longuement évoqués précédemment s'agissant de la résolution précédente. Cette résolution n'est absolument pas en lien avec l'interpellation urgente qui est déposée. Elle ne mérite absolument pas l'urgence et il n'y a aucune raison que notre Conseil en débattenne ni se prononce sur son contenu. Fondé sur ce qui précède, je vous invite à soutenir une motion d'ordre.

**La présidente** : – Cinq conseillers soutiennent cette motion d'ordre ? C'est le cas. Je mets en discussion la motion d'ordre.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Puisque l'opportunité m'en est offerte et que je n'ai pas reçu de défi, contrairement à M. de Haller, de me tenir à une limite donnée, je vais vous exposer

en une petite quinzaine de minutes... (*rires dans l'assemblée*) la raison pour laquelle, quoique nos points de vue divergent sur le fond, à M. Conscience et son groupe et au mien, nous nous opposons à ce que les débats soient interrompus par cette motion d'ordre. La résolution est déposée, on pourrait au moins avoir quelques échanges pour savoir dans quel sens il faut la comprendre. Ça fait partie aussi du travail parlementaire.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – J'ai presque envie de me taire après l'intervention de M. Benoît Gaillard. Merci de votre attention. (*rires dans l'assemblée*)

**La présidente** : – Nous allons donc mettre en vote, à l'électronique, cette motion d'ordre. Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre de M. de Haller vont voter oui. Celles et ceux qui refusent, non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 41 non, 31 oui et 4 abstentions, vous avez refusé la motion d'ordre.

**La présidente** : – Donc on rouvre la discussion sur la deuxième résolution avec M. Philippe Miauton.

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – Quand je lis cette résolution, on a affaire à une espèce de plan Marshall sur toute une politique dont on connaît la difficulté à l'échelle de l'Europe. Je vois mal que la Municipalité, qui connaît déjà dans le fond cette logique migratoire qui amène ces personnes, que ça soit à Lausanne ou n'importe où en Europe, n'envisage pas les moyens permettant de garantir les droits humains et sociaux fondamentaux de ces personnes. Franchement, de nouveau on va dans l'extrême. Ça part certainement d'une très bonne intention, de situations compliquées, mais une nouvelle fois cette résolution c'est un énorme travail qui dans le fond ne ferait que reprendre tout ce qui est d'ores et déjà étudié à l'échelle de la Suisse, à l'échelle de l'Europe, face à cette politique migratoire, une nouvelle fois très compliquée. Donc je vous recommande tous de refuser cette résolution et de ne pas allonger les débats sur la question.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Bon, monsieur Miauton vous m'interpellez sur la nature de mes mots et de mes propos extrêmes, plan Marshall, le fait d'étudier la situation de ces personnes et les logiques migratoires qui les amènent ici. Alors dire que cela amène à d'immenses travaux le vote d'une résolution, alors ça... Ecoutez, la proposition qui vous est faite avec cette résolution est évidemment située dans le débat de ce soir qui vient de ce fait qui est survenu le 28 février dernier et à l'occasion duquel nous interrogeons la stratégie municipale en matière de sécurité. Et dans cette stratégie nous avons proposé à ce Conseil de réévaluer la stratégie dans la résolution précédente justement, vous l'avez refusée, soit. Ce que nous proposons, en cohérence avec la réévaluation ou non de cette politique, mais en cohérence avec toute politique de sécurité c'est d'avoir en parallèle de cette approche une approche sociale, une approche humanitaire telle que le propose le contenu de la résolution à l'égard des personnes qu'on réprimande. Et donc je vous invite à soutenir cette résolution qui nous semble être des plus élémentaires dans la situation actuelle.

**M. Axel Marion (CPV)** : – Le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux refusera cette résolution, comme la précédente. Nous partageons l'idée qu'on est un tout petit peu hors sujet avec ce texte. Quand bien même la résolution précédente, et je m'en ouvrais avec mes collègues de groupe, pouvait se comprendre selon le texte de l'interpellation qui lui-même ne justifiait pas l'urgence, et ça justifie le vote aussi que nous avons eu à la dernière séance, mais c'est égal. Ici effectivement on est sur quelque chose d'extrêmement large, je pense que cela a été dit, les raisons pour lesquelles les logiques migratoires sont en œuvre hé bien on le lit tous les jours dans la presse. Je pense que des études très très développées sont faites dans beaucoup de hautes écoles, qu'elles soient chez nous ou ailleurs en Europe, voire dans le monde, et je ne pense pas qu'il appartient à la Municipalité de faire ces études-là.

Et puis concernant la garantie des droits humains. Ça c'est une bonne question évidemment, je pense que la Municipalité, dans les moyens qu'elle a à sa disposition, fait le maximum pour ouvrir des lieux d'accueil, pour pouvoir nourrir, elle soutient, elle subventionne des associations, celles que vous citez, j'imagine, pour qu'elles puissent faire un certain nombre de travaux, Voilà le cadre légal, celui dont vous vous recommandez également dans votre développement s'applique aussi à la Municipalité en matière de droits migratoires et on doit accepter ceci. Si c'est cet élément-là qui vous dérange, hé bien vous savez que c'est pas une initiative, par exemple, fédérale que vous pouvez faire changer les choses. Cette résolution va bien au-delà de ce que la Municipalité peut faire, et à ce titre-là il n'est pas sage de l'accepter, quand bien même on peut évidemment partager l'émotion face à ces personnes précarisées. Mais sans non plus, et comme l'a très bien fait tout à l'heure dans une intervention très forte, notre collègue M<sup>me</sup> Pernet, sans justifier non plus des comportements illégaux qui ne sauraient être un exemple pour les citoyens que nous sommes.

**M. Xavier de Haller (PLR) :** – S'agissant du fond de cette résolution, je pense que la première partie, jusqu'au point-virgule, n'a strictement rien à faire devant le Plénum puisqu'il s'agit en réalité d'une question de politique internationale, en tout cas régionale, qui à mon avis ne relève strictement pas de la compétence des autorités municipales. Et je pense que ce serait une perte de temps et d'argent pour nos autorités municipales d'aller s'engager sur ce genre de réflexions et probablement que cela déboucherait sur peu de choses concrètes.

S'agissant de la deuxième partie de la résolution, j'ose croire et j'aime à croire que nos autorités municipales ont déjà mis sur pied un certain nombre de mesures qui permettent de garantir à peu près tout ce que vous revendiquez. Donc à part finalement confirmer ce qui probablement se fait déjà, je ne vois pas très bien ce que cette résolution amène sur le fond. Donc sur ces deux arguments, d'une part que la première partie de la résolution n'a rien à voir avec des compétences municipales et relève au contraire de compétences probablement fédérales sur les problématiques migratoires qui doivent être considérées au plan international, et s'agissant de la deuxième partie de la résolution qui n'a strictement rien à voir avec l'interpellation et qui est probablement d'ores et déjà grandement mise en œuvre par la Municipalité, je vous invite à rejeter cette résolution.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts) :** – Bien qu'à titre personnel, et évidemment de la part du groupe des Verts, nous sommes extrêmement sensibles à ces questions, nous ne pensons pas qu'il soit approprié d'en discuter dans une résolution, surtout pour cette interpellation spécifique, parce qu'à ce moment-là on peut parler de beaucoup d'autres choses qui ne sont pas dans le sujet et c'est pour cette raison que nous allons la refuser.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Oui, monsieur Conscience vous me reprochez de ne pas écouter vos mots, mais je suis attentif. Vous avez vous-même dit que cette résolution était élémentaire, et c'est bien parce qu'elle est élémentaire qu'elle ne sert à rien. Parce que cela me paraît évident, et une nouvelle fois vous sous-entendez dans le fond que la Municipalité : un n'est pas au courant de ces flux migratoires alors que cette logique elle est connue, elle est lue à souhait à longueur de journée au travers des médias et des rapports qui sont soumis. Et ensuite vous sous-entendez que dans le fond la Municipalité ne fait rien pour garantir ces droits humains et sociaux fondamentaux de ces personnes.

Donc pour ces deux raisons, une nouvelle fois et ce sont les mots que vous avez utilisés, c'est une résolution élémentaire qui n'apporte rien de plus, et au final peut-être que même cela pourrait aller à l'encontre de votre politique parce qu'en demandant quelle est la logique migratoire qui amène ces personnes à Lausanne sans permis de séjour, ni permis de travail, vous allez peut-être vous rendre compte que ces personnes viennent à Lausanne parce qu'elles peuvent y vendre de la drogue parce que c'est malheureusement là qu'on l'achète.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Autant on peut partager les soucis, les souhaits de l'interpellateur quant à la problématique des logiques migratoires, des personnes sans permis de séjour, ni permis de travail, autant on peut espérer que la législation à cet égard change. Le problème c'est que vous ciblez la Municipalité. Je propose de remplacer le terme « Municipalité » par « Confédération » parce que tout ce qu'on est en train de discuter, j'espère que vous le prenez au second degré, tout ce que vous nous proposez relève de la législation fédérale. Donc je ne vois pas comment on peut soutenir une résolution, même si sur le fond on peut être tout à fait d'accord avec les souhaits que vous exprimez de garantir les droits humains et sociaux. Malheureusement la Ville et le Canton appliquent une législation qui est fédérale.

**M. Claude Calame (EàG)** : – Juste pour dire que cette résolution est vraiment pleinement dans le sujet et dans les enjeux de l'interpellation urgente qui nous a été soumise. On reproche à une partie des Africains qui se trouvent sur le territoire de Lausanne, en situation précaire et en situation irrégulière, de se livrer à la vente de stupéfiants. La résolution propose précisément une série de mesures pour les soustraire à ce marché des stupéfiants.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Je me permets d'intervenir une dernière fois de façon un peu conclusive dans le cadre de ce débat sur cette interpellation en prenant note du fait, avec regrets, que ce Plénum n'a pas voulu entrer en matière sur les discussions et les résolutions qui vous ont été proposées par mon groupe, Ensemble à Gauche. Par cette interpellation nous avons soulevé un débat sur la politique en matière de sécurité de la part de la Municipalité. A travers nos deux résolutions, nous avons émis des propositions de réévaluation de la politique de sécurité, que j'aurai aimé développer quelque peu, et d'approche sous un autre angle que le seul angle sécuritaire sur cette problématique, c'était l'objet de cette deuxième résolution. Je regrette à la fois que vous les ayez refusées, mais que visiblement, par l'absence d'autres propositions alternatives, ce Plénum témoigne ce soir du fait qu'il est urgent de ne rien faire en la matière et je le regrette.

La discussion sur la deuxième résolution est close.

**La présidente** : – La discussion est ainsi terminée. Nous allons donc passer au vote sur cette deuxième résolution, à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent cette résolution, votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Par 46 non, 22 oui et 8 abstentions, vous avez refusé cette deuxième résolution. Le sujet est ainsi terminé. Merci.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts « Du contrôle de police à la mort » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

**La présidente** : – Je vous informe, pour la séance de mardi prochain 27 mars, que nous commencerons par la troisième interpellation urgente qui a été déposée ce soir, celle de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, et ensuite nous prendrons les initiatives avant d'attaquer les rapports. Bonne soirée et à mardi prochain.

---

La séance est levée à 22 h 55

---

Abonnements :

Secrétariat du Conseil communal  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne  
021 315 21 01/03